



UNIVERSITÉ ABDERRAHMANE MIRA DE BÉJAÏA
FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

Département des sciences commerciales

Mémoire de fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales

Spécialité : Finance et commerce international

Thème

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN ALGERIE :
*Le rôle du protectionnisme réglementaire dans la promotion de la
production locale et d'interdiction à l'importation*

Réalisé par :

ADRAR Aida

AZIB Samira

Encadré par :

FOUDI Brahim

Soutenu devant le jury composé de :

Président : ZEGAGH Ali

Examineur : KENDI Nabila

Rapporteur : FOU DI Brahim

Année universitaire 2018/2019.

Dédicaces

A l'aide d'Allah, le tout puissant, j'ai pu réaliser ce travail que j'ai le grand plaisir de le dédier :

A ma très chère mère, qui me donne toujours l'espoir de vivre et qui n'a jamais cessé de prier pour moi,

A mon très cher père, pour ses encouragements, son soutien, surtout pour son amour et son sacrifice afin que rien n'entrave le déroulement de mes études,

A ma chère sœur, une très grande pensée à elle, que dieu l'accueille dans son vaste paradis,

A mes très chères sœurs Nadjette, Siham, Nadira, Hassiba pour leurs soutiens, leurs encouragements et les efforts qu'elles ont entrepris afin de me voir réussir,

A mes très chers frères surtout mon cher frère Hicham qui a été toujours à mes côtés,

A mes belles sœurs Rebiha et Lila,

A ma tante Hayette et son mari hamid,

A mes tantes, mes oncles, mes cousines, mes cousins et mes nièces,

A tous mes amis : lydia, chahinez, Ania, yassmina, sonia ,celia ,Kenza ,Sonia ,zina et mon cher ami Samir,

A ma chère amie et ma binôme : Samira et à toute la promo de FCI,

A tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin dans la réalisation de ce travail.

ADRAR Aida

Dédicaces

Cette dédicace se veut spontanée et sincère à mon défunt père qui nous a quitté le 06 Juillet 2012, qu'Allah ait son âme. A titre posthume et les larmes aux poings, ce mémoire lui est naturellement dédié.

Je veux affectivement faire hommage de ce mémoire, aussi modeste soit-il, à ma mère, qui a toujours été là pour moi.

A mes très chères sœurs et leurs maris,

A mes très chers frères, surtout Menouar et sa femme Sara,

A mes chères petites nièces : Nélia, Alycia et Elyne,

A mes chers petits neveux : Aylane et Younes, j'exprime là, ma reconnaissance pour tant de tendresse et d'affection à mon égard.

A mes amis et collègues, surtout à mon amie Imane et mon amie et binôme Aida.

AZIB Samira

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude et nos sincères remerciements à notre promoteur Mr FOUADI Brahim, d'avoir accepté de nous encadrer et pour ces précieux conseils.

Notre vif remerciement s'adresse également à Mr RAHMOUNE Assad, directeur de l'établissement public hospitalier d'Aokas, à Mr RADJI Smail, directeur de l'étude et de la prospective au sein de la direction générale des douanes Algériennes et aussi à Mr BELAIDI Abdeslam, cadre au sein du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Nos remerciements vont également aux membres du jury pour avoir accepté d'évaluer ce travail.

Enfin, nous tenons à remercier toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

LISTE DES ABREVIATIONS

ALDAPH : Algérie Danemark Pharmaceutique

AMM: Autorisation de Mise sur le Marché

BPF : Bonnes Pratiques de Fabrication

CCP: Certificat Complémentaire de Protection

CE : Comité Economique

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales

CRM : Commission de Remboursement du Médicament

DA: Dinar Algérien

DCI : Dénomination Commune Internationale

DEG: Agence de Développement Allemande

DPI: Development Partners International

DSP: Direction de la Santé et de la Population

DZD : Dinar Algérien

ECA: Enzyme de Conversion de l'Angiotensine

EMA: European Medicines Agency

ENPP: Entreprise Nationale de Production Pharmaceutique

EPIC: Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

FDA: Food and Drug Administration

FOB: Free on Board (Franco à bord)

GSK: Glaxo Smith Kline

HHI: Human Health Information

IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés

IPA: Institut Pasteur d'Algérie

LISTE DES ABREVIATIONS

JO : Journal Officiel

LEEM : Les Entreprises du Médicament

Mds USD: Milliards de Dollars Américains

MENA : Moyen-Orient et Afrique du Nord

LMC: Loi sur la Monnaie et le Crédit

MSPRH: Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière

ND : Non Disponible

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

OTC: Over the Counter

PAS: Plan d'Ajustement Structurel

PCA: Pharmacie Centrale Algérienne

PCH: Pharmacie Centrale des Hôpitaux

PFHT: Prix Fabricant Hors Taxes

R&D: Recherche et Développement

SNIC: Société Nationale des Industries Chimiques

SOCOTHYD : Société de Coton Hydrophile & Articles D'hygiène

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UNOP: Union Nationale des Opérateurs de la Pharmacie

WHO: World Health Organization

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	01
CHAPITRE I : L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE, NOTIONS GENERALES ET MARCHE MONDIAL	08
INTRODUCTION.....	08
I. L'industrie pharmaceutique, description et développement.....	08
II. Le marché pharmaceutique mondial.....	18
CONCLUSION	26
CHAPITRE II : L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUES EN ALGERIE.....	28
INTRODUCTION.....	28
I. Développement historique et cadre juridique du secteur pharmaceutique algérien	28
II. Cadre réglementaire du secteur pharmaceutique national.....	32
III. Les intervenants dans le secteur pharmaceutique algérien	38
CONCLUSION	45
CHAPITRE III : LA POLITIQUE PHARMACEUTIQUE EN ALGERIE	47
INTRODUCTION.....	47
I. Le marché national des produits pharmaceutiques	47
II. Les priorités de la politique pharmaceutique en Algérie	63
CONCLUSION	70
CONCLUSION GENERALE.....	72
BIBLIOGRAPHIE.....	76
ANNEXES	
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	
TABLE DES MATIERES	

Introduction générale

L'industrie pharmaceutique, qui s'intègre dans l'industrie chimique¹, est un secteur stratégique qui regroupe les activités de recherche, de fabrication et de commercialisation des médicaments et d'autres produits pharmaceutiques destinés à la médecine humaine ou vétérinaire.

C'est l'une des industries les plus rentables et importantes dans le monde, non seulement par sa finalité au service de la santé et de la population mais aussi par son poids économique, sa contribution à l'emploi et à la croissance. Elle représente notamment un indice de croissance et de développement.

L'industrie pharmaceutique basée sur l'innovation et la technologie comprend des entreprises, des laboratoires de R&D et des sociétés de biotechnologie. La gamme et le volume de sa production sont déterminés par la morbidité et la qualité de ses produits est soumise à des exigences exceptionnelles.

L'industrie pharmaceutique présente des caractéristiques uniques :

- L'industrie pharmaceutique est une industrie fortement réglementée. Un nouveau produit proposé doit être évalué sur le plan de l'efficacité, de la sécurité et de la qualité avant sa commercialisation.
- Le budget nécessaire à la recherche et développement est très élevé, les sociétés pharmaceutiques dépensent environ 150 milliards de dollars² par an en projet de recherche et développement. Malgré ces sommes pharamineuses, sur des milliers de composés, seul un faible pourcentage obtient l'approbation réglementaire dont les patients ont besoin pour traiter les maladies et améliorer leur qualité de vie.
- Les produits sont protégés par des brevets pour une durée de quinze à vingt ans.
- Les prix des médicaments font aussi l'objet d'une régulation dans la plupart des pays dotés d'un système de sécurité sociale. Le secteur pharmaceutique est ainsi le dernier grand secteur industriel où les prix sont régulés par les pouvoirs publics³.

¹ Goethals C. et Wunderle M. : « *Le secteur pharmaceutique en Belgique* », CRISP « Courrier hebdomadaire du CRISP », 2018/1 n° 2366-2367, p. 5 .In : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2018-1-page-5.htm>, consulté le 20/05/2019 à 15 :20.

²<https://www.proclinical.com>, site consulté le 19/06/2019 à 15 :34.

³Paucic P.et .Rupprecht F.: « *Le secteur pharmaceutique, un secteur aux multiples enjeux* », Economie et statistique N° 312-313, Mars 1998, p 9 .In : https://www.persee.fr/doc._page_10, consulté le 03/05/2019 à 14 :30.

Ce secteur a aussi pour culture de mondialisation relativement ancienne du fait de la réglementation qui régle les autorisations de commercialisation des médicaments. Les fusions-acquisitions accélèrent ce processus d'internationalisation des entreprises pharmaceutiques.

En 2018, l'industrie pharmaceutique mondiale a atteint des sommets sans précédent évaluée à 1 135 milliards de dollars. Cinq (5) aires thérapeutiques représentent un tiers du marché mondial mais 55% de sa croissance, ce sont l'oncologie (105 Mds USD), le diabète (80 Mds USD), les maladies auto-immunes (65 Mds USD), le traitement de la douleur (46Mds USD) et les maladies respiratoires (43Mds USD)⁴. D'ici 2020, ce chiffre devrait atteindre 1430 milliards de dollars⁵, face à la pression croissante pour développer des médicaments afin de répondre à la demande mondiale sans cesse de croissance.

D'ici 2020, la population mondiale devrait atteindre 7,6 milliards de personnes contre 7,5 milliards au 1^{er} janvier 2018⁶, ce qui devrait contribuer à faire croître la demande mondiale sur les produits pharmaceutiques. Cette croissance est liée au vieillissement de la population mondiale, l'urbanisation de plus en plus des populations des pays développés mais aussi, et surtout de celle des pays en développement, devrait fortement contribuer à la croissance de la demande mondiale. Cela vient de fait que cette dernière s'accompagne d'un meilleur accès aux soins et produits de santé, et d'un accroissement de mauvaises habitudes de vie. Elle-même responsable du développement de certaines maladies liées à l'environnement socioculturel.

L'arrivée des médicaments génériques et l'émergence du continent Asiatique offrent d'importantes perspectives de croissance du marché pharmaceutique mondial. Malgré une croissance rapide au fil des années, l'industrie pharmaceutique mondiale est restée très concentrée dans les pays développés. En 2016, la participation du continent Africain dans l'industrie pharmaceutique mondiale est de 0,7%⁷, la production du continent est assurée

⁴<https://www.egora.fr/actus-medicales/medicaments/38324-le-marche-pharmaceutique-mondial>, site consulté le 20/05/2019 à 17 :15.

⁵<https://www.proclinical.com>, site consulté le 19/06/2019 à 15 :34.

⁶<http://economiedurable.over-blog.com/2018/12/la-population-mondiale-au-1er-janvier-2019.html>, site consulté le 11/06/2019 à 10 :30.

⁷Maghreb pharm expo 2018. : « Approvisionnement, distribution et accès aux médicaments en Afrique », Alger, septembre 2018, p 3.

par 10 pays (Algérie, Egypte, côte d'Ivoire, Kenya, Lybie, Maroc, Nigeria, Afrique du sud, Soudan et Tunisie).

En 2017, les importations de médicaments de l'Algérie en provenance de France sont évaluées à 525 millions d'euros⁸, l'Algérie est classée à la 11^{ème} place parmi les quinze (15) premiers destinataires des exportations françaises après l'Espagne et les Pays-Bas.

Afin d'intégrer l'économie mondiale, l'Algérie a opté pour le processus de l'ouverture de son commerce extérieur et son engagement dans le cadre des accords commerciaux internationaux par des réformes économiques engagées par les pouvoirs publics. La libéralisation du commerce extérieur a été réalisée au cours des années 1990 par la renonciation de l'Etat à son monopole sur le commerce extérieur. Dans le secteur pharmaceutique, cette libéralisation a permis l'émergence du SAIDAL et d'autres laboratoires privés en partenariat avec les multinationales pharmaceutiques (Sanofi, Pfizer...).

La politique nationale de santé du gouvernement s'articule aujourd'hui autour de missions affichées par les pouvoirs publics à travers la nouvelle loi sanitaire de 2018⁹. En voici quelques axes :

- Veiller à la disponibilité des produits pharmaceutiques.
- Respect de la réglementation en termes d'efficacité et de sécurité des produits pharmaceutiques.
- Promotion des médicaments génériques.
- Encourager la production locale, la recherche et développement pharmaceutique par la promotion de l'investissement.

Le gouvernement vise à positionner l'Algérie comme centre de fabrication afin de répondre à la demande croissante au niveau national et régional.

Sur le plan des objectifs, l'industrie pharmaceutique tente de réaliser des progrès sur le plan médical comme le stipule cet article "*Toute politique pharmaceutique vise à*

⁸ LEEM. : « Bilan économique », édition 2018, p 20. In: <https://www.leem.org>, site consulté le 17/05/2019 à 10 :23.

⁹ Loi n° 18-11 du 02/07/ 2018, relative à la santé (JO n°46 du 29/07/2018).

développer, dans la limite des ressources nationales, l'aptitude potentielle des produits pharmaceutiques à maîtriser les maladies courantes et à atténuer les souffrances"¹⁰.

Les trois principaux domaines dans lesquels les politiques nationales pharmaceutiques ont un impact sont, la santé, l'économie et le développement national. Les directives qui découlent de cette politique nationale doivent tenir compte de l'existence des différences économiques, sociales, spécifiques à l'Algérie.

La production locale et l'autosuffisance dans le domaine pharmaceutique demeure un engagement indispensable que doivent concrétiser les pouvoirs publics vu les nécessités qu'exigent le traitement de nombreuses maladies devenus coûteux.

Dans ce contexte, nous posons notre question principale comme suit :

- *Dans quelle mesure le protectionnisme réglementaire permet-il la promotion de la production locale des produits pharmaceutiques et réduire l'importation?*

De cette question principale découlent des questions secondaires suivantes :

- Quels sont les enjeux de l'industrie pharmaceutique mondiale ?
- Les solutions exclusivement réglementaires peuvent-elles résoudre le problème de l'industrie pharmaceutique en Algérie ?
- Quelles sont les mesures prises par l'Etat algérien pour atteindre ses objectifs ?

Hypothèses de la recherche

Pour répondre à notre problématique nous supposons les hypothèses suivantes :

H1 : Le protectionnisme réglementaire ne peut pas constituer une solution efficace en absence d'une assiette industrielle de l'industrie pharmaceutique,

H2 : Des conditions préalables sont indispensables pour l'application d'une politique de protectionnisme sans préalable et réflexion profonde.

¹⁰ Politique pharmaceutique nationale. In :<https://www.sante.dov.dz>, site consulté le 20/05/2019 à 12 :20

L'intérêt du sujet

Vu son intérêt indiscutable et sa portée médicale, sociale et économique, l'industrie pharmaceutique est un secteur stratégique auquel chaque nation accorde une importance primordiale.

La réalisation de ce travail permet :

- D'avoir une vision sur la situation actuelle du secteur pharmaceutique mondial et national.
- De savoir les tendances du marché, politique publique dans le domaine pharmaceutique et les obstacles qui entravent le développement de la production nationale.

Méthodologie de recherche

Durant notre recherche documentaire, nous avons rencontré un réel problème de collecte des données. Pour mener à bien notre travail, nous nous sommes concentrés au premier lieu sur :

- les supports bibliographiques (les revues scientifiques, les thèses et mémoires, les archives, les rapports, textes de loi et sites internet).
- En deuxième lieu une collecte de données au niveau du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière. En outre, la recherche est enrichie avec deux entretiens avec le responsable de la direction de la pharmacie auprès du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, et le deuxième entretien avec une pharmacienne responsable de la sous-direction d'enregistrement des produits pharmaceutiques auprès du même ministère.
- Une collecte de données au niveau de la direction générale des douanes Algériennes, direction d'étude et de la prospective (données statistiques).
- et enfin une collecte d'informations au niveau de la direction du commerce de la wilaya de Bejaia.

Structure du travail

Notre travail est structuré autour de trois chapitres, le premier d'entre eux intitulé « *l'industrie pharmaceutique, notions générales et marché mondial* », ce chapitre s'intéresse à la présentation générale de l'industrie pharmaceutique en mettant l'accent sur les principales notions pour une bonne compréhension du sujet et un état des lieux du marché pharmaceutique mondial.

Au cours du deuxième chapitre, nous présentons le secteur pharmaceutique algérien d'où nous intéressons à son développement historique depuis l'indépendance du pays à nos jours et le cadre réglementaire qui le régit, ainsi les différents intervenants du secteur. Enfin, dans le troisième chapitre nous allons présenter les résultats de notre recherche.

Chapitre I

L'industrie pharmaceutique, notions générales et marché mondial

Introduction

Dans un contexte de mondialisation des échanges de produits pharmaceutiques à l'étranger depuis le début des années 1980, la demande mondiale de médicaments augmente à un rythme très élevé (de 7% par an en termes réels entre 1990 et 2003)¹¹.

En 2007, les ventes mondiales des produits pharmaceutiques se sont élevées à 712 milliards USD (IMS, 2008), le produit phare, en termes de ventes, a été Lipitor¹² (atorvastatine) dont les ventes se sont élevées à 13,6 milliards USD. C'est plus que le revenu national brut de plus de la moitié des pays du monde (banque mondiale, 2008)¹³.

Cette demande se concentre essentiellement dans les pays développés, les Etats-Unis sont la grande zone la plus dynamique. La croissance de la demande des grands pays au cours des dernières années traduit plus par un accroissement de la valeur des médicaments consommés que des volumes, cette croissance est tirée par le vieillissement de la population des pays développés et l'allongement de la durée de vie (la consommation par habitant au-delà de soixante-dix ans est presque trois fois supérieure à la moyenne)¹⁴, l'importance des modèles de mieux-être et la demande toujours plus forte de nouvelles avancées thérapeutiques, le remboursement des frais médicaux par les systèmes d'assurance-maladie et la montée des pays émergents sont les principaux moteurs.

Dans ce chapitre, nous présentons dans la première section l'industrie pharmaceutique dans le monde d'une manière générale et la deuxième section fera l'objet de l'étude du marché pharmaceutique mondial.

I. L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE, DESCRIPTION ET DÉVELOPPEMENT

Dans cette section, nous allons décrire l'industrie pharmaceutique, présenter son développement et son évolution à travers des siècles, et fournir des notions sur les produits pharmaceutiques.

¹¹LEEM. : « Les enjeux de l'industrie du médicament pour l'économie française », Avril 2005. In : <https://www.leem.org>, site consulté le 05/05/2019 à 11 :20.

¹² Le médicament s'utilise pour soigner les personnes qui ont un taux de cholestérol élevé, produit commercialisé par le laboratoire Pfizer.

¹³OMS. : « *Comprendre la promotion pharmaceutique* », Un manuel pratique, Edition originale 2009, Chapitre 1, p 11, In:https://www.has-sante.fr/comprendre_la_promotion_pharmaceutique_et_y_repondre_-_un_manuel_pratique.pdf.

¹⁴<https://www.leem.org> , Site consulté le 03/06/2019 à 19 :30.

1. Définitions de l'industrie pharmaceutique

D'après (Gennaro, 1990)¹⁵, l'industrie pharmaceutique est, dans le monde entier, un élément important des systèmes de santé. Elle comprend de nombreux services et entreprises, publics ou privés, qui découvrent, mettent au point, fabriquent et commercialisent des médicaments au service de la santé humaine et animale.

- L'industrie pharmaceutique est une industrie technique, sûre et innovante (qui investit chaque année plus de 10% de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement de nouvelles solutions thérapeutiques au bénéfice des patients¹⁶).
- La production pharmaceutique regroupe l'ensemble des opérations de transformation des matières premières en produits finis (médicaments). Elle répond à des normes de qualité nationales, européennes et internationales très strictes (les bonnes pratiques de fabrication) garantissant le respect de l'hygiène, de l'environnement et de la sécurité dans le but d'assurer aux patients un standard de qualité très élevé¹⁷.

Compte tenu de toutes ces définitions, nous pouvons définir l'industrie pharmaceutique comme l'ensemble des activités économiques liées à la recherche, au développement, à la fabrication et à la distribution des produits pharmaceutiques (principalement les médicaments) destinés à la médecine humaine et vétérinaire.

L'industrie pharmaceutique incluant autant la manufacture de médicaments que le circuit de distribution :

- En début de chaîne, on trouve les sociétés de recherche biologique, des laboratoires pharmaceutiques ou des start-up¹⁸ en biotechnologie.
- En fin de chaîne, on trouve les officines de distribution de détail directement au consommateur final.

¹⁵ Keith D.Tait. : « *L'industrie pharmaceutique* », Encyclopédie de sécurité et de santé au travail, Bureau international de travail, 3ème édition, Chapitre 79 .In : www.ilocis.org.

¹⁶<https://www.leem.org>, Site consulté le 17/05/2019 à 10 :23 .

¹⁷ Les entreprises du médicament en France, Bilan économique, Édition 2018, p 3.In :<https://www.leem.org>.

¹⁸Une start-up est une jeune entreprise innovante à fort potentiel de développement, nécessitant un investissement important pour pouvoir financer sa croissance rapide.

2. Historique et évolution de l'industrie pharmaceutique (de l'aspirine aux biotechnologies)

Depuis son apparition au 19^{ème} siècle, l'industrie pharmaceutique a beaucoup évolué au fil des siècles. A l'origine, le médicament était préparé par les pharmaciens à la base du mélange de plantes mais avec le développement de la chimie et les sciences on a reconnu la naissance de l'industrie pharmaceutique moderne.

2.1 Genèse de l'industrie pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique est issue de l'officine¹⁹. Dès le moyen-âge, c'étaient les pharmacies qui offraient des remèdes traditionnels et proposant des traitements aléatoires inspirés de connaissances séculaires²⁰.

L'industrie pharmaceutique a débuté dès le milieu du 19^{ème} siècle²¹, alors que la révolution scientifique du 17^{ème} siècle, avait propagé des idées de rationalisme et d'expérimentation et que la révolution industrielle avait transformé la production de biens à la fin du 18^{ème} siècle, l'alliance des deux concepts au profit de la santé humaine était un développement relativement récent.

Le passage à une activité industrielle a donc correspondu pour les pharmaciens à une révolution culturelle d'une activité individuelle, ils sont passés progressivement à une structure organisationnelle²². Et à partir de leurs origines familiales, ils sont devenus de véritables entrepreneurs. Merck en Allemagne a été la première entreprise à s'engager dans cette voie. Elle était une pharmacie à l'origine fondée à Darmstadt en 1668, c'est en 1827 que Heinrich Emanuel Merck²³ entame la transition vers une entreprise industrielle et scientifique, en fabriquant et en vendant des alcaloïdes²⁴. Pfizer a été fondée en 1849 aux États-Unis²⁵.

¹⁹ Abecassis PH. et Coutinet N. : « *Caractéristiques du marché des médicaments et stratégies des firmes pharmaceutiques* », p 114. : In <https://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2008-1-page-111.htm>

²⁰<https://pharmaphorum.com/articles>, site consulté le 24/05/2019 à 22:33.

²¹ Zeggani Z. et A Sorensen A. et Augsburg D. : « *Industrie pharmaceutique* », Cours d'économie nationale, 02/03, p3. In : <http://www.hec.unil.ch>.

²²Ibid, p3.

²³<https://pharmaphorum.com>, site consulté le 21/05/2019 à 13:14.

²⁴Substance organique d'origine végétale, contenant au moins un atome d'azote dans la molécule. Les alcaloïdes ont une puissante action toxique ou thérapeutique (caféine, morphine, quinine, etc.).

²⁵<https://fr.qwerty.wiki/wiki/Pfizer>, site consulté le 18/05/2019 à 09 :30.

La Suisse développa également une industrie pharmaceutique locale au centre du commerce des textiles et des teintures²⁶, les fabricants suisses ont commencé à comprendre que leurs matières colorantes avaient des propriétés antiseptiques²⁷ et commençaient à les commercialiser en tant que produits pharmaceutiques.

Les entreprises suisses n'étaient pas les seules à s'enraciner du commerce de la teinture. Bayer a été fondé en 1863 en tant que teinturier à Wuppertal²⁸. Il s'est ensuite tourné vers les médicaments, commercialisant l'aspirine²⁹ au début du 20^{ème} siècle, l'un des produits pharmaceutiques les plus performants à ce jour.

2.2 Essor et développement de l'industrie pharmaceutique

Durant les deux guerres³⁰, cette période a été marquée par deux avancées qui ont précédé l'industrie pharmaceutique d'aujourd'hui :

- Le premier était l'insuline, Frederick Banting et ses collègues ont réussi à isoler une insuline permettant de traiter le diabète³¹, qui était jusque-là une maladie mortelle.
- La seconde était la pénicilline³², après la découverte initiale par Alexander Fleming des propriétés antibiotiques de la moisissure du pénicillium en 1928, et des expériences ultérieures de Howard Florey et Ernst Chain, une collaboration soutenue par le gouvernement américain, incluant Pfizer et Merck a permis de produire en masse ce médicament pendant la seconde guerre mondiale sauvant ainsi la vie des milliers de soldats³³. Les laboratoires pharmaceutiques ont connu une forte croissance et un développement considérable³⁴. Ceci étant dû à l'accroissement de la demande de médicaments provenant de l'amélioration du niveau de vie.

²⁶En 1859, Alexander Clavel débute la production de colorants dans une usine de teinture pour soie à Bâle. Puis en 1873, il vend son entreprise à une nouvelle société Bindschedler & Busch. En 1884, transformation de cette entreprise en Gesellschaft für Chemische Industrie Basel, d'où l'abréviation Ciba.

²⁷Les antiseptiques sont des substances chimiques que l'on applique sur la peau pour interrompre ou prévenir le développement de bactéries.

²⁸<https://www.andlil.com/societe-bayer-135114.html>, site consulté le 20/05/2019 à 11 :24.

²⁹Acide acétylsalicylique, remède contre la douleur et la fièvre. Comprimé d'aspirine.

³⁰La période entre 1918 et 1939.

³¹<https://www.sciencehistory.org>, site consulté le 20/05/2019 à 14 :32.

³²La pénicilline est un antibiotique. Elle est utilisée dans le traitement d'infections bactériennes, principalement contre les Bactéries à Gram positif. La pénicilline est un antibiotique très apprécié, car ses effets secondaires sont limités.

³³<https://pharmaphorum.com/articles>, site consulté le 21/05/2019 à 13:14.

³⁴Zeggani Z. et A Sorensen A. et Augsburger D.: op.cit, p. 3.

2.3 Développement de la réglementation et de la surveillance de la sécurité des médicaments

Dans les années 1960, à la suite des affaires du Stalidon³⁵, de la Thalidomide³⁶ et du Distilbène³⁷ qui ont fait scandale auprès des patients, les contrôles publics se sont renforcés et les autorisations de mise sur le marché (AMM) ont été créées. Les États-Unis ont ainsi instauré leur première procédure AMM en 1962³⁸. La FDA³⁹ exigeait la preuve de l'efficacité et la divulgation précise des effets secondaires des nouveaux médicaments. De même, la déclaration d'Helsinki de 1964⁴⁰ a imposé des règles éthiques plus strictes à la recherche clinique, établissant ainsi clairement la différence entre la production de médicaments et d'autres produits chimiques. L'union européenne s'est, quant à elle, dotée de l'agence européenne du médicament (EMA) en 1995⁴¹.

2.4. Les nouvelles découvertes et l'essor des biotechnologies

Les méthodes fordiennes permettaient des méthodes de production en masse plus rationnelles, et une meilleure compréhension de la biologie et de la chimie permettaient de choisir les médicaments candidats de manière systématique plutôt que de les découvrir par hasard. On va citer ci-dessous quelques médicaments qui ont été mis au point après la 2^{ème} guerre mondiale :

³⁵Le Stalidon, médicament à base d'étain contre la furonculose, ayant obtenu son visa en 1953 pour être commercialisé, provoqua l'année suivante une catastrophe sanitaire.

³⁶Le thalidomide est un médicament utilisé durant les années 1950 et 1960 comme sédatif et anti-nauséeux, notamment chez les femmes enceintes. Or on découvrit qu'il provoquait de graves malformations congénitales. Ce médicament était distribué sans prescription. L'utilisation de ce produit se diffusa rapidement en Allemagne, en Belgique, au Canada, au Japon, en Australie. Les États-Unis n'ont pas autorisé ce médicament (quelques utilisations sauvages) et la France ne l'a autorisée qu'en décembre 1961. Près de 40 % des victimes de la thalidomide sont décédées avant leur premier anniversaire.

³⁷Le Distilbène est un médicament qui a été prescrit pour prévenir les fausses couches durant la grossesse à des millions de femmes dans le monde depuis 1948. Suite aux nombreuses complications observées (notamment sur les générations suivantes), il a été interdit aux femmes enceintes aux États-Unis en 1971 et en 1977 en France.

³⁸ Abecassis PH. et Coutinet N. : op.cit., p.115.

³⁹ Food and Drug Administration (Agence fédérale américaine des produits alimentaires et médicamenteux), est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments.

⁴⁰<https://pharmaphorum.com>, site consulté le 21/05/2019 à 13:14.

⁴¹L'EMA est une agence décentralisée de l'union européenne, dont le siège est situé à Amsterdam. Opérationnelle depuis 1995, l'Agence est chargée de l'évaluation scientifique, de la surveillance et de la pharmacovigilance des médicaments développés par des entreprises pharmaceutiques en vue de leur utilisation dans l'UE.

- La pilule contraceptive introduite en 1960.
- Le valium (diazépam) a été mis sur le marché par Roche (Suisse) en 1963.
- Le paracétamol et l'ibuprofène ont été mis au point en 1956 et 1969 respectivement.
- Les inhibiteurs de l'ECA⁴² sont arrivés en 1975, améliorant la santé cardiaque des patients.

Le développement de biotechnologies à partir des années 1960, remettent en cause le principe de chimiothérapie en montrant que la chimie n'est ni le seul procédé thérapeutique ni la seule source d'innovation⁴³.

La biotechnologie a permis le développement et la production de nouveaux médicaments, l'automatisation du processus de découverte de médicaments grâce au criblage à haut débit, la maîtrise par l'homme du génie génétique (la modification génétique a permis la production de protéines humaines par des bactéries) a notamment contribué à mettre au point et produire des bio-médicaments de plus en plus ciblés et spécifiques.

3. Les produits pharmaceutiques

Les produits pharmaceutiques notamment les médicaments sont des éléments fondamentaux tant de la médecine moderne que la médecine traditionnelle. Ces produits doivent absolument être sûrs, efficaces, de bonnes qualités et être prescrits et utilisés d'une manière rationnelle⁴⁴. Le médicament est considéré comme le produit principal de l'industrie pharmaceutique car c'est la vie humaine qui est mise en jeu.

3.1 Définition du médicament

Selon la définition du dictionnaire pharmaceutique de l'OMS (WHO Drug Dictionary Enhanced) et celle de la Directive européenne 65/65, un médicament est « *toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines. Toute substance ou composition pouvant être administrée à l'homme en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou modifier*

⁴²Est couramment utilisée dans le traitement d'une pression artérielle élevée. Cette classe inclut des médicaments tels que (le ramipril « nom commercial : Altace », le captopril « Capoten », l'énalapril « Vasotec » ...).

⁴³ Abecassis PH. et Coutinet N. : op. cit, p. 114.

⁴⁴<https://www.who.int>, site consulté le 11/06/2019 à 14 :30.

des fonctions physiologiques chez l'homme est également considérée comme médicament»⁴⁵.

Il est composé d'une substance active (ou principe actif), qui possède un effet thérapeutique, et des excipients (liants, agents d'enrobage, agents de remplissage, goûts artificiels...), destinés à conférer des caractéristiques particulières au produit final.

On distingue deux sortes de substances actives : les molécules biologiques et les molécules chimiques.

Les médicaments développés récemment sont donc soit issus de la recherche chimique, soit de l'application des biotechnologies (vaccins, anticorps), les techniques mises en œuvre sont différentes mais le processus et les étapes de développement, ainsi les critères d'approbation d'un nouveau médicament par les autorités sanitaires restent comparables.

3.2 Etapes du développement d'un nouveau médicament

Une molécule qui parviendra à passer toutes les étapes de tests et d'essais cliniques pour devenir un médicament, le chemin de l'innovation au malade est long complexe et coûteux, qui va de la recherche à la découverte d'une nouvelle molécule à la demande d'autorisation de mise sur le marché. Selon la fédération européenne des associations et industries pharmaceutiques, le développement d'un nouveau médicament coûte en moyenne 780 millions d'euros⁴⁶.

3.2.1. Les études précliniques

Avant de tester le candidat médicament chez l'être humain, il doit passer divers examens de manière à ce que la sécurité soit garantie. On applique ce faisant des directives acceptées à l'échelon international⁴⁷ qui s'orientent selon les principes des «3R»⁴⁸. Des études toxicologiques et de sécurité sur des animaux pour déterminer la dangerosité sur l'homme⁴⁹ est effectuée par des toxicologues. Si la substance active ne présente jusque-là

⁴⁵<https://www.iracm.com>, site consulté le 11/06/2019 à 13 :01.

⁴⁶Guillaume VDR. : « *Peut-on défendre l'industrie pharmaceutique* », p 102.In : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2018-1-page-101.htm>.

⁴⁷ Directives de l'ICH.In: www.ich.org/products/guidelines, site consulté le 14/05/2019 à 18 :30

⁴⁸<https://www.interpharma.ch>, site consulté le 16/05/2019 à 13 :30.

⁴⁹Abecassis PH.et Coutinet N. : Op.cit., p. 116.

pas d'effets secondaires indésirables, on la produit alors en petites quantités pour les essais cliniques qui vont suivre.

3.2.2. Les essais cliniques : un médicament sur dix obtient L'AMM

- **La phase I :** est constituée d'essais sur des volontaires sains l'innocuité du nouveau produit est alors testée.
- **La phase II :** est effectuée sur des individus malades. On teste l'efficacité du produit et on évalue les quantités appropriées au traitement souhaité, il s'agit de définir la dose optimale, c'est-à-dire celle pour laquelle l'effet thérapeutique est le meilleur avec le moins d'effets secondaires.
- **La phase III :** est cruciale car elle est constituée d'essais thérapeutiques à grande échelle (plusieurs milliers de patients, souvent répartis sur plusieurs pays), lors de cette phase, le rapport bénéfice risque du nouveau produit est évalué⁵⁰ : c'est lui qui conditionne l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché (AMM), c'est au terme de cette phase que le laboratoire producteur dépose un dossier auprès des autorités sanitaires : l'agence européenne des médicaments (EMA) ou la (FDA) aux Etats-Unis pour recevoir l'autorisation de mise sur le marché.

L'autorisation de mise sur le marché : Si les études montrent que le médicament est efficace et sûr, une demande de commercialisation (qui comprendra les données issues des études menées chez l'animal et chez l'homme, les techniques de fabrication du médicament, les informations de prescription et la notice) sera soumise aux autorités réglementaires qui analyseront ces informations et décideront si le produit est suffisamment sûr et efficace pour en permettre la commercialisation⁵¹. Le médicament sera ensuite mis à disposition des malades, seuls les médicaments originaux traversent ces longues étapes, les génériques ne repassent pas ce long cycle d'essais.

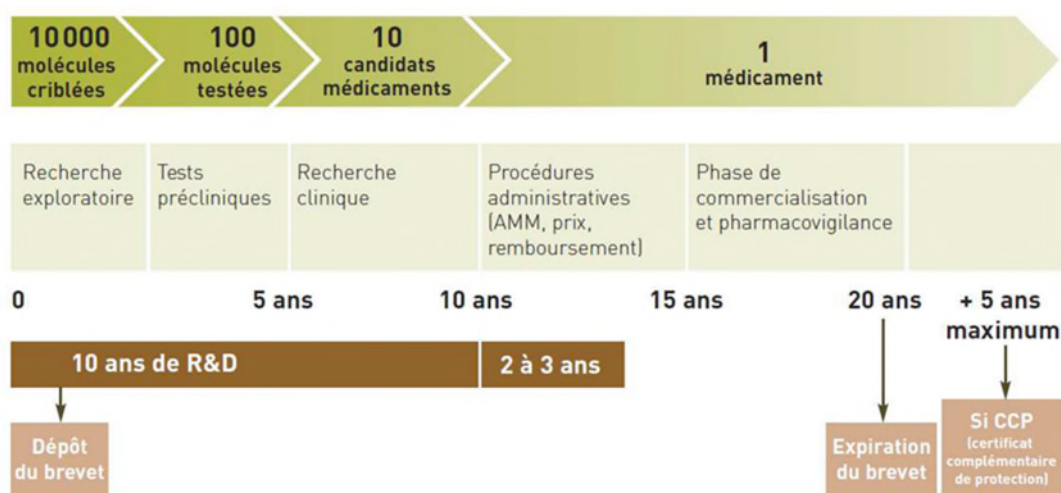
⁵⁰ Pauriche P. et Rupprecht F. : Op.cit., p. 9.

⁵¹ <https://www.msmanuals.com>, site consulté le 30/05/2019 à 14 :02 .

Les 02 deux premières phases durent environ deux à trois ans chacune tandis que la troisième dure de trois à quatre ans. Sur dix produits entrant en phase I, cinq produits entrent en phase II et un seul obtient l'AMM pour entrer en phase IV⁵².

- **Phase IV (la pharmacovigilance) :** études de surveillance après commercialisation pour prouver la sécurité et l'efficacité dans les conditions normales d'utilisation. Tout accident de santé lié à la prise de médicament est signalé aux institutions réglementaires. Les entreprises remettent également un rapport sur le suivi du médicament tous les six mois, pendant les deux premières années de la vie du médicament puis tous les ans pendant les trois années suivantes, et enfin tous les cinq ans, tant que le médicament est commercialisé⁵³.

Figure 1 : genèse d'un médicament (De l'idée au produit)



Source : LEEM. : Bilan économique, Op.cit., p.44

Cette version simplifiée montre qu'il faut en moyenne 13 à 15 ans entre le moment où un brevet est déposé et la mise sur le marché du médicament fini via l'AMM.

4. La protection réglementaire de l'innovation

Les coûts croissants de la recherche et l'allongement des essais thérapeutiques nécessaires à l'obtention de l'AMM ont conduit les pouvoirs publics à adopter un mécanisme prolongeant la durée de protection industrielle conférée par les brevets.

⁵²P PAURICHE, F.RUPPRECHT op.cit., p. 9.

⁵³ LEEM. : Op.cit., p.47.

4.1. Le Brevet

Un brevet est un titre juridique qui protège une invention technique pour une durée limitée. Il permet à son titulaire d'empêcher des tiers d'exploiter l'invention sur le territoire pour lequel il a été délivré, les brevets sont toujours publiés, afin que chacun puisse tirer profit des informations qu'ils contiennent dans le but d'amortir les frais liés au développement du nouveau médicament en profitant d'une exclusivité temporaire. Le brevet permet de protéger l'innovation pendant vingt ans, il peut être prolongé par une durée maximale de cinq ans par un certificat complémentaire de protection.

4.2. Le certificat complémentaire de protection

Le CCP a été d'abord introduit en France en 1990 puis à l'échelle européenne en 1992. Les Etats-Unis avaient déjà introduit Waxman Hatch Act en 1984, qui allonge la durée de vie des brevets et facilite la mise sur le marché des produits génériques⁵⁴. Après une période de vingt-cinq ans le médicament peut être décliné sous forme de générique.

L'application de ces législations sur les brevets, qui débute dans les années 1980 a produit ses effets du début des années 2000⁵⁵. A partir de cette date, les premiers brevets arrivants à expiration les firmes ont progressivement perdu les rentes du monopole dont elles disposaient. Les baisses de chiffre d'affaires ont alors été particulièrement importantes pour les blockbusters⁵⁶, ces pertes sont dues au développement des médicaments génériques qui remplacent progressivement les princeps.

5. Les formes juridiques des médicaments

On distingue trois formes juridiques de médicaments, il peut s'agir des catégories suivantes :

- **Médicament princeps (éthique)** : médicament original également désigné comme médicaments « de référence » « ou innovant », est un médicament dont la substance active (ou un nouveau dosage ou une nouvelle présentation) n'a pas encore été utilisée comme médicament à usage humain pour l'indication donnée⁵⁷, ces

⁵⁴ Pauriche P. et Rupprecht F. : op.cit, p 12.

⁵⁵ Abecassis PH, Coutinet N. : op.cit, p 113.

⁵⁶ Blockbuster est un médicament dont les ventes annuelles dépassent un Milliards de dollars.

⁵⁷ Pinel J. : « *Les médicaments de contrefaçons et sous-standards : un danger de mort* », p 6. In : <https://emedblogblog.files.wordpress.com/2016>.

molécules sont protégées par un brevet, dont la durée est de 15-20 ans, durant cette période, aucune entreprise ne peut les copier, leur prix est élevé, et ils sont des médicaments de prescription et généralement remboursable. Les dépenses R&D élevées pour les principes qui représentent la part de marché la plus élevée et la plus rentable.

- **Médicament générique** : après expiration du brevet, un médicament identique ou équivalent à celui d'une marque peut-être produit sous un nouveau nom commercial. La substance active est identique à celle du produit de marque, les seules différences possibles étant la présentation et les excipients⁵⁸. Leur fabrication répond aux mêmes normes d'exigence que tous les autres médicaments.
- **OTC (over the counter)** : ces molécules ne nécessitent pas d'être prescrites par le médecin (produits d'automédication), elles peuvent être achetées directement en pharmacie (en vente libre) et non remboursables.

II. LE MARCHÉ PHARMACEUTIQUE MONDIAL

Dans cette section, nous allons donner un aperçu général sur le marché pharmaceutique mondial, ses tendances et ses principaux acteurs.

1. Evaluation et croissance

L'industrie pharmaceutique est responsable du développement, de la production et de la commercialisation des médicaments et d'autres produits pharmaceutiques. Ainsi, son importance en tant que secteur global est indiscutable⁵⁹.

L'industrie pharmaceutique mondiale a connu une croissance rapide au fil des années. En 2017, le marché mondial des produits pharmaceutiques a dépassé le cap du millier de milliards de dollars américains avec une croissance de 2% par rapport à l'année précédente.

⁵⁸Les jeunes, la chimie et les sciences de la vie. : « *L'industrie pharmaceutique et les biotechnologies* », Dossier pédagogique réalisé dans le cadre du programme de conférences, p 6. In : <https://www.cefochim.be/media/1266/pharmabiotech.pdf>

⁵⁹<https://FR.statistica.com>, site consulté le 21/05/2019 à 15 :17.

La valeur de l'industrie pharmaceutique mondiale était de 390,2 milliards USD en 2001. Elle s'élevait à 1143,30 milliards USD en 2017, ce qui correspond à une augmentation de 193% au cours de cette période. Cette croissance est due à l'augmentation de la consommation de médicaments génériques (une évolution de 35% entre 2010 et 2017), l'évolution démographique, transition épidémiologique et le lobby où on crée de la demande d'une part, et la croissance pharmaceutique des pays émergents s'élève à des taux que connaissaient les pays développés ya à peine une dizaine d'années d'autre part.

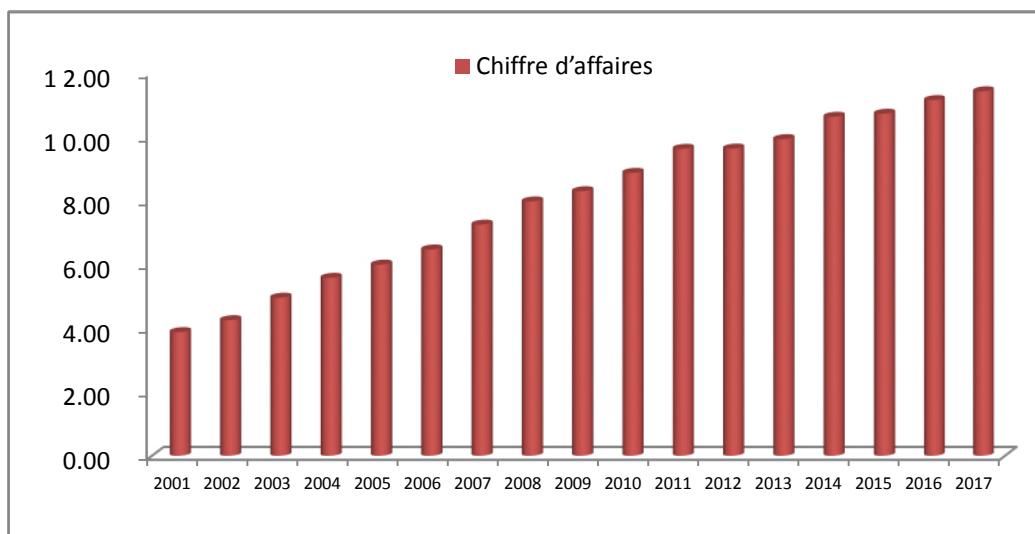
Bien que le marché affiche une croissance ininterrompue depuis 2001, celle-ci augmente d'un rythme de plus en plus lent passant de 16,46% en 2003 à 9,99% en 2008 pour atteindre 2,47% en 2017. Cette baisse est principalement liée au ralentissement de l'activité économique (crise financière et économique de 2008) en particulier dans les pays développés qui consomment une grande partie des produits pharmaceutiques.

Tableau 1 : Evolution du chiffre d'affaires du marché pharmaceutique mondial de 2001 à 2017 (en Mds USD)

Année	Chiffre d'affaires (en Md\$)	Evolution en %
2001	390,2	/
2002	427,6	9,58
2003	498	16,46
2004	559,9	12,43
2005	601,2	7,38
2006	648,7	7,9
2007	726,4	11,98
2008	799	9,99
2009	830,8	3,98
2010	888,2	6,91
2011	963,4	8,47
2012	964,2	0,08
2013	993,8	3,07
2014	1 063,60	7,02
2015	1 073,10	0,89
2016	1 115,70	3,97
2017	1 143,30	2,47

Source : Réalisé par nos soins à partir des données In : <https://www.statista.com>

**Figure 2 : Evolution du chiffre d'affaires du marché pharmaceutique mondial
De 2001 à 2017 (en Mds USD)**



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau 1.

2. Les principaux marchés pharmaceutiques dans le monde en 2007 et 2017

En 2017, le marché américain (Etats-Unis) reste le plus important avec 45% du marché mondial, loin devant les principaux marchés européens (Allemagne, France, Italie, Royaume-Unis et Espagne), qui réalisent 16,5% de parts de marché, le Japon 7,8% et les pays émergents⁶⁰ (Chine et Brésil) 10,7%.

L'Amérique du Nord représentait pour près de la moitié du marché mondial 47% (dont 45% pour les Etats-Unis et 2% pour le Canada). Ce marché demeure le moteur de la croissance mondiale. L'Europe a connu une baisse annuelle moyenne de l'ordre de 5% au cours de la période entre 2007 et 2017.

En 2006, les pays développés représentaient 85% du marché pharmaceutique mondial une proportion qui a chuté à 70% en 2012⁶¹. Les marchés émergents ont connu une croissance soutenue depuis 2010. Les exemples de la Chine et du Brésil avec une croissance annuelle respective de 15% et de 12%⁶², devant les Etats-Unis et les principaux marchés européens. Cette croissance entre les pays développés et émergents force plusieurs multinationales

⁶⁰ Ces pays comprennent les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), mais également 13 autres pays.

⁶¹ <http://monpharmacien.ca>, site consulté le 04/06/2019 à 00 :53.

⁶² <http://www.leem.org>, site consulté le 05/06/2019 à 14:12.

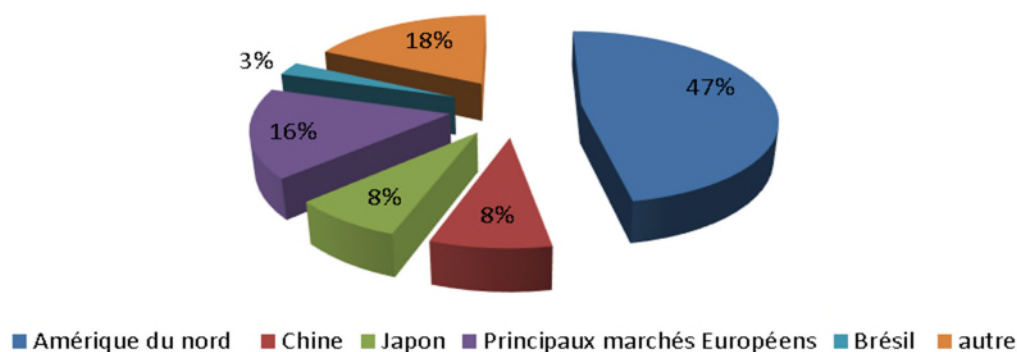
pharmaceutiques⁶³ à concentrer leurs investissements et leurs efforts dans les pays émergents où la croissance est plus rapide et certains de ces pays possèdent des avantages concurrentiels qui les rendent attrayants (main d'œuvre à moindres coûts, proximité des marchés).

Tableau 2 : Principaux marchés pharmaceutiques dans le monde en 2007 et 2017(en % du marché mondial)

	part du marché mondial en 2007	part du marché mondial en 2017	Evolution
Etats-Unis	42,7	44,60	/
Chine	ND (non disponible)	8,30	Entrée à la 5e place en 2009
Japon	8,7	7,80	-1
Allemagne	5,5	4,60	/
France	5,9	3,70	-2
Italie	3,4	3,30	/
Royaume- Unis	3,50	2,50	-2
Brésil	ND	2,50	Entrée à la 10e place en 2010
Espagne	2,9	2,40	-2
Canada	2,6	2,10	-2

Source: LEEM. : Op.cit., p.44.

Figure 3 : Marché pharmaceutique mondial par zone géographique en 2017



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau 2

⁶³Appelées aussi « Big pharma », sont des entreprises de très grandes tailles qui dominent le marché international avec des chiffres d'affaires importants, c'est eux qui offrent sur le marché des nouvelles molécules et détiennent ainsi les brevets sur les médicaments.

Les Etats-Unis et l'Europe accueillent les plus grandes sociétés pharmaceutiques au monde. En effet, leurs parts de marché représentent plus de 40% du marché mondial (la part des cinq premiers groupes représente 23,6% du marché mondial en 2017).

L'industrie pharmaceutique est fortement internationalisée c'est pourquoi les entreprises sont des multinationales.

Les entreprises pharmaceutiques mondiales, les plus connues sont Pfizer (le leader mondial en termes de vente sur ordonnances), Merck & Co et Johnson & Johnson des Etats-Unis, Novartis et Roche de Suisse et Sanofi (leader dans le domaine des vaccins) de France.

Le classement mondial des 10 premières multinationales pharmaceutiques sur la base de leurs ventes relève les résultats indiqués dans le tableau ci-dessous la première place revient au géant Suisse Novartis. Nous allons présenter les quatre premiers groupes comme suit :

Tableau 3 : Classement des entreprises pharmaceutiques mondiales en 2017 par chiffre d'affaires (en Mds USD)

Rang	Laboratoire	Pays	Chiffre d'affaires PFHT* (en Md\$)	Part de marché
1	Novartis	Suisse	54	5,30%
2	Pfizer	Etats-Unis	51	5%
3	Johnson & Johnson	Etats-Unis	49	4,80%
4	Sanofi	France	45	4,40%
5	Roche	Suisse	42	4,10%
6	Merck & Co	Etats-Unis	42	4,10%
7	GlaxoSmithKline	Royaume-Uni	39	3,80%
8	AbbVie	Etats-Unis	35	3,50%
9	GileadSciences	Etats-Unis	34	3,40%
10	Lilly	Etats-Unis	28	2,80%

* Prix fabricant hors taxes.

Source: LEEM. : Op.cit., p.39.

- **Novartis**

Novartis a réalisé un chiffre d'affaires de 54 milliards de dollars en 2017, les ventes de produits clés tels que Cosentyx, Entresto, Lutathera et les Biosimilaires ont été les principaux moteurs de la croissance. Basé en Suisse, Novartis opère à travers de ses divisions médicaments innovants (comprenant les divisions Novartis Pharmaceuticals et Novartis Oncology), Alcon et Sandoz⁶⁴.

- **Pfizer**

Les revenus de Pfizer pour 2017 ont atteint 51 milliards de dollars, cette croissance des revenus a été tirée par les ventes de produits clés, notamment Ibrance, Eliquis et Xeljanz, ainsi que par la croissance opérationnelle dans les marchés émergents.

Pfizer est une société pharmaceutique diversifiée basée aux Etats-Unis avec un portefeuille de produits biologiques, de vaccins, de médicaments à petites molécules et de produits de consommations.

- **Johnson & Johnson**

Basée dans le New Jersey, aux Etats-Unis, Johnson & Johnson est une société de soins de santé active dans les secteurs de la pharmacie, des dispositifs médicaux et de la consommation⁶⁵.

Johnson & Johnson a quitté le marché du diabète en 2018, en vendant ses divisions Life Scan et Calibra medical à platinum Equity et CeQur respectivement la transaction constituait un mouvement stratégique pour se retirer des activités où les ventes étaient en baisse et où la concurrence était élevée.

- **Sanofi**

Le groupe pharmaceutique français Sanofi occupe le 4ème rang du top 10 des sociétés pharmaceutiques. Plus de 25% de ses revenus proviennent des trois médicaments les plus vendus de Sanofi, Lantus, une injection d'insuline pour le diabète, Lovenox, un

⁶⁴<https://www.novartis.com>, site consulté le 31/05/2019 à 10:34

⁶⁵<http://www.pharmaceutical-technology.com>, site consulté le 19/05/2019 à 16:05

anticoagulant pour prévenir la formation des caillots sanguins et Aubagio, la pilule à administrer par jour pour traiter une forme de sclérose en plaque⁶⁶.

L'industrie pharmaceutique étant confrontée à des marchés d'envergure mondiale, les entreprises pharmaceutiques doivent atteindre une taille critique pour être concurrentes sur le marché. Ainsi les concentrations d'entreprises se multiplient avec plusieurs objectifs :

- Regrouper les laboratoires pour être leader sur une pathologie ou une technique.
- Définir des stratégies d'implantations géographiques stratégiques (implantation dans un pays étranger).
- Acquérir des firmes spécialisées dans les nouvelles technologies (biotechnologie, génie génétique, ...).

De nombreuses fusions-acquisitions redessinent chaque année la structure du secteur. En 2017, les opérations de fusion-acquisition ont atteint le montant de 95 milliards de dollars⁶⁷. Dans ce contexte, le laboratoire Allergan (Etats-Unis) a acquis la société spécialisée dans la médecine régénérative LifeCell (Etats-Unis), lui permettant d'accéder à ce marché, le groupe américain Johnson & Johnson a racheté le Suisse Actelion pour faire face à l'arrivée de la concurrence des bio-similaires sur l'un de ses principaux produits Remicade.

Le coût des opérations d'acquisition étant élevé, les entreprises développent également des accords et des alliances entre elles, et font appel à des compétences extérieures (sous-traitance).

3. Les dix premiers produits pharmaceutiques les plus vendus dans le monde en 2017

Aujourd'hui, les produits pharmaceutiques sont devenus un élément indispensable du système de santé. Historiquement, les produits pharmaceutiques ont joué un rôle vital dans le développement humain en améliorant la qualité de la vie et de réduire le temps passé dans les hôpitaux.

⁶⁶<http://www.sanofi.com>, site consulté le 19/05/2019 à 20 : 12.

⁶⁷ LEEM. : Op.cit., p.40.

Le produit pharmaceutique qui a la part la plus importante est Humira, médicament commercialisé par le groupe AbbVie avec une part de 2,2 %, il s'agit d'un anti-inflammatoire pour traiter la polyarthrite, des rhumatismes ou encore le psoriasis en plaques. En seconde place on trouve le médicament destiné à combattre l'hépatite C, les anti-thrombotiques et les anticoagulants avec une part de marché de 0,8%.

Tableau 4 : Classement des produits les plus vendus dans le monde en 2017

Produit	Laboratoire	Classe thérapeutique	Part de marché mondiale en 2017
HUMIRA	AbbVie	Anti-rhumatismes	2,2 %
ENBREL	Pfizer	Anti-rhumatismes	1,0 %
XARELTO	Bayer	Anti-thrombotiques	0,8 %
REMICADE	MSD	Anti-rhumatismes	0,8 %
HARVONI	Gilead Sciences	Anti-hépatite C	0,8 %
ELIQUIS	BMS	Anticoagulant	0,8 %
LYRICA	Pfizer	Antiépileptiques	0,6 %
JANUVIA	MSD	Antidiabétiques	0,7 %
HERCEPTIN	Roche	Anticancéreux	0,6 %
AVASTIN	Roche	Anticancéreux	0,6 %

Source: LEEM. : Op.cit., p.40.

4. Evolution des ventes mondiales des médicaments génériques de 2010 à 2017

En 2017, le revenu de ces médicaments sur ordonnance dans le monde s'élevait à environ 80 milliards de dollars américains. Ce chiffre d'affaires représentait plus de 10% des ventes de médicaments prescrits.

Tableau 5: Evolution de la valeur des ventes mondiales sur ordonnance des médicaments génériques de 2010 à 2017(en Mds USD)

Année	Chiffre d'affaires (en Md\$)	Evolution en %
2010	60	/
2011	66	10
2012	67	1,52
2013	70	4,48
2014	76	8,57
2015	78	2,63
2016	80	2,56
2017	81	1,25

Source : Réalisé par nos soins à partir des données .In :<https://www.statista.com>

Conclusion

Dans ce premier chapitre, nous avons compris que la principale source de création de valeur de l'industrie pharmaceutique vient de la recherche et développement des produits innovants à forte valeur ajoutée.

L'innovation est le principal facteur de succès de l'industrie pharmaceutique. En effet elle est primordiale pour développer des nouveaux produits efficaces et moins d'effets secondaires.

Les firmes pharmaceutiques investissent des montants importants et emploient des ressources hautement qualifiées dans la recherche et développement des nouvelles molécules.

Un autre effet marquant dans le domaine de l'industrie pharmaceutique est que les chiffres d'affaires des grandes entreprises pharmaceutiques sont impressionnants, des fois, ils dépassent le budget de quelques pays en développement. Ainsi, chaque entreprise se focalise sur un nombre très limité de produit phare avec lesquels des fortunes sont créées.

Chapitre II

L'industrie pharmaceutique en Algérie

Introduction

Après avoir identifié les différents éléments clefs pour comprendre l'industrie pharmaceutique et la situation actuelle du marché pharmaceutique mondial, nous allons nous intéresser dans ce présent chapitre à l'étude du secteur pharmaceutique algérien.

Nous verrons donc, dans un premier temps comment le secteur est développé pour arriver à celui sur lequel il est actuellement, puis nous allons présenter les différents intervenants du secteur pharmaceutique avec une distinction de ceux de secteur public et privé.

**I. DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE ET CADRE JURIDIQUE DU
SECTEUR PHARMACEUTIQUE ALGÉRIEN**

Pour mieux comprendre la situation actuelle du secteur pharmaceutique algérien, il est nécessaire de retracer son évolution depuis l'indépendance à ce jour.

1. Historique du secteur pharmaceutique algérien

Le secteur pharmaceutique national a connu deux grandes périodes avant et après sa libéralisation en 1990.

1.1. La période du monopole de l'Etat (1962 à 1990)

Durant la période coloniale, l'industrie pharmaceutique était limitée à une seule entreprise à savoir BIOTIC, créée en 1952⁶⁸. A l'indépendance, un projet est lancé qui voit le jour en 1962, il s'agit de PHARMAL⁶⁹.

Cette période est marquée par une gestion directe du secteur par l'administration sanitaire, une gestion assurée autour de la pharmacie centrale algérienne (PCA), créée en 1963 sous l'autorité du ministère de la santé publique assurée les fonctions de production, de l'importation et de distribution en gros⁷⁰.

Un plan de développement de l'industrie pharmaceutique a été engagé (trentaine de pharmaciens industriels ont été formés dans les grandes universités européennes), la

⁶⁸ Hamadi A. : « *Vers une approche systémique de la gouvernance : le cas de l'accès aux médicaments en Algérie* », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lille 1, 2013, p. 97.

⁶⁹ Ziani F. : « *Analyse de la consommation des médicaments en Algérie : cas de la wilaya de Sétif* », mémoire de magister en sciences économiques, Université A.MIRA de Bejaia, 2010, p.64.

⁷⁰Hamadi A,op.cit, p. 97.

société nationale des industries chimiques (SNIC) engageait, d'autres projets ont été créés à savoir :

- L'unité de consommables médicaux SOCOTHYD créée en 1970⁷¹(Société de Coton Hydrophile & d'Articles d'Hygiène).
- Lancement de projet institut pasteur.

Dans le cadre de la restructuration de toutes les grandes entreprises du secteur public au début des années 1980, la PCA a été restructurée autour de trois institutions « les trois PHARMS »⁷² chargée chacune d'entre elle de l'importation et la distribution du médicament :

- ENCOPHARM à l'Est.
- ENOPHARM à l'Ouest.
- ENAPHARM au centre.

La production locale des médicaments a été assurée par l'entreprise nationale de production pharmaceutique (ENPP), créée par le décret 82/161 promulgué en Avril 1982, devient autonome en Février 1989 et donne naissance au groupe Sidal⁷³, ainsi que la création de la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), unique structure responsable de l'approvisionnement des structures de santé publique.

Le secteur pharmaceutique était un secteur réservé à l'Etat, et il était régi par loi n°85/05 du 16 février 1985, relative à la protection et à la promotion de la santé. Malgré des investissements importants notamment au cours des années 1970 et 1980, l'industrie pharmaceutique n'a pas pu développer et la demande nationale ne peut être satisfaite que par le recours à l'importation comme le montre le tableau 6 ci-dessous.

⁷¹<https://www.socothyd.com/new/reseau.php>, site consulté le 05/05/2019 à 15 :30.

⁷²Belhacene O.et Ferfera MY. : « *Les effets contrastés de l'implication des laboratoires étrangères dans l'industrie pharmaceutique Algérienne* », Algérie, Colloque international, Cinquante ans d'expériences de développement Etat- Economie- Santé, 2014, p.55.In :<https://www.ajol.info/index.php/cread/article>.

⁷³<http://www.saidalgroup.dz>, site consulté le 25/05/2019 à 18 :55.

Tableau 6 : Evolution de la consommation et de l'importation de médicaments de 1972 à 1980 (en millions de DA)

Année	Consommation de médicaments	Importation	Taux de couverture par l'importation
1972	503,51	417,91	83%
1974	606,74	533,93	88%
1978	1 230	1 125,50	91,50%
1980	1 630	1 480	90,80%

Source : Hamadi A, op.cit., p. 98

1.2. La période de libéralisation du secteur (1990 à nos jours)

Le marché pharmaceutique algérien a été libéralisé depuis la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990⁷⁴ sur la monnaie et le crédit (LMC), ce texte met fin au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et la loi 90-16 du 07 août 1990⁷⁵, qui autorise l'installation en Algérie de grossistes concessionnaires habilités par agrément à effectuer des importations des marchandises destinées à la revente.

L'Etat a également promulgué le décret législatif n°93-12 du 05 octobre 1993⁷⁶, relatif à la promotion de l'investissement dont l'objectif ciblé est l'attrait des investissements directs étrangers et nationaux⁷⁷ et en 1992, publication du décret 92-284 relatif à l'enregistrement des produits pharmaceutiques⁷⁸.

Depuis 1995, et dans le cadre du plan d'ajustement structurel (PAS) imposé au pays par les institutions financières internationales, l'Algérie a connu un développement remarquable d'accès aux marchés extérieurs dans toutes les activités économiques.

Plusieurs textes juridiques et législatifs régissant le secteur pharmaceutique ont été promulgués :

⁷⁴ Journal officiel de la république Algérienne n°16 du 18/04/1990.

⁷⁵ Journal officiel de la république Algérienne n°34 du 11/08/1990.

⁷⁶ Journal officiel de la république Algérienne n°64 du 10/10/1993.

⁷⁷ Belhacene O. et Ferfera MY.: op.cit. p.56.

⁷⁸ Journal officiel de la république Algérienne n°53 du 12/07/1992.

- L'obligation d'investir dans la production est exigée⁷⁹, puis levée (arrêté du ministre de la santé en date du 06 juin 2005).
- Volonté de régulation des importations par la suspension des enregistrements⁸⁰.
- Arrêté du 23 septembre 2001, mise en place du prix de référence.
- Volonté politique de promouvoir le médicament générique et volonté politique de promouvoir la production nationale.
- l'interdiction de l'importation de 128 des médicaments produits localement (instruction de septembre 2003) puis son annulation en 2005, son rétablissement en 2008 (l'arrêté ministériel du 30 octobre 2008, faisant obligation d'investir dans la production locale et interdiction de l'importation des médicaments produits localement).

Un effort clair de la part de l'administration de la santé pour réglementer le cadre technique et juridique nécessaire à l'ouverture du marché :

- La mise en place d'un laboratoire national de contrôle de médicament.
- La distribution de détail était assurée par ENDIMED⁸¹.
- La société SAIDAL a mis en œuvre un plan de restructuration qui s'est traduit par sa transformation en groupe industriel regroupant trois filiales (Pharmal, Antibiotical et Biotic) en 1997⁸².
- En 2009, SAIDAL a augmenté sa part dans le capital de SOMEDIAL à hauteur de 59%. En 2010, elle a acquis 20 % du capital d'IBERAL et sa part dans le capital de TAPHCO est passée de 38,75% à 44,51%.
- En 2011, SAIDAL a augmenté sa part dans le capital d'IBERAL à hauteur de 60%.
- En janvier 2014, SAIDAL a procédé par voie d'absorption, à la fusion de ses filiales détenues à 100% : Pharmal, Antibiotical et Biotic⁸³.

⁷⁹Arrêté n°46 du Ministre de la santé du 07/10/1998.

⁸⁰CNOP. : « *Enjeux et perspectives de l'environnement pharmaceutique en Algérie* », Paris, 2008, p.2.

⁸¹Société par actions issue de la restructuration des trois PHARMS, créée le 24 septembre 1997.

⁸²<http://www.saidalgroup.dz>, site consulté le 25/05/2019 à 18 :55.

⁸³Ibid.

La libéralisation du secteur pharmaceutique a très rapidement modifié l'organisation de l'ensemble des fonctions commerciales mais n'a pas eu d'effet significatif sur l'activité de production.

II. CADRE RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE NATIONAL

La loi n°18-11 du 02 Juillet 2018, relative à la santé confirme le rôle de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques, introduit la notion d'établissement pharmaceutique et confirme le rôle du pharmacien.

1. Les produits pharmaceutiques

La réglementation assure la sécurité, l'efficacité et la qualité des produits pharmaceutiques, les produits pharmaceutiques sont définis par la nouvelle loi de santé, Titre V, Chapitre2, « principes et définitions », comme suit :

Art. 207 : Au sens de cette loi, les produits pharmaceutiques comprennent :

- Les médicaments ;
- Les produits chimiques officinaux ;
- Les produits galéniques ;
- Les matières premières à usage pharmaceutique ;
- Les aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales ;
- Tous autres produits nécessaires à la médecine humaine.

Art. 208 : Le médicament, au sens de la présente loi, est toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, et tous produits pouvant être administrés à l'homme ou à l'animal en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, de corriger et de modifier ses fonctions physiologiques.

Art. 209 : Sont considérés également comme médicaments, notamment :

- Les produits diététiques qui renferment des substances non alimentaires leur conférant des propriétés utiles à la santé humaine ;
- les produits stables dérivés du sang ;

- les concentrés d'hémodialyse ou solutés de dialyse péritonéale ;
- les gaz médicaux.

Sont assimilés à des médicaments, notamment :

- ❖ Les produits d'hygiène corporelle et produits cosmétiques contenant des substances vénéneuses à des doses et concentrations supérieures à celles fixées par voie réglementaire.

Art. 210 : Au sens de la présente loi, on entend par :

- ❖ **Spécialité pharmaceutique** : tout médicament préparé à l'avance, présenté sous un conditionnement particulier et caractérisé par une dénomination spéciale.
- ❖ **Spécialité générique d'une spécialité de référence** : tout médicament qui a la même composition qualitative et quantitative en principe(s) actif(s), la même forme pharmaceutique, et qui est interchangeable avec la spécialité de référence du fait de sa bioéquivalence démontrée par des études appropriées de biodisponibilité. Une spécialité ne peut être qualifiée de spécialité de référence, que si son enregistrement a été effectué au vu de l'ensemble des données nécessaires et suffisantes à elles seules pour son évaluation.
- ❖ **Produit bio thérapeutique** : tout médicament dont la substance active est produit à partir d'une source biologique ou en est extraite.
- ❖ **Produit bio thérapeutique similaire** : tout médicament similaire sur le plan qualité, sécurité et efficacité à un produit bio thérapeutique de référence. Un produit bio thérapeutique ne peut être qualifié de produit bio thérapeutique de référence que si son enregistrement a été effectué au vu de l'ensemble des données nécessaires et suffisantes à elles seules pour son évaluation.
- ❖ **Préparation magistrale** : tout médicament préparé extemporanément en exécution d'une prescription médicale en raison de l'absence de spécialité pharmaceutique disponible ou adaptée.
- ❖ **Préparation hospitalière** : tout médicament préparé selon les indications d'une pharmacopée en raison de l'absence de spécialité pharmaceutique disponible ou adaptée, dans la pharmacie d'un établissement de santé et destiné à être dispensée, sur prescription médicale, à un ou plusieurs patients.

- ❖ **Préparation officinale de médicament** : tout médicament préparé en officine selon les indications de la pharmacopée ou du formulaire national des médicaments et destiné à être dispensé directement au patient.
- ❖ **Produit officinal divisé** : toute drogue simple, tout produit chimique ou toute préparation stable indiquée dans la pharmacopée, préparée à l'avance par un établissement pharmaceutique divisé soit par lui, soit par la pharmacie d'officine qui le met en vente, soit par la pharmacie d'un établissement de santé.
- ❖ Médicament immunologique, tout médicament consistant en :
 1. Allergène, défini comme tout produit destiné à identifier ou provoquer une modification spécifique et acquise de la réponse immunologique à un agent allergisant.
 2. Vaccin, toxine ou sérum, destinés à être administrés à l'homme en vue de provoquer une immunité active ou passive ou en vue de diagnostiquer l'état d'immunité.
- ❖ **Médicament radio pharmaceutique** : tout médicament qui, lorsqu'il est prêt à être administré à l'homme à des fins médicales, contient un ou plusieurs isotopes radioactifs, dénommés radionucléides.
- ❖ **Générateur** : tout système contenant un radionucléide parent, servant à la production d'un radionucléide de filiation utilisé dans un médicament radio pharmaceutique.
- ❖ **Trousse** : toute préparation qui doit être reconstituée ou combinée avec des radionucléides dans le produit radio pharmaceutique final.
- ❖ **Précurseur** : tout autre radionucléide produit pour le marquage radioactif d'une autre substance avant administration.
- ❖ **Médicament à base de plante** : tout médicament dont les substances actives sont exclusivement une ou plusieurs substances végétales ou préparations à base de plantes.
- ❖ **Médicament expérimental** : tout médicament expérimenté ou utilisé comme référence, y compris comme placebo, lors d'un essai clinique.

2. L'établissement pharmaceutique

Selon l'article 218 de la loi de santé de 2018 : l'établissement pharmaceutique est une société organisée selon les formes juridiques prévues par le code du commerce et soumise à l'agrément des services compétents du ministère chargé de la santé .

Les établissements pharmaceutiques sont des établissements de fabrication, d'exploitation, d'importation, d'exportation et de distribution des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine. Ils doivent assurer la disponibilité des produits pharmaceutiques.

L'établissement pharmaceutique doit être exploitant et/ou détenteur de la décision d'enregistrement.

3. L'agence nationale des produits pharmaceutiques

L'agence est un établissement public à gestion spécifique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé.

3.1. Enregistrement, homologation des produits pharmaceutiques

- ❖ Tout produit pharmaceutique prêt à l'emploi fabriqué industriellement, importé ou exporté doit faire l'objet, avant sa mise sur le marché, d'une décision d'enregistrement ou d'homologation délivrée par l'agence nationale des produits pharmaceutiques après avis des commissions d'enregistrement ou d'homologation créées auprès de cette agence.
- ❖ Les praticiens médicaux (médecins spécialistes et généralistes) ne peuvent prescrire et utiliser que les médicaments enregistrés et les produits pharmaceutiques homologués à usage de la médecine humaine figurant sur les nomenclatures nationales.
- ❖ Une autorisation temporaire d'utilisation de médicaments non enregistrés peut être délivrée par le ministre chargé de la santé, après avis de l'agence, lorsque ces médicaments sont prescrits dans le cadre de la prise en charge de maladies graves, qu'il n'existe pas de traitement équivalent sur le territoire national et qu'ils présentent une utilité thérapeutique prouvée.
- ❖ Un comité économique intersectoriel auprès de l'agence ayant pour mission principale de fixer les prix des médicaments à l'enregistrement.

3.2. La tarification des médicaments

La tarification des médicaments est complexe avec un nombre de mécanismes pour contrôler la tarification dans les hôpitaux et les canaux de vente au détail.

Le comité économique fixe un prix :

- ❖ Prix départ usine pour les médicaments fabriqués localement.
 - ❖ La valeur FOB pour les médicaments importés.
1. Pour les hôpitaux (financés par le ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière) :
 - ❖ Le prix fixé par le CE devient le prix approuvé des médicaments et l'entreprise peut participer aux appels d'offres de la PCH.
 - ❖ Pour réussir le prix de l'offre doit être généralement inférieur au prix approuvé par le CE.
 2. Canaux de vente au détail (cas de remboursement par les organismes de la sécurité sociale).
 - ❖ Le processus est plus complexe et plus long puisqu'il s'agit d'un système de tarification en deux étapes : le ministère de la santé et le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

Après la tarification par le CE auprès du ministère de la santé, un prix de remboursement doit être fixé pour un médicament de détail par le ministère du travail.

Le prix de remboursement est fixé par la commission de remboursement du médicament (CRM) auprès du ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale ce qui peut prendre des mois, voire des années, et impliquer des discussions approfondies entre la CRM et l'entreprise qui crée une pression importante sur le prix⁸⁴.

4. L'importation des produits pharmaceutiques

L'importation des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine sont soumis à agrément délivré par le ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

⁸⁴ UNOP, op.cit., p.17

4.1. Procédures d'importation des produits pharmaceutiques

- ❖ Acquérir l'agrément de grossiste importateur en produits pharmaceutiques au niveau de la direction de la santé et de la population (DSP) de la wilaya, sa durée est illimitée sauf en cas de changement de statut ou d'adresse locale.
- ❖ Dépôt de dossier d'importation selon le cahier des conditions techniques à l'importation des produits pharmaceutiques⁸⁵ au niveau de la direction de la pharmacie au sein du MSPRH.
- ❖ Les importations prévisionnelles annuelles sont soumises à un visa technique délivré chaque année par le ministère chargé de la santé.
- ❖ Le dépôt des programmes prévisionnels d'importation des produits pharmaceutiques se fait en mois de juillet au mois de septembre de chaque année les opérateurs doivent déposer leurs programmes conformément aux canevas délivrés par le ministère de la santé.
- ❖ Seuls sont autorisés à l'importation, les produits pharmaceutiques ne figurant pas sur la liste des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine interdits à l'importation.

Le Ministère de la Santé doit être informé, de manière obligatoire, après chaque opération d'importation, des réalisations de ses importations prévisionnelles ainsi que de l'état de ses stocks.

4.2. La Liste des pièces et documents constitutifs du dossier requis à l'importation

- Autorisation d'exploitation de l'établissement d'importation, délivrée par les services du Ministère de la Santé.
- copie certifiée conforme du registre de commerce.
- liste et quantité des produits à importer, selon les modèles établis par l'administration compétente.
- engagement solidaire fabricant-importateur
- statuts de la société.
- plan d'exécution des engagements souscrits.
- identifiant fiscal.

⁸⁵ Arrêté du 30/10/2008, fixant le cahier des conditions techniques à l'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine (Journal officiel de la république Algérienne n°70 du 14/12/2008).

Lorsque l'importateur est lui-même conditionneur des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux qu'il importe en vrac⁸⁶, il doit s'engager à fabriquer ces produits dans un délai ne pouvant excéder une (1) année⁸⁷.

Lorsque l'importateur est lui-même fabricant de ses produits et dispose de sa propre filiale commerciale en Algérie, il doit être l'importateur exclusif de sa gamme de produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux. Il doit s'engager aussi, à élargir de façon régulière et continue, la gamme des produits fabriqués en Algérie.

Toute nouvelle autorisation d'importation est conditionnée par l'investissement dans la production pharmaceutique, notamment par:

- ❖ la construction d'unités de production pharmaceutique, pour compte ou en partenariat.
- ❖ la production en partenariat technico-scientifique, dans les unités de production pharmaceutiques existantes.

III. LES INTERVENANTS DANS LE SECTEUR PHARMACEUTIQUE ALGÉRIEN

Nous pouvons les classer selon la nature de leur intervention en deux catégories distinctes :

- Etablissements publics et privés assurant les activités de production, d'importation et de distribution des produits pharmaceutiques.
- Institutions de régulation du marché pharmaceutique.

1. Les entreprises économiques

Dans le secteur pharmaceutique algérien, le groupe SAIDAL détient le monopole. Plusieurs autres entreprises et laboratoires privés algériens et étrangers sont actifs dans ce domaine.

1.1. Les entreprises du secteur public

À côté du groupe SAIDAL deux autres acteurs interviennent dans la production du secteur public à savoir l'institut Pasteur d'Algérie (IPA) et SOCOTHYD.

⁸⁶ Produit qui a subi toutes les étapes de la fabrication à l'exclusion du conditionnement final.

⁸⁷ Art 27 de l'arrêté du 30/10/2008.

1.1.1. Le groupe SAIDAL

Le groupe SAIDAL est la plus grande entreprise pharmaceutique en Algérie et l'un des plus grands en Afrique.

SAIDAL est créée en Avril 1982. En 1989 et suite à la mise en œuvre des réformes économiques⁸⁸, SAIDAL devient une Entreprise Publique Economique dotée de l'autonomie de gestion.

Société par actions au capital social de 2 500 000 000 Dinars algérien. L'Etat détient (80 %) du capital de SAIDAL et les 20% de restant ont été vendus à des investisseurs privés algériens (16 %) et à des institutionnels algériens (4 %) ⁸⁹.

Organisé en un groupe industriel, SAIDAL a pour mission principale le développement, la production et la commercialisation des produits pharmaceutiques à usage humain et vétérinaire. SAIDAL a entrepris de diversifier sa production à travers des accords de partenariat avec des sociétés étrangères (Pfizer, Rhône Poulenc, Glaxo Wellcome et Novo Nordisk)⁹⁰, le groupe produit actuellement 215 médicaments toutes formes et dosages confondus, représentés dans 21 classes thérapeutiques.

Le groupe SAIDAL compte six sites (6) de production situés à Alger (Dar El Beida, El Harrach et Gué de Constantine), Médéa, Constantine et Annaba. Ces usines totalisent une production moyenne annuelle de 140 millions d'unités vente.

1.1.2. L'institut Pasteur d'Algérie (IPA)

Institut Pasteur d'Alger fut créé en 1894, il avait pour mission au départ, d'assurer le traitement antirabique des personnes mordues⁹¹.

En 1971, et par l'ordonnance n°71-45 du 21/06/1971, l'institut Pasteur Algérie fut érigé en établissement d'utilité publique sans but lucratif, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière .L'institut Pasteur d'Algérie changea de statut juridique conformément au décret exécutif n°94-74 du 30/03/1994, pour devenir un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Il a une triple mission :

⁸⁸<http://www.saidalgroup.dz> , site consulté le 25/05/2019 à 19 :55.

⁸⁹« Le groupe SAIDAL », p 20.In : <http://www.industrie.gov.dz/IMG/pdf/SAIDAL.pdf>.

⁹⁰ O Belhacene O.et Ferfera MY.: op.cit., p.65.

⁹¹<https://www.pasteur.dz/fr/presentation/historique>, site consulté le 12/05/2019 à 20 :31.

- ❖ Recherche et référence dans les domaines de la microbiologie, de la parasitologie et de l'immunologie.
- ❖ Production et distribution de sérums et vaccins à usage humain et vétérinaire.
- ❖ Formation du personnel scientifique et technique dans ses domaines d'activités.

1.1.3. SOCOTHYD

Créée en 1970, l'entreprise SOCOTHYD (société de coton hydrophile et d'articles d'hygiène) société par action au capital social de 1 170 000 000 Dinars Algérien, compte deux sites de production, l'un aux Issers, spécialisé dans la fabrication des produits de pansements (produits de coton, produits de gaze, bandes plâtrées, sparadrap médical et bandes de crêpe), et l'autre à Bordj Ménéaïel, spécialisé dans la fabrication des articles d'hygiène corporelle.

La SOCOTHYD dispose d'un réseau de distribution, qui est constitué d'agents agréés sélectionnés selon des critères définis. Ses agents agréés assurent la distribution et la mise en place des produits de la SOCOTHYD dans les différentes régions du pays⁹².

1.1.4. La pharmacie centrale des hôpitaux (PCH)

La pharmacie centrale des hôpitaux est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), mis sous la tutelle du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, est un acteur central dans l'industrie pharmaceutique algérienne et un fournisseur incontournable des établissements publics de santé⁹³.

Dans le cadre de la politique nationale de santé, la PCH a pour mission, l'approvisionnement et la distribution des produits pharmaceutiques aux établissements publics de santé implantés au niveau de l'ensemble du territoire national.

La pharmacie centrale des hôpitaux dispose d'un réseau de distribution au niveau de cinq (05) régions dont 03 au Nord, à savoir : Alger, Oran et Annaba et 02 au sud Biskra et Bechar, pour une plus grande proximité avec les établissements de santé.

⁹²<https://www.socothyd.com/new/reseau.php>, site consulté le 10/05/2019 à 14 :02.

⁹³<http://www.pch.dz>, site consulté le 24/05/2019 à 11 :30

La PCH compte près de 190 fournisseurs dont 74 locaux et 116 étrangers pour établissements publics de santé et clients divers. La PCH compte également s'investir dans l'industrie pharmaceutique à l'effet de contribuer à la soustraction de notre pays d'une totale dépendance du marché mondial du médicament.

1.2. Les entreprises du secteur privé

Entre laboratoire local et étranger, parmi les plus importants on peut citer :

1.2.1. BIOPHARM

BIOPHARM est un groupe industriel et commercial qui a investi au début des années 1990 dans le secteur pharmaceutique, et qui dispose aujourd'hui d'une unité de production aux normes internationales et d'un réseau de distribution aux grossistes et aux pharmacies⁹⁴. BIOPHARM a commencé par adapter progressivement sa structure organisationnelle en tant que Groupe autour de ses différents métiers : La production de médicament à travers BIOPHARM, qui demeure le noyau central du groupe.

- ❖ La distribution en gros de produits pharmaceutiques à travers BIOPHARM DISTRIBUTION.
- ❖ La répartition aux officines à travers BIOPURE.
- ❖ La promotion et l'information médicales, à travers HHI (Human Health Information).
- ❖ La logistique pour l'industrie pharmaceutique à travers BIOPHARM LOGISTIC.

Depuis 2013, BIOPHARM est détenue à 49% par un consortium international⁹⁵ composé de Development Partners International (DPI) et d'Euro Mena Funds et Mediterrania capital, ainsi que de l'agence de développement Allemande (DEG).

1.2.2. MERINAL laboratoires

Les Laboratoires MERINAL sont créés en 1969 spécialisés dans la fabrication de médicaments sous forme sèche (comprimés, gélules, et sachets). Dès le démarrage de l'unité de production en 2002, MERINAL a opté pour une stratégie de développement axée

⁹⁴ <https://www.biopharmdz.com/index.php>, site consulté le 25/05/2019 à 13 :10.

⁹⁵ Est une formule d'association encourage et engage à la fois les partenaires dans le développement à long terme du Groupe.

sur le générique et sur la constitution d'une gamme de produits appartenant à MERINAL⁹⁶. En effet l'objectif souhaité est non seulement d'être en mesure de maîtriser ses activités et son développement, mais aussi de se projeter au-delà du marché algérien. Ainsi, MERINAL met sur le marché annuellement plus de 50 millions d'unités vente, tout en élargissant sa présence à l'international.

1.2.3. BEKER laboratoires

Les laboratoires BEKER ont été créés en 2004, par l'émergence du premier site à Dar el Beida⁹⁷. Entité de droit Algérien, BEKER laboratoires s'est spécialisé dans le développement, la fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques génériques sous formes de comprimés et de gélules, répondant aux normes internationales. BEKER laboratoires propose plus de cent produits couvrant plusieurs domaines thérapeutiques et des maladies infectieuses.

S'appuyant sur l'expertise de leur équipe de R&D, BEKER laboratoires gère l'intégralité du processus de développement de tous leurs produits au de leurs unités spécialisées, permettant ainsi le contrôle total de la qualité du produit.

En 2018, BEKER a attiré l'attention de la communauté internationale sur le développement d'une version générique du Sovaldi de Gilead, un traitement de l'hépatite

1.2.4. Sanofi Algérie

La filiale de Sanofi-Aventis située à Ain Benain produit une gamme très large de médicaments⁹⁸. L'objectif de cette filiale est d'obtenir 30% de part de marché des médicaments et de constituer un groupe privé, d'encourager la production locale et la formation proposée aux professionnels de la santé en diabétologie et oncologie (médecins, pharmaciens et spécialistes).

⁹⁶<https://merinal.com/nous-connaître.html>, site consulté le 30/05/2019 à 11:23.

⁹⁷<http://bekerlaboratoires.com/>, site consulté le 13/05/2019 à 15 :30.

⁹⁸O Belhacene O.et Ferfera MY. op.cit, p 63.

1.2.5. GSK Algérie

La filiale du laboratoire Glaxo Smith Kline créée en 2005 à Boudouaou, d'un montant de 21 millions d'Euros⁹⁹. Emploie 200 personnes et produit des antibiotiques de Glaxo Smith Kline (Clamoxyl, Augmentin, Floxapen). Tous ces médicaments sont des princeps.

1.2.6. Novo Nordisk Algérie

Novo Nordisk est présente en Algérie depuis très longtemps. En effet, la première cargaison d'insuline a été envoyée en 1936¹⁰⁰. C'est des années plus tard avec l'ouverture économique du pays que le bureau de représentation fut implanté en 1992, puis l'entité légale a suivie en 1994 sous le nom d'ALDAPH (Algérie Danemark Pharmaceutique).

Novo Nordisk Algérie compte aujourd'hui plus de 420 employés dont 160 basés à l'usine de production située à Tizi Ouzou. Novo Nordisk est aujourd'hui le leader dans le diabète et aussi dans l'hémophilie et l'hormone de croissance.

2. Les importateurs privés

Après l'ouverture du secteur aux opérateurs privés, une centaine d'autorisations d'importation ont été agréées par le ministère de santé. En 2010, il a été dénombré 139 importateurs contre 44 en 2004.

3. Les grossistes répartiteurs

Les grossistes répartiteurs assurent la distribution en gros des produits pharmaceutiques, ils sont chargés de l'approvisionnement des officines (pharmacies) implantées à travers tout le territoire national. Pour exercer leurs activités les grossistes répartiteurs doivent avoir l'autorisation des autorités chargées de la santé publique (MSPRH).

4. Les officines privées

La pharmacie d'officine « est l'établissement affecté à la dispensation au détail des produits pharmaceutiques ainsi qu'à l'exécution des préparations magistrales et

⁹⁹ Ibid, p 64.

¹⁰⁰ <http://www.novonordisk.dz/about-novo-nordisk/novo-nordisk-algeria.html>, site consulté le 27/05/2019 à 14 :40.

officinales »¹⁰¹. Les officines privées chargées de la distribution au détail des produits pharmaceutiques leurs nombres est en croissance remarquable. En 2015, L'Algérie figure en première place des pays Africains avec 10 502 officines et 387 dépôts pharmaceutiques¹⁰².

Les intervenants du secteur privé dominant largement le commerce de produits pharmaceutiques.

5. Les institutions de régulation du marché pharmaceutique

Le secteur pharmaceutique est, en Algérie comme partout à travers le monde, un secteur fortement régulé. Son développement est lié à la qualité de l'administration sanitaire qui est responsable de la régulation du marché à travers :

- ❖ L'enregistrement, fixation du prix des produits pharmaceutiques et délivrance des autorisations de mise sur le marché.
- ❖ La fixation de la nomenclature nationale des produits pharmaceutiques.
- ❖ Délivrance d'une autorisation globale d'importation.
- ❖ Agrément préalable de tout établissement appelé à produire, importer et commercialiser des produits pharmaceutiques en Algérie.

A côté du ministère chargé de la santé, d'autres établissements interviennent aussi dans ce secteur, on peut citer :

- ❖ Le ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale: son intervention découle de sa position d'administration de tutelle de la CNAS, l'institution qui intervient dans le remboursement des médicaments et des frais de soins médicaux.
- ❖ Le ministère chargé de l'industrie : qui est concerné par le développement de l'industrie pharmaceutique algérienne (entreprises de droit algérien), n'exerce pas d'influence sur le marché des produits pharmaceutiques.
- ❖ Le ministère chargé du commerce et l'union nationale des opérateurs de la pharmacie (UNOP).

¹⁰¹ Art 249 de la loi n°18-11 du 02 Juillet 2018.

¹⁰² Maghreb pharma expo 2018. : op.cit, p 2018, p 3.

Conclusion

Le marché pharmaceutique algérien comme partout dans le monde est fortement réglementé. L'ouverture du marché à partir de 1990 a permis l'émergence du secteur privé qui domine largement le marché.

Actuellement, L'Algérie compterait une centaine d'unités de fabrication de médicaments et produits pharmaceutiques, entre laboratoires privés et publics, outre les groupes étrangers, dont le français Sanofi ou le danois Novo Nordisk.

SAIDAL, quant à elle, compterait une dizaine d'unités de fabrication de génériques, dont les antibiotiques et les antihistaminiques.

La nouvelle loi sanitaire confirme la poursuite par les pouvoirs publics de leur appui et de la protection de l'industrie pharmaceutique à travers la prise des mesures incitatives tout en encourageant la recherche scientifique.

Chapitre III

La politique pharmaceutique en Algérie

Introduction

L'importation de certains produits est subordonnée à une autorisation préalable délivrée, selon le cas, par l'autorité compétente selon l'ordonnance n°03-04 du 19/07/2003, relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises¹⁰³. De même les produits pharmaceutiques sont soumis à l'autorisation préalable à leur importation délivrée par le ministère chargé de la santé.

En 2018, les produits pharmaceutiques représentent près de 5%¹⁰⁴ de la facture totale des importations de l'Algérie pour un montant de 2,166 milliards USD.

Afin de réduire la facture des produits pharmaceutiques importés, plusieurs décisions ont été prises par les pouvoirs publics, via notamment l'interdiction des importations des produits fabriqués localement, l'obligation d'un partenaire algérien pour les laboratoires étrangers et la promotion de l'industrie locale de génériques.

Dans ce présent chapitre, nous consacrons la première section à l'analyse de la demande et de l'offre des produits pharmaceutiques en Algérie d'où nous étudierons l'importation, la fabrication locale et même l'exportation des produits pharmaceutiques en valeur et en volume. Quant à la deuxième section, elle traitera la politique d'Etat de substitution aux importations par la production locale.

I. LE MARCHÉ NATIONAL DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Le marché pharmaceutique algérien est caractérisé par sa taille relativement élevée, sa forte croissance et une dépendance très forte aux importations.

Le marché algérien maintient une croissance régulière de 6,6% pour atteindre 4,1 milliards de dollars en 2021¹⁰⁵, ce qui fait de lui le troisième plus grand marché de la région MENA¹⁰⁶. Afin de comprendre les facteurs responsables de cette évolution, une analyse de l'offre et de la demande du marché s'impose.

¹⁰³ Journal officiel de la république Algérienne n°43 du 20/07/2003.

¹⁰⁴ Calcul fait par nous-mêmes à partir des données de la direction des études et de la prospective 2019 et le rapport « *statistiques du commerce extérieur de l'Algérie : période, deux premiers mois 2019* », ministère des finances, direction générale des douanes 19.

¹⁰⁵ UNOP, « *politique tarifaire en Algérie* », rapport final, 2018, p 13.

¹⁰⁶ La région comprennent les marchés principaux de chaque région: CCG – KSA, Kuwait, UAE, Bahreïn, Oman, Qatar; Levant – Iraq, Jordanie, Liban; Reste de l'Afrique du nord – Egypte, Maroc, Tunisie.

1. Analyse de la demande des produits pharmaceutiques en Algérie

Le marché pharmaceutique algérien est évalué à 3,370 milliards d'euro en 2017¹⁰⁷, les importations ont atteint 1,595 milliards d'euro (donnée du tableau 10 ci-dessous) et la fabrication locale représente près de 53% de total du marché.

Malgré la crise économique qui dure depuis 2015, impactant directement les dépenses publiques, le secteur reste toujours en croissance il a connu un très fort taux de croissance près de 92% pour la période allant de 2010 à 2017.

1.1 Evaluation et croissance de la demande

La demande des produits pharmaceutiques affiche une croissance à deux chiffres portée par un ensemble de facteurs divers.

La lecture du tableau et de la figure ci-dessous montre que la facture globale des produits pharmaceutiques en Algérie est en croissance régulière, elle est passée de 182 milliards de DA en 2010 à 324 milliards de DA en 2014 pour atteindre 422 milliards de DA en 2017.

Cette croissance de la demande des produits pharmaceutiques est également justifiée par des taux d'évolution importants 29,78% et 25,90% en 2012 et 2016 respectivement. Pendant toute la période (de 2010 à 2017), le marché est resté dynamique, malgré les fluctuations de son rythme d'accroissement d'ailleurs en 2017, il a enregistré un taux de croissance faible (-0,19%).

L'évaluation en dollar américain s'affiche la même tendance mais par des montants et des taux moins importants. Cette croissance a été impactée par la dévaluation de la monnaie nationale suite à la chute des prix du pétrole durant la période 2014 à 2016, mais s'est redressée en 2017 avec la stabilisation de la monnaie.

La valeur du dinar algérien a baissé durant la période 2014 à 2016¹⁰⁸ à cause de la baisse des prix du pétrole (l'Algérie étant le 15ème plus grand exportateur de pétrole) .Alors que la valeur marchande a augmenté de 20% en monnaie locale (2014 à 2017), il y a eu une baisse de 13% dans la valeur en USD .Cette tendance semble se stabiliser en 2017 et nous observons une croissance de 8% dans la valeur marchande en 2016 (en USD) . Dans le même sens, les prix moyens des médicaments ont augmenté (en DA), alors que le DA s'est affaibli par rapport à l'USD et à l'EURO.

¹⁰⁷ Données MSPRH 2019.

¹⁰⁸ Voir annexe II.

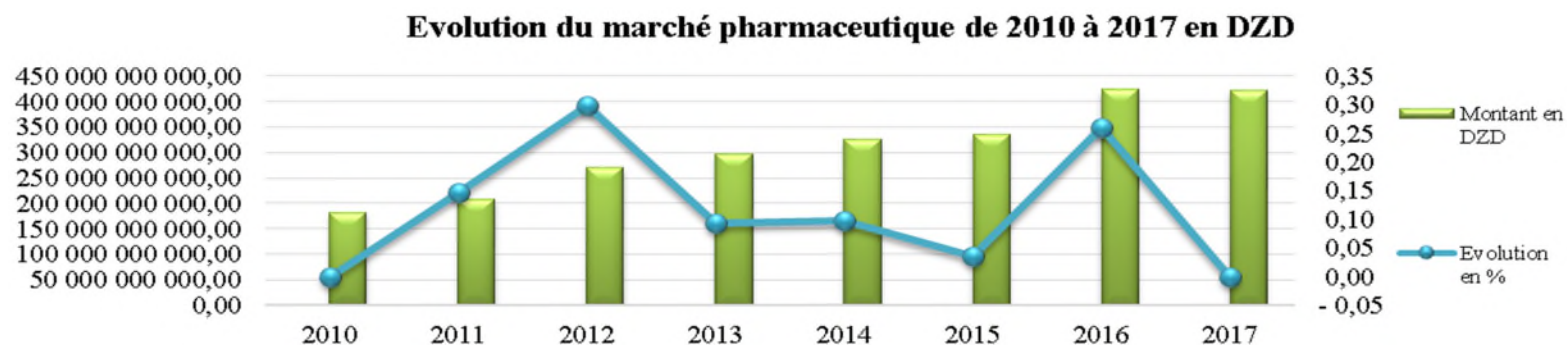
Tableau 8 : Evolution de la valeur du marché pharmaceutique algérien de 2010 à 2017

Année	Montant en Euro	Evolution en %	Taux de Change*	Montant en DZD	Evolution en %	Taux de change	Montant en USD	Evolution en %
2010	1 759 418 967,23	/	103,4953	182 091 593 839,16	/	74,3199	2 450 105 474,30	/
2011	2 042 227 416,47	16,07%	102,2154	208 747 092 265,45	14,64%	72,8537	2 865 291 567,42	16,95%
2012	2 651 719 998,03	29,84%	102,1627	270 906 874 642,74	29,78%	77,5519	3 493 233 236,62	21,92%
2013	2 810 088 799,64	5,97%	105,4374	296 288 456 803,16	9,37%	79,3809	3 732 490 521,06	6,85%
2014	3 039 419 996,28	8,16%	106,91	324 944 391 802,30	9,67%	80,56	4 033 569 908,17	8,07%
2015	3 016 494 676,86	-0,75%	111,44	336 158 166 789,28	3,45%	100,46	3 346 189 197,58	-17,04%
2016	3 492 472 463,64	15,78%	121,18	423 217 813 143,90	25,90%	109,47	3 866 062 054,85	15,54%
2017	3 370 798 278,91	-3,48%	125,32	422 428 440 313,00	-0,19%	110,96	3 807 033 528,42	-1,53%

*voir annexe II

Source : Réalisé par nos soins à partir des données MSPRH 2019, voir annexe V

Figure 4 : Evolution du marché pharmaceutique algérien de 2010 à 2017 en DA



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau 8.

1.2 Les facteurs explicatifs de l'évolution de la valeur du marché des produits pharmaceutiques en Algérie

En raison de la croissance de la population, l'amélioration générale du niveau de vie et une offre de soins en constante augmentation, tant du point de vue des infrastructures, des ressources humaines que de l'organisation du système de santé, l'état de santé de la population algérienne a enregistré une progression remarquable. Nous essayons d'expliquer les facteurs qui ont provoqué la hausse de la valeur du marché par ce qui suit :

1.2.1. Le facteur démographique

La transition démographique que connaît actuellement l'Algérie, le pays dont la population a atteint 42,2 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2018 contre 41,3 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2017 et 40,4 millions au 1^{er} janvier 2016¹⁰⁹.

Depuis 1990, la population algérienne est passée de 25 millions d'habitants à 34,1 millions en 2007 et à 42,2 au 1^{er} janvier 2018.

La part des personnes de 60 ans et plus est passée de (8,9%) à (09,1%) entre 2016 et 2017. De même la part de la population âgée de moins de 15 ans poursuit sa progression puisqu'elle passe de (29,3%) à (29,7%) durant la même période¹¹⁰.

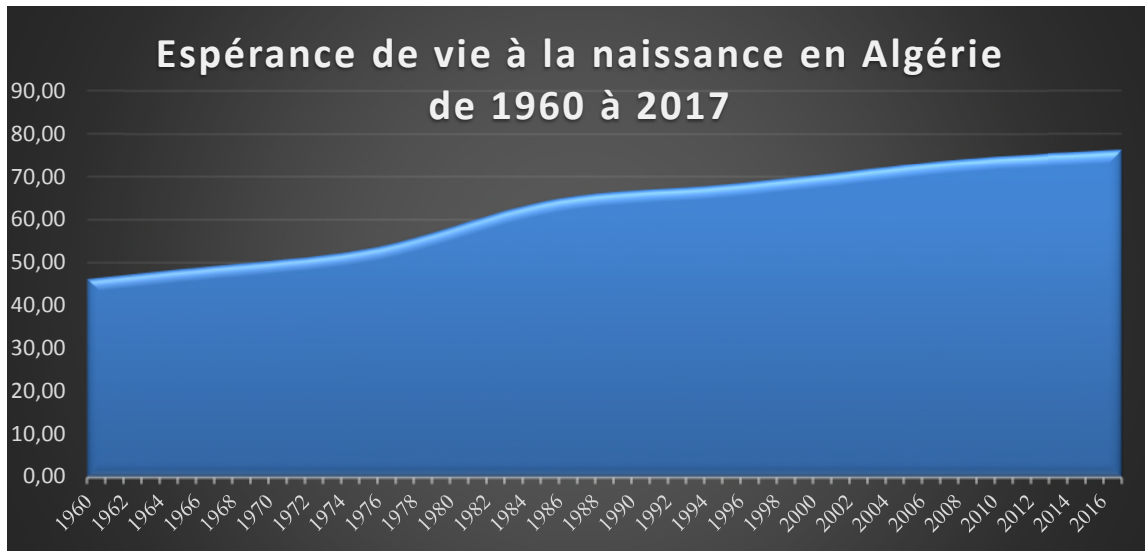
Le niveau du rapport de dépendance démographique, indicateur défini comme étant le rapport entre les effectifs âgés de moins de 15 ans et ceux âgés de 60 ans et plus rapportés à la population en âge de travailler (15 à 59 ans). Ce rapport a atteint 63,5% en 2017, enregistrant une hausse considérable par rapport à l'année précédente où on comptait 61,8% en âge d'activité. Notons que, depuis la reprise de la natalité au début des années 2000, l'accroissement de ce ratio est imputé davantage à l'accroissement de la part des moins de 15 ans qu'à celui de la population âgée de 60 ans et plus.

Quant à l'espérance de vie à la naissance¹¹¹, indicateur de développement qui intègre l'ensemble des déterminants de la santé d'un individu, est passée de 46,14 ans en 1960 à 74,68 ans en 2010 et à 76,29 ans en 2017. La figure ci-après montre son évolution de 1960 à 2017, une augmentation de 65% en 57 ans.

¹⁰⁹www.ons.dz, site consulté le 18/06/2019 à 14 :00

¹¹⁰www.andi.dz/pdf/demographie, site consulté le 12/06/2019 à 19 :30.

¹¹¹Il s'agit du nombre d'années que les personnes vivent en moyenne dans un pays.

Figure 5 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance en Algérie de 1960 à 2017

Source : Réalisé par nos soins à partir des données, perspective monde, source : Banque mondiale .In : <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/DZA>.

Le vieillissement de la population Algérienne contribue à croître la demande du marché. En effet l'allongement de la durée de vie est un vecteur de croissance de la demande sur le marché puisque une population âgée présente des risques plus élevés d'avoir des maladies chroniques et des pathologies lourdes.

1.2.2. La transition épidémiologique

L'amélioration du niveau de vie s'est accompagnée d'une transition épidémiologique et les maladies transmissibles (dites maladies de la pauvreté) ont fait place à des maladies chroniques (diabète, affections cardio-vasculaires, cancers, affections neurologiques...) qui émergent et s'accroissent avec le vieillissement de la population, nécessitant une prise en charge lourde et onéreuse.

Tableau 9 : Part des décès en Algérie et l'OCDE en 2010

part des décès	Algérie	OCDE
Maladie non transmissible	60%	75 - 80%
Maladie transmissible	30%	10 - 15%
Morts violentes	10%	5 - 10%

Source : Chachoua L. : « Le système national de santé 1962 à nos jours », colloque international sur les politiques de santé, Alger, les 18 et 19 Janvier 2014, p 19.

Les effets de la double transition épidémiologique et démographique font que la situation épidémiologique de l'Algérie rejoint progressivement celle des pays de l'OCDE. Cette double transition est le résultat des effets de l'élévation du revenu national, du pouvoir d'achat dû à la hausse des prix du pétrole et de l'amélioration de la couverture sanitaire.

Tableau 10: Les principales aires thérapeutiques représentent 63% du marché pharmaceutique algérien en 2017

Rang	Aire thérapeutique	Ventes 2017 en Millions de Dollars
1	Cardiologie (les antihypertenseurs et les régulateurs lipidiques)	329
2	Antidiabétiques	302
3	Antibactériens à usage systémiques	253
4	Allergie hybride	116
5	Antipsychotiques chronique	85
6	AINS chronique	81
7	Analgésiques non narcotiques chronique	76
8	Ophtalmologie et otologie hybride	59
9	Asthme et BPCO chronique	59
10	Antiépileptiques chronique	59
Total		1 419

Source : UNOP, op.cit., p 5 et 7.

D'après le tableau ci-dessus, nous remarquons que (les antihypertenseurs et les régulateurs lipidiques) relevant de la cardiologie et les antidiabétiques (médicaments destinés à traiter les maladies chroniques) représentent 44% de la valeur de marché des principales aires thérapeutiques vendues en Algérie en 2017.

1.2.3. La couverture sociale

La gratuité des soins au niveau des structures de santé publique (hôpitaux et polycliniques), le remboursement des frais médicaux par les caisses de sécurité sociale et l'utilisation de la carte CHIFA ont stimulé la consommation de plus en plus de produits pharmaceutiques.

L'augmentation des investissements dans la production locale et les infrastructures de santé ainsi que dans le secteur hospitalier et les produits de spécialité (oncologie) constitueront les principaux facteurs de croissance du marché.

2. Analyse de l'offre des produits pharmaceutiques en Algérie

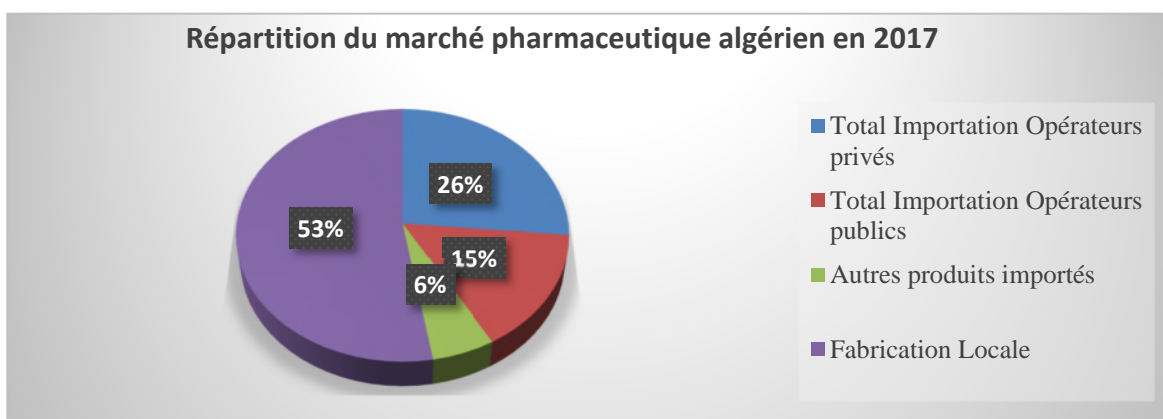
L'offre des produits pharmaceutiques en Algérie est composée des importations qui sont assurées par des opérateurs (privés et publics), et de la fabrication locale dont les parts de marché sont de plus en plus en faveur de la fabrication locale.

La figure ci-dessous montre que pour l'année 2017, les produits pharmaceutiques localement fabriqués présentent 53% de total du marché la part la plus importante, on remarque aussi la dominance des médicaments importés par des opérateurs privés leur part est de 26% du marché contre une part de 15% pour les médicaments importés par la pharmacie centrale des hôpitaux et l'institut Pasteur d'Algérie.

Ces deux établissements bénéficient d'une situation de monopole partiel aux fins de service public et consistant en l'importation et distribution en gros de produits spécifiques (hémodérivés, stupéfiants, vaccins, sérums et médicaments radio pharmaceutiques).

La part des autres produits importés (tels que les réactifs biologiques, les objets de pansement et les produits dentaires) ont une part moins importante 6% du marché.

Figure 6 : La part des produits pharmaceutiques dans le marché algérien en 2017



Source : Réalisé par nos soins à partir des données MSPRH 2019, voir annexe V.

2.1 Analyse de l'évolution des importations des produits pharmaceutiques

Les importations de l'Algérie en produits pharmaceutiques ont atteint en valeur 2,166 milliards USD et en volume 22 108 tonnes en 2018¹¹².

Dans cet élément, nous avons utilisé des données fournies par le MSPRH pour étudier l'évolution des importations des produits pharmaceutiques en euro et en dinar algérien pour une période de 7 ans.

La lecture du tableau et de la figure ci-dessous fait ressortir que pour la période allant de 2010 à 2017, la facture des importations est croissante, elle est passée de 138 milliards de DA en 2010 à 203 milliards de DA en 2014 pour s'établir à 199 milliards de DA en 2017.

En se basant sur les taux de couverture, nous constatons que le marché pharmaceutique est largement dépendant des importations avec un taux de couverture de près de 76% en 2010, mais cette dépendance est de plus en plus réduite, elle est passée de près de 63% en 2014 à 47% en 2017.

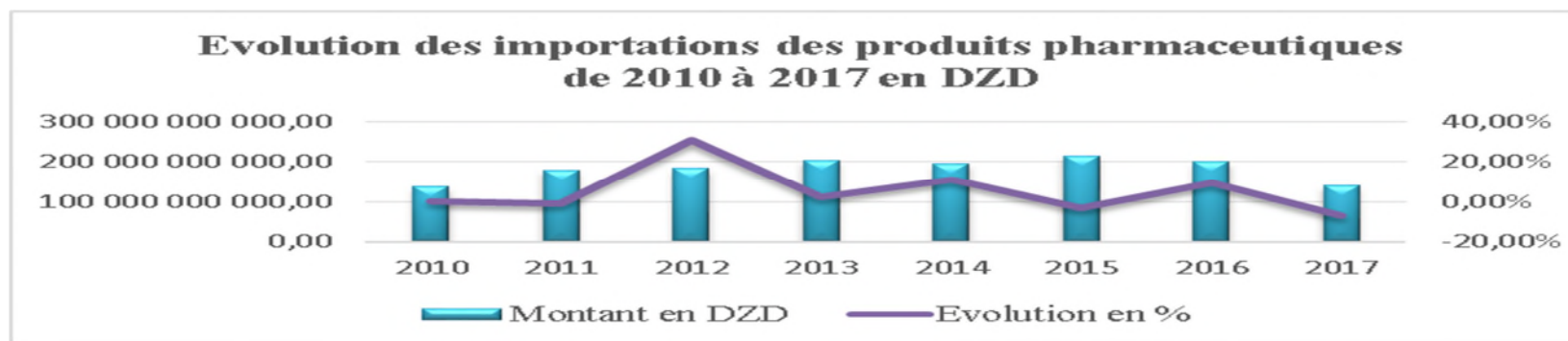
¹¹²Données de la direction d'étude et de la prospective, direction générale des douanes 2019, voir annexe III.

Tableau 11 : Evolution des importations des produits pharmaceutiques de 2010 à 2017 en Algérie

Année	Montant en Euro	Taux de change	Montant en DZD	Evolution en %	Taux de couverture par les importations
2010	1 341 000 882,84	103,4953	138 787 288 669,79	/	76,22%
2011	1 340 978 046,62	102,2154	137 068 607 426,48	-1,24%	65,66%
2012	1 754 003 701,90	102,1627	179 193 753 996,10	30,73%	66,15%
2013	1 737 340 695,96	105,4374	183 180 685 896,21	2,22%	61,83%
2014	1 901 322 744,29	106,91	203 270 414 592,04	10,97%	62,56%
2015	1 760 500 584,64	111,44	196 190 185 152,28	-3,48%	58,36%
2016	1 773 172 386,31	121,18	214 873 029 773,05	9,52%	50,77%
2017	1 595 084 217,69	125,32	199 895 954 160,91	-6,97%	47,32%

Source : Réalisé par nos soins à partir des données MSPRH 2019, voir annexe V.

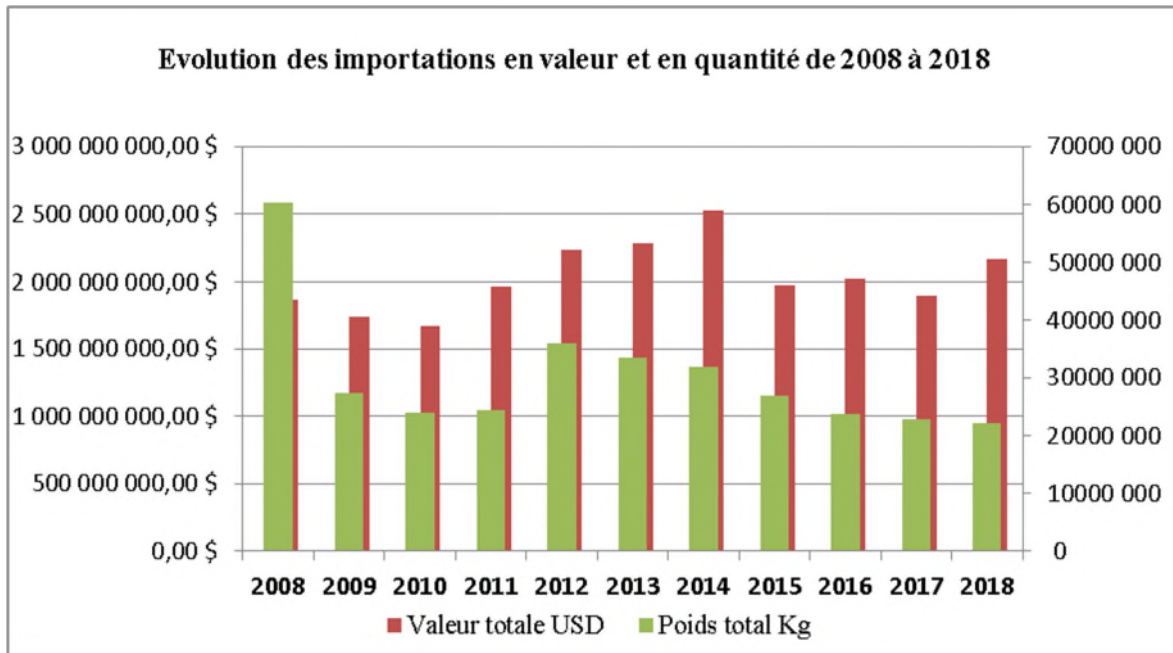
Figure 7 : Evolution des importations des produits pharmaceutiques de 2010 à 2017 en Dinars algériens



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau 11.

Si le coût de la facture d'importation est en croissance, les quantités importées ont connu une tendance baissière, elles sont passées de 60 392 tonnes en 2008 à 35 805 tonnes en 2012 pour s'établir à 22 108 tonnes en 2018, soit un recul par rapport à 2017 de 2,85%.

Figure 8 : Evolution des quantités et des valeurs des importations de produits pharmaceutiques de 2008 à 2018



Source : Réalisé par nos soins à partir des données de la direction d'étude et de la prospective, direction générale des douanes 2019, voir annexe III.

2.1.1. La place des importations du médicament en Algérie

Les importations de médicaments (produits finis et conditionnement) ont connu une croissance considérable, elles sont passées de 1,242 milliards d'euro en 2010 à 1,754 milliards d'euro en 2012, à partir de cette date les importations ont légèrement baissé pour atteindre 1,406 milliards d'euro en 2017.

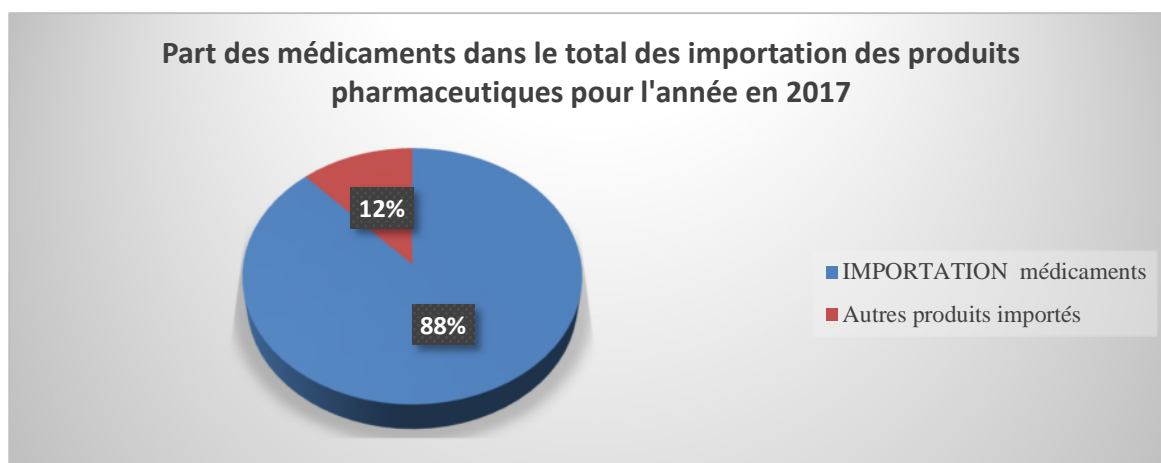
La part des médicaments importés est très importante par rapport aux autres produits pharmaceutiques importés (Réactifs biologiques, pansements et produits dentaires).elle représente 88 % de total des importations en 2017.

Tableau 13 : Part des médicaments dans le total des importations des produits pharmaceutiques en Algérie de 2010 à 2017

Année	Importation des médicaments en Euro	Total des importations des produits pharmaceutiques en Euro	Part des médicaments en %
2010	1 242 887 044,46	1 341 000 882,84	92,68%
2011	1 241 503 809,36	1 340 978 046,62	92,58%
2012	1 700 929 655,73	1 754 003 701,90	96,97%
2013	1 555 538 542,05	1 737 340 695,76	89,54%
2014	1 607 777 078,88	1 901 322 744,29	84,56%
2015	1 528 187 938,82	1 760 500 584,64	86,80%
2016	1 644 635 293,36	1 773 172 386,31	92,75%
2017	1 406 789 887,75	1 595 084 217,69	88,20%

Source : Réalisé par nos soins à partir des données MSPRH 2019, voir annexe V.

Figure 9: Part des médicaments dans le total des importations en valeur en 2017



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau 13.

2.2 . Analyse de l'évolution de la fabrication locale des produits pharmaceutiques

La création progressive d'une industrie pharmaceutique viable dont l'objectif est d'assurer l'autonomie en matière d'approvisionnement en produits pharmaceutiques dépend de plusieurs facteurs dont les suivants :

- ❖ Effectif de la population et revenu par habitant.
- ❖ Disponibilités en personnels techniques et infrastructures d'appui existantes.
- ❖ Conditions géographiques et climatiques.

- ❖ Approvisionnement en eau et en énergie.
- ❖ Réseau de distribution.
- ❖ Existence de matières premières¹¹³.

D'après le tableau et la figure ci-dessous, la fabrication pharmaceutique locale en Algérie, dans une tendance globale, a connu une constante augmentation. Cependant, le rythme (taux d'accroissement) de son évolution a connu des fluctuations remarquables. Chronologiquement, cette phase a connu quatre grandes périodes. La première commence par une forte augmentation, passant de plus 43 milliards DA en 2010 à plus de 71 milliards de DA en 2011, avec un taux d'accroissement de plus de 65 %. La deuxième c'est celle qui commence à partir de 2012 jusqu'à 2014 où on enregistre, en terme de rythme d'accroissement, une baisse considérable. Elle passe de près de 28% en 2012 à près de 8% uniquement en 2014. Puis, nous constatons une reprise de son évolution à partir de 2015 avec 15%, le rythme s'accélère encore en 2016 pour atteindre 48 %. Mais une autre baisse est enregistrée en 2017 avec un taux très faible de 6%.

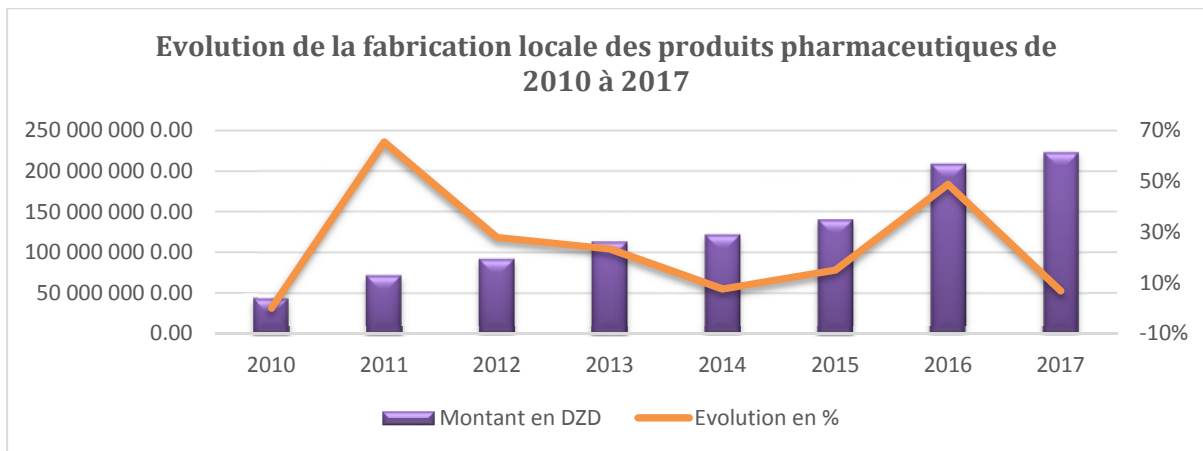
Tableau 14 : Evolution de la fabrication locale des produits pharmaceutiques en Algérie de 2010 à 2017

Année	Montant en Euro	Taux de change	Montant en DZD	Evolution en %	Taux de couverture par la fabrication locale
2010	418 418 084,38	103,4953	43 304 305 168,33	/	23,78%
2011	701 249 369,85	102,2154	71 678 484 838,97	65,52%	34,34%
2012	897 716 296,13	102,1627	91 713 120 646,64	27,95%	33,85%
2013	1 072 748 103,68	105,4374	113 107 770 906,95	23,33%	38,17%
2014	1 138 097 251,99	106,91	121 673 977 210,25	7,57%	37,44%
2015	1 255 994 092,22	111,44	139 967 981 637,00	15,04%	41,64%
2016	1 719 300 077,33	121,18	208 344 783 370,85	48,85%	49,23%
2017	1 775 714 061,22	125,32	222 532 486 152,09	6,81%	52,68%

Source : Réalisé par nos soins à partir des données MSPRH 2019, voir annexe V.

¹¹³<http://www.sante.dz/Dossiers/direction-pharmacie/PHARM.HTM> , site consulté le 23/06/2019 à 21 :18.

Figure 10 : Evolution de la fabrication locale des produits pharmaceutiques de 2010 à 2017 en Algérie



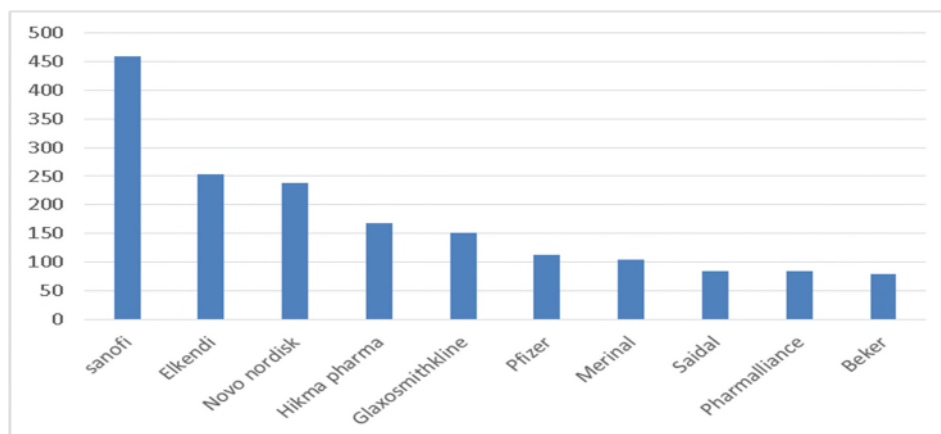
Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau 14.

La part des produits pharmaceutiques fabriqués localement a connu une croissance importante puisqu'elle est passée de 24% en 2010 à 42% en 2015 pour atteindre 53% en 2017.

2.2.1 Les meilleures entreprises pharmaceutiques en Algérie en 2017

La figure ci-dessous représente le classement des meilleures entreprises pharmaceutiques selon les ventes annuelles de 2017. Sanofi est largement en tête avec 458,6 millions de dollars de ventes, suivi de l'entreprise El-kendi avec 254,1 millions USD et du spécialiste Danois du diabète Novo Nordisk avec 239,1 millions USD. Quant, au groupe SAIDAL est classé au 8^{ème} rang avec 85 millions USD.

Figure11 : Les meilleures entreprises pharmaceutiques en Algérie selon les ventes en millions USD en 2017



Source : Réalisé par nos soins à partir des données. In : <https://pharmaboardroom.com>

2.3 Analyse de l'évolution des exportations des produits pharmaceutiques

Durant l'année 2018 l'Algérie a pu exporter 4,614 millions USD de médicaments, 100 mille USD de pansements, 2 mille USD de réactifs biologiques (première exportation depuis 2010) et 94 mille USD autres produits pharmaceutiques. Ces exportations sont évaluées à 4,812 millions USD contre 5,205 millions USD en 2017, soit un recul par rapport à 2017 de 7,55%.

Le tableau et la figure ci-dessous montrent que les exportations de produits pharmaceutiques sont marginales soit en quantité et/ou en valeur. Pour la période de 2008 à 2018, nous remarquons que les médicaments représentent presque la totalité des produits exportés sa part est de 95% de la valeur totale des exportations.

Ces exportations sont insignifiantes cela peut s'expliquer en partie par le fait que les entreprises se concentrent sur le marché intérieur, mais reflète également les difficultés liées à la rentabilité dans l'expansion de la fabrication locale. Les activités d'exportations sont limitées à quelques laboratoires pharmaceutiques locaux, comme BIOPHARM qui réalise des ventes en Egypte¹¹⁴.

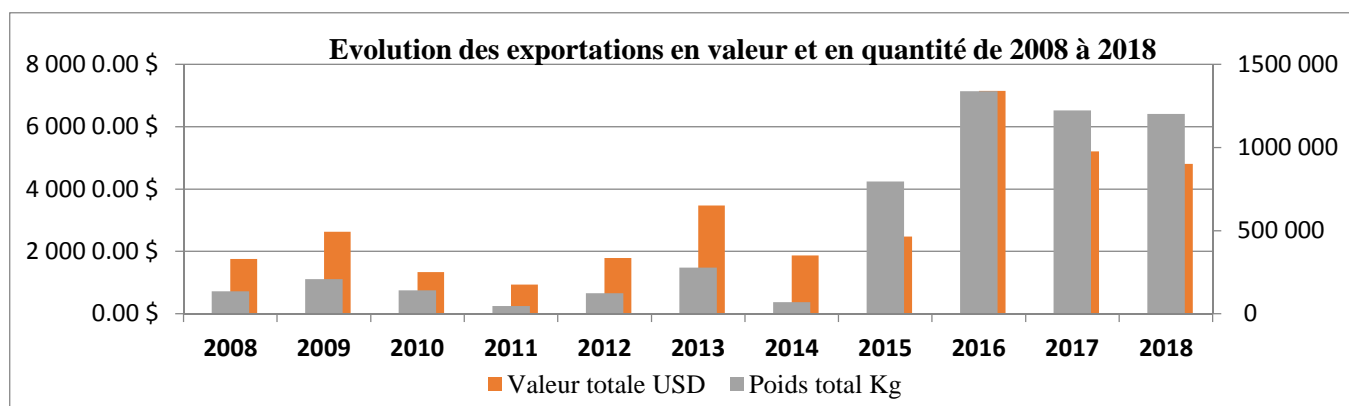
¹¹⁴ UNOP, o.p.cit, p 19.

Tableau 15 : Evolution des exportations des produits pharmaceutiques en Algérie de 2008 à 2018

Année	Médicaments		Pansements		Réactifs		Autres produits		Valeur totale USD	Poids total Kg
	Valeurs USD	Poids kg	Valeurs USD	Poids kg	Valeurs USD	Poids kg	Valeurs USD	Poids kg		
2008	1 693 497	133 425	60 972	2 400	0	0	96	1	1 754 565	135 826
2009	2 615 385	197 904	0	0	0	0	15 617	10 761	2 631 002	208 665
2010	1 310 313	136 787	0	0	0	0	21 731	4 388	1 332 044	141 175
2011	904 516	41 442	4 206	1 193	0	0	23 934	4 631	932 656	47 266
2012	1 749 613	115 737	18 491	3 204	0	0	19 978	5 070	1 788 082	124 011
2013	3 394 987	268 530	27 652	1 135	0	0	47 201	7 601	3 469 840	277 266
2014	1 785 871	61 318	57 938	242	0	0	30 747	7 502	1 874 556	69 062
2015	2 361 212	790 169	41 049	281	0	0	79 331	5 833	2 481 592	796 283
2016	6 257 354	1 321 024	27 507	3 300	0	0	866 804	14 623	7 151 665	1 338 947
2017	5 082 015	1 217 275	78 479	2 346	0	0	45 189	4 303	5 205 683	1 223 924
2018	4 614 778	1 192 871	100 941	710	2 269	112	94 624	9 153	4 812 612	1 202 846

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de la direction des études et de la prospection, direction générale des douanes 2019, voir annexe IV.

Figure 12 : Evolution des exportations en valeur et en quantité de 2008 à 2018 en Algérie



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau 15

3. Analyse de la balance commerciale des produits pharmaceutiques

Nous disposons des données sur les importations et les exportations des produits pharmaceutiques pour la période de 2008 à 2018, une analyse de la balance commerciale sera utile.

D'après le tableau ci-dessous, nous constatons que de la balance commerciale des produits pharmaceutiques est déficitaire pour toute la période. Son déficit est passé de 1,862 milliards USD en 2008 à plus de 2,1 milliards USD en 2018. En 2014, la balance commerciale fait face à un très lourd déficit (-2 ,521 milliards de dollars).

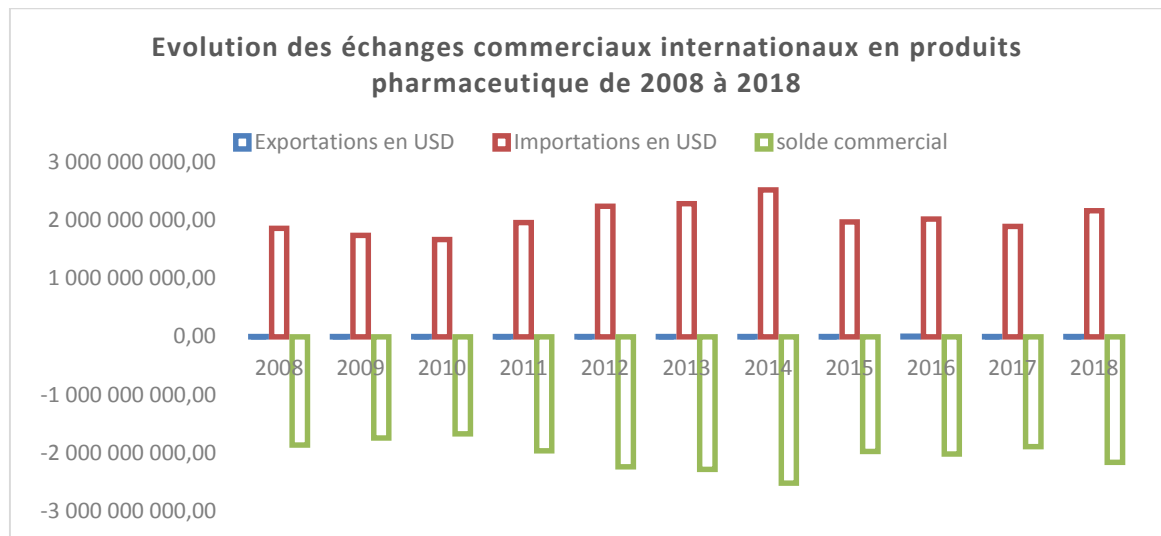
Tableau 16 : Evolution du solde de la balance commerciale des produits pharmaceutiques de 2008 à 2018 (en USD)

Année	Exportations en USD	Importations en USD	Solde de la balance commerciale
2008	1 754 565,00	1 864 514 005	-1 862 759 440
2009	2 631 002,00	1 745 490 949	-1 742 859 947
2010	1 332 044,00	1 672 476 064	-1 671 144 020
2011	932 656,00	1 963 583 276	-1 962 650 620
2012	1 788 082,00	2 241 431 928	-2 239 643 846
2013	3 469 840,00	2 287 655 282	-2 284 185 442
2014	1 874 556,00	2 523 084 088	-2 521 209 532
2015	2 481 592,00	1 974 814 641	-1 972 333 049
2016	7 151 665,00	2 023 400 355	-2 016 248 690
2017	5 205 683,00	1 895 841 418	-1 890 635 735
2018	4 812 612,00	2 166 849 061	-2 162 036 449

Source : Réalisé par nos soins à partir des données des tableaux 12 et 15.

La figure ci-dessous montre que les importations dépassent largement les exportations, cela confirme que l'Algérie est un importateur net des produits pharmaceutiques, elle dépend fortement des importations pour faire face à sa demande intérieure.

Figure 13 : Evolution de la balance commerciale des produits pharmaceutiques de 2008 à 2018 (en USD)



Source : Réalisé par nos soins à partir des données du tableau 16.

II. LES PRIORITÉS DE LA POLITIQUE PHARMACEUTIQUE EN ALGÉRIE

L'Algérie veut atteindre 70% de couverture des besoins nationaux par la production locale d'ici 2020¹¹⁵. Pour ce faire, des mesures de restrictions quantitatives aux importations ont été appliquées pour réduire la facture d'importation d'une part et de protéger la production nationale d'autre part.

1. Restrictions aux importations des produits pharmaceutiques

L'Algérie a pris des dispositions pour interdire l'importation des produits pharmaceutiques fabriqués localement, par la promulgation de certains textes et lois dont l'objectif est la promotion de l'industrie pharmaceutique locale qui est considérée l'une des priorités de la politique de l'Etat dans le domaine pharmaceutique.

En général, pour la période de 2008 à 2018, les importations de produits pharmaceutiques ont enregistré une légère diminution en valeur comme en volume, elles sont passées de 1,864 milliards USD pour 60 391 tonnes à 1,672 milliards USD pour 23 835 tonnes en

¹¹⁵Selon les déclarations du ministre de la santé lors des deuxièmes journées de l'industrie pharmaceutique algérienne (JIPA) organisées par l'union nationale des opérateurs de la pharmacie (UNOP) à Alger. In : <http://www.radioalgérie.dz/html>, consulté le 30/06/2019 à 20 :35.

2008 par rapport à 2009 et de 2,023 milliards USD pour 23 612 tonnes à 1,895 milliards USD pour 22 757 tonnes en 2016 par rapport à 2017¹¹⁶.

Cette baisse de valeur et de volume des importations s'explique l'effet produit par les arrêtés ministériels :

- ❖ l'instruction **n°05** du **07/09/2003**, relative à la généralisation du médicament générique : interdit l'importation 128 produits (ne seront plus importés les médicaments fabriqués localement lorsque la production nationale satisfait aux besoins du marché local), puis son annulation en 2005.
- ❖ **Arrêtés du 30/11/2008**, relatif à l'interdiction d'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine fabriqués en Algérie modifié et complété par **l'arrêté du 30/12/2008**¹¹⁷, le nombre de produits concernés par cette mesure était à 411 produits (dont 404 médicaments et 7 dispositifs médicaux) qui peuvent être fabriquer par SAIDAL et les laboratoires nationaux et étrangers.
- ❖ Un autre **arrêté du 08/05/2011**¹¹⁸, qui abroge celui du **30/11/2008**, réduisant la liste à 264 produits dont 251 médicaments seulement interdits à l'importation en raison des ruptures d'approvisionnement par la production locale, la facture d'importation s'établit à 2,241 milliards USD en 2012 soit en hausse de 14,15% par rapport à 2011. Cette liste a été révisée encore une fois en 2015.
- ❖ Cette nouvelle liste du **09/07/2015**¹¹⁹ interdit l'importation de 368 produits dont 357 médicaments et 11 dispositifs médicaux. Parmi les médicaments interdits à l'importation figurent différents types de paracétamol, (d'ibuprofène, du diclofénac, l'ampicilline, l'aspirine, l'acide folique, le sulpiride gélules et solution, le valsatran, etc...)

La durée de 7 ans entre 2008 et 2015, date de la dernière révision peut être suffisante pour voir apparaitre les premiers signes de réussite d'une politique de substitution aux importations.

¹¹⁶Voir annexe VI.

¹¹⁷Journal officiel de la république algérienne n° 13 du 25 /02/2009.

¹¹⁸Journal officiel de la république algérienne n° 35 du 22/06/2011.

¹¹⁹Journal officiel de la république algérienne n° 62 du 25/11/2015.

Malgré ces mesures prises par l'Etat pour réduire la facture d'importation, nous constatons que la facture d'importation des produits pharmaceutiques est toujours élevée. Elle est évaluée à 2,166milliards de dollars en 2018.

Les textes de lois n'ont pas concerné l'interdiction un nombre de produits à l'importation mais il s'agit d'un encadrement de l'activité d'importation par la promulgation de l'arrêté du **30/10/2008**, fixant le cahier des conditions techniques à l'importation des produits pharmaceutiques (cahier des charges), ce dernier a introduit les engagements et les obligations des importateurs tels que :

- ❖ Obligation à l'importateur de présenter un programme annuel d'importation précisant la nature du produit pharmaceutique importé dans le cas d'importation de médicament l'importateur doit préciser sa nature (DCI)¹²⁰, sa marque commerciale, sa forme et son dosage, les quantités, le prix d'achat et le prix de vente. Ce programme doit être approuvé par le ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière avant sa mise en œuvre.
- ❖ Obligation pour l'importateur de distribuer les produits pharmaceutiques qu'il importe uniquement aux grossistes répartiteurs autorisés.
- ❖ L'importateur doit préalablement au dédouanement des produits pharmaceutiques importés les soumettre aux contrôles de conformité auprès du laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques avant la commercialisation aux grossistes répartiteurs.
- ❖ Tous les produits pharmaceutiques importés doivent avoir à la date de leur dédouanement, une validité égale ou supérieure aux 2/3 de leur durée de vie.
- ❖ Obligation de détenir un stock minimal de trois mois pour chaque produit importé pour assurer une disponibilité permanente.

2. Encouragement de l'industrie pharmaceutique locale

Le développement de l'industrie pharmaceutique locale relève de la priorité de la politique de l'Etat algérien à travers des incitations financières et fiscales aux profits des producteurs désireux investir dans la production locale pour la promotion de médicament générique , renforcement de la réglementation en faveur de médicament générique

¹²⁰ La dénomination commune internationale désigne la molécule ou le principe actif pharmaceutique responsable de l'effet thérapeutique du médicament.

2.1 Soutien à la création des laboratoires pharmaceutiques locaux

L'évolution de la valeur de l'industrie pharmaceutique locale dévoile les efforts consentis par les pouvoirs publics pour promouvoir cette jeune industrie par la promulgation des différents textes de loi incitant à la création des laboratoires pharmaceutiques, ces mesures peuvent être résumées comme suit :

- ❖ Des faveurs aux profits des opérateurs nationaux pour les inciter à investir dans la production locale à travers l'obligation d'investir en Algérie pour les laboratoires étrangers désireux de distribuer leurs produits en Algérie dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnaire national représente au moins 51 % du capital social¹²¹.
- ❖ Incitations fiscales et financières au profit des entreprises :
 - Les autorités publiques ont mis en place depuis l'année 2000 un système d'exonération de droit de douane et de TVA sur les intrants et matières importés destinés à la fabrication locale¹²², de sorte à ne pas pénaliser le développement de l'industrie pharmaceutique locale.
 - Les entreprises bénéficient des exonérations temporaires pour une période de 03 à 05 ans de paiement d'IBS, et la TAP¹²³.
 - L'octroi des assiettes foncières pour la création d'usines de production.

Le renforcement du cadre réglementaire a permis le développement de la production nationale, elle a enregistré une hausse considérable 53% en 2017. Le nombre d'usines et d'unités de production du secteur installées dans le pays est désormais de 132 et que 354 projets sont en cours de réalisation, dont 92 concernent la production de médicaments et 74 projets connaissent un état d'avancement dans la production. Ces unités produisent 2500 classes de médicaments, c'est-à-dire, l'équivalent de 60% du total des médicaments enregistrés en Algérie¹²⁴.

¹²¹ Art 58 de l'ordonnance n° 09-01 du 22/07/2009, portant loi de finances complémentaire pour 2009 (Journal officiel de la république algérienne n° 44 du 26/07/2009).

¹²² FCE : « le marché Algérie du médicament : un investissement à rentabiliser et un potentiel à promouvoir », Juin 2012. In : <http://www.fce.dz/wp-content/uploads/2015/08/developpement-marche-medicament-juin2012-.pdf>, site consulté le 30/06/2019 à 10 :25.

¹²³ <http://www.andi.dz/index.php/fr/faq/88-faqs/163-dispositif-d-encouragement-et-d-incitation> , site consulté le 19/06/2019 à 13 :30.

¹²⁴ Selon les déclarations du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, Ibid.

2.2 Promotion de l'industrie des médicaments génériques

Dans l'ambition d'alléger la facture d'importation et de création d'une industrie locale dynamique, l'Etat s'est orienté vers une politique qui vise à promouvoir et généraliser le médicament générique dans l'objectif de booster la production locale.

En 2003, les pouvoirs publics ont affiché une volonté de promouvoir le médicament générique à travers l'instruction ministérielle n°05 du 07/09/2003, relative à la généralisation du médicament générique. Le MSPRH s'engage en vue de faciliter la fabrication de tous les produits dits « princeps » ou de « marque » importés et non fabriqués localement, les producteurs locaux désireux de les fabriquer sous la forme de médicaments génériques bénéficieront de l'assistance et des facilitations des services du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière. Ces assistance et facilitations concernent :

- la priorité à l'enregistrement.
- L'accélération des délais d'enregistrement et de validation des procédés de fabrication.

En 2006, l'application de l'article 146 de décret exécutif n° 92-276 du 06/07/1992, relatif à l'enregistrement des produits pharmaceutiques à l'usage de la médecine humaine, qui stipule que le pharmacien a le droit de substituer une spécialité pharmaceutique par une autre « essentiellement similaire »¹²⁵

En 2009, la publication du décret exécutif n° 09-396 du 24/11/ 2009, fixant la convention type conclue entre les organismes de sécurité sociale et les officines pharmaceutiques¹²⁶, incitant les pharmaciens à prescrire le générique Art.26 « *L'organisme de sécurité sociale s'engage, dans le cadre de la promotion du médicament générique, à verser à l'officine pharmaceutique un montant forfaitaire égal à 15 DA pour chaque médicament princeps prescrit auquel le pharmacien substitue un générique et ce, quel que soit le conditionnement servis pour ce médicament.* »

Le choix de cette orientation vers la promotion de médicament générique peut être jugé efficace de fait que :

¹²⁵ Ziani F., op.cit, p.113.

¹²⁶Journal officiel de la république algérienne n° 70 du 29/11/2009.

- L'Algérie a profité de la mutation de l'industrie pharmaceutique mondiale où plusieurs médicaments de marque des grandes entreprises pharmaceutiques sont tombés dans le domaine public, l'Algérie comme tous les pays en développement a opté pour la production des génériques.
- Ce choix permet l'accès aux traitements pour toute la population et de réduire les frais de la prise en charge médicale de fait que les génériques sont moins chers que les princeps.
- Absence de l'activité de recherche et développement dans la majorité des entreprises algériennes qui est la base de l'industrie pharmaceutique moderne.

2.3 Renforcement des accords de coopération et de partenariat

Entre 2009 et 2010, plusieurs accords de coopération et de partenariat ont été conclus avec les USA, France, Cuba, Jordanie, Tunisie, Italie, Pologne et Russie¹²⁷. Les principales actions ou projets de coopération et de partenariat dans le secteur pharmaceutique consistent :

- ❖ Réactiver et renforcer le partenariat entre les différentes parties pour la production de médicaments génériques destinés à la lutte contre le cancer et les maladies chroniques.
- ❖ Intensifier la coopération en matière de transfert de technologie.
- ❖ Identifier les besoins du marché algérien à travers la mise à disposition des médicaments à prix abordables et l'élargissement des investissements dans la biotechnologie et l'investissement dans l'industrie des médicaments génériques destinés à traiter le cancer.
- ❖ Moderniser et étendre les capacités du groupe SAIDAL.
- ❖ Effectuer un transfert de technologie de fabrication des vaccins et produits biopharmaceutiques et la recherche et développement dans la biotechnologie.

¹²⁷Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement : « L'industrie pharmaceutique : état des lieux, enjeux et tendances lourdes dans le monde et en Algérie », rapport sectoriel n°1, Janvier 2011, p 29. In : http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Rapport_sectoriel_-_Industrie_Pharmaceutique_-_PDF.pdf, site consulté le 01/06/2019 à 16 :23.

3. Les obstacles qui entravent le développement de l'industrie pharmaceutique locale

Notre jeune industrie est confrontée aujourd'hui à des divers obstacles qui freinent et bloquent son développement et son extension, nous essayons de résumer les principaux comme suit :

- ❖ L'absence de vocation industrielle de certaines entreprises pharmaceutiques initialement importatrices et ayant répondues à une obligation de ministère de la santé de produire localement, les derniers chiffres montrent que 48 importateurs du médicament ont maintenant établi des installations de production locale et exploitant 75 unités de fabrication.
- ❖ Le prix de vente étant fixé à un faible niveau en Algérie, les entreprises sont contraintes d'adopter des prix similaires dans d'autres pays de la région, même si les prix des concurrents sont considérablement plus élevés. L'exportation est jugée difficile en raison des bas prix ce qui empêche l'Algérie de devenir un centre d'exportation¹²⁸.
- ❖ Les prix administrés par le ministère de la santé et une couverture encore partielle par la sécurité sociale auraient pour effet de décourager la production nationale au profit des importations d'autant plus que les producteurs font face à un climat des affaires des plus difficiles.
- ❖ Incapacité des industriels locaux à évaluer vers une maîtrise intégrée du processus industriel de fabrication et évaluer des phases de conditionnement à des phases de fabrication proprement dites seules à même de garantir une rentabilité suffisante et donc un amortissement des investissements consentis.
- ❖ Les médicaments de grande valeur (surtout les biologiques) sont pour la plus part importés et l'Algérie doit inciter la fabrication locale des biologiques afin de réduire la facture des importations¹²⁹.
- ❖ Le climat des affaires qui s'est continuellement détérioré a encouragé l'activité d'importation au détriment de la production et l'exportation. L'Algérie est classée

¹²⁸ UNOP. op.cit, p.29.

¹²⁹ UNOP. Ibid, p.19.

au 157^{ème} rang du classement général Doing Business 2019¹³⁰, parmi les poids lourds économiques de la région MENA¹³¹.

- ❖ La politique des prix non rémunérateurs et des lourdeurs qui entourent les modalités d'enregistrement des nouveaux médicaments sont deux autres facteurs expliquant le peu d'efficacité de cette politique le délai d'enregistrement et de la mise sur le marché reste très long selon les opérateurs (02 années au lieu de 05 mois en théorie).

Conclusion

La réduction des importations, comme but essentiel des mesures prises depuis quelques années, n'a pas été atteint. Les restrictions commerciales aux importations n'ont pas empêché les importations de croître très rapidement.

En 2018, La facture d'importation est évaluée à 2,166 milliards dollars soit une hausse par rapport à 2017 de 14,29%. Par contre ces mesures ont permis le développement de l'industrie pharmaceutique locale, le taux de couverture du marché par la production locale est passé de 42% en 2015 à 53% en 2017. Quant aux exportations celles-ci restent insignifiantes en raison de la concentration des entreprises sur le marché intérieur.

L'Algérie doit déployer de sérieux efforts pour renforcer l'industrie pharmaceutique dans son économie. L'industrie pharmaceutique s'appuie fortement sur la recherche et développement (R&D). Par conséquent, des installations de (R&D) appropriées devraient être construites et les chercheurs doivent disposer des moyens financiers nécessaires pour développer une industrie innovante.

¹³⁰Le classement "Doing Business" classe 190 pays par rapport à leur facilité à faire des affaires. Créé en 2002 par le groupe de la banque mondiale, ce classement mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 190 économies et dans certaines villes au niveau infranational et régional. Les pays sont classés en fonction de la facilité d'y faire des affaires, de 1 à 190, la première place indiquant le plus haut niveau de facilité. L'indice correspond à la moyenne des classements sur les 10 indices étudiés (création d'entreprise, obtention de prêts, règlement de l'insolvabilité...).

¹³¹ World Bank Group. : « doing business 2019 : Moyen-Orient et Afrique du Nord ». In : https://français.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/FactSheets/DB19/FactSheet_DoingBusiness2019_MENA_Fr.pdf, site consulté le 31/08/2019 à 12 :12.

Conclusion générale

Conclusion générale

Dans ce présent travail, nous nous sommes fixés comme objectif d'analyser la situation de secteur pharmaceutique en Algérie. Pour cela nous avons posé comme question principale « *Dans quelle mesure le protectionnisme réglementaire permet-il la promotion de la production locale des produits pharmaceutiques et réduire l'importation?* ». Par ailleurs, nous avons détaillé cette interrogation en s'interrogeant sur la possibilité du contexte réglementaire d'être une réponse potentielle à la problématique. Aussi, nous nous sommes intéressés à la question de protectionnisme de la production nationale avant de préparer le terrain. Nous avons tenté de répondre à ces questionnements en supposant ce qui suit :

- Premièrement, le protectionnisme réglementaire ne peut pas constituer une solution efficace en absence d'une assiette industrielle de l'industrie pharmaceutique.
- Deuxièmement, des conditions préalables sont indispensables pour l'application d'une politique de protectionnisme sans réflexion profonde.

Les premières conclusions de cette modeste recherche révèlent que :

Sur le plan théorique, l'industrie pharmaceutique est une industrie à part entière. Ces principales activités sont la fabrication et la recherche et développement. Dominée par des firmes multinationales appelées « Big pharma » qui investissent des budgets importants dans la recherche et développement des nouvelles molécules.

L'innovation, le noyau de l'industrie pharmaceutique est le principal facteur de succès de cette industrie. En effet, elle est primordiale pour développer des nouveaux produits efficaces et à moins d'effets secondaires et elle est la principale source de création de valeur. Par ailleurs, les firmes pharmaceutiques tirent leur profit par la vente des blockbusters, médicaments chers protégés par des brevets pour une durée de quinze à vingt ans. Durant cette période, le laboratoire pharmaceutique détient le monopole de commercialisation de médicament qu'il a inventé et c'est ainsi que les fortunes sont créées.

Une fois la période de protection de l'invention est passée, la molécule tombe dans le domaine public et d'autres laboratoires pharmaceutiques fabriquent le médicament princeps sous sa forme générique.

Les pays développés dominent le marché pharmaceutique mondial, les pays émergents commencent à trouver des parts de marché de plus en plus importantes quant aux pays en développement leur participation dans l'industrie pharmaceutique mondiale est marginale.

L'Algérie s'est dotée de sa propre industrie pharmaceutique depuis l'indépendance. Depuis 1962 jusqu'en 1990, le secteur pharmaceutique algérien était monopolisé par l'Etat. L'approvisionnement du marché était assuré par le recours aux importations et la fabrication locale était marginale.

A partir de 1990, date de son ouverture aux marchés extérieurs. La libéralisation de secteur permet l'émergence du groupe SAIDAL et d'autres laboratoires privés nationaux et étrangers. Le secteur privé domine largement le secteur pharmaceutique particulièrement l'importation de médicaments. Pour améliorer le secteur pharmaceutique, plusieurs décisions ont été prises, via notamment l'interdiction d'importation des produits fabriqués localement et l'obligation d'un partenaire algérien pour les laboratoires étrangers. L'encadrement des importations et des incitations pour développer la production nationale.

Sur le plan pratique, une analyse du marché pharmaceutique de côté de l'offre et de la demande fait ressortir que:

- Le marché reste très dépendant aux importations de produits pharmaceutiques
- L'industrie pharmaceutique en Algérie est l'une des rares industries à avoir gagné des parts de marché par rapport aux importations. La production nationale a plus que doublé (le taux de couverture du marché par la production nationale est passé de 24% en 2010 à 53% en 2017).
- Une balance commerciale déficitaire (un déficit lourd) confirme que l'Algérie est un importateur net des produits pharmaceutiques.

Il ressort de ce travail que la réduction des importations, comme but essentiel des mesures prises depuis quelques années, n'a pas été atteint. Les restrictions au commerce

extérieur n'ont pas empêché les importations de croître très rapidement. Par ailleurs, même si certains textes réglementaires laissent entrevoir des possibilités d'amélioration dans le domaine pharmaceutique, beaucoup reste à faire en matière de régulation du marché et l'encouragement de la production nationale.

Le climat des affaires qui s'est continuellement détérioré a objectivement encouragé l'activité d'importation au détriment de la production et l'exportation. Il sera tout aussi difficile de faire face à la concurrence des importations que de pénétrer les marchés mondiaux en raison précisément de la concurrence accrue résultant d'un recul de la protection tarifaire, de la percée des pays émergents et des nouveaux arrivants.

Ce secteur qui peut être considéré comme une des portes d'entrée à l'économie de la connaissance mérite une attention particulière quant aux formes de partenariat avec le capital étranger. L'assouplissement de la règle 51/49 permettra de :

- Soutenir les partenariats entre les laboratoires nationaux privés et les laboratoires étrangers. La fabrication sous licence ne se substitue pas au partenariat qui, seul, permet le transfert du savoir et de technologie.
- Bénéficier des bonnes pratiques de fabrication (BPF), élément essentiel de garantie de la qualité des médicaments produits et de l'intérêt des investisseurs pour le partenariat.

Enfin, nous pouvons réitérer les propos qui soutiennent que la production locale pharmaceutique en Algérie est loin d'être une alternative à l'importation. Ceci dit que pour passer d'un pays importateur à un pays exportateur, des préalables sont vraiment nécessaires et la restructuration du marché pharmaceutique et la réadaptation de l'appareil productif sont des conditions auxquelles les pouvoirs publics doivent y penser pour réaliser ce saut qualitatif.

Bibliographie

1) Ouvrages

- ❖ Labourdette A. : « Economie de la santé », Paris. PUF. 1988. p192.
- ❖ Nyahoho E.et P.P Proulx. : « le commerce international théories, politiques et perspectives industrielles »,2^e édition, Québec. 2000.
- ❖ Saily J-C : « Dix ans d'avancées en économie de la santé : actes des XIXes journées des économistes de la santé », Paris, John libbey Eurotxt.1997.304 p.
- ❖ Tanti-Hardouin N : « l'Economie de la santé », Paris Armand Colin. 1994. p288.
- ❖ Velasquez German V. : « l'industrie du médicament et le tiers monde » éd, Paris : l'Harmattan. 1983.

2) Articles et communications

- ❖ Abecassis P.et Coutinet N. : « Caractéristiques du marché des médicaments et stratégies des firmes pharmaceutiques », la Documentation française « Horizons stratégiques, 2008, pages 111 à 139. In: <https://www.cairn.info/revue-horizons-strategiques-2008-1-page-111.htm>.
- ❖ Amable B. Demmou L. et Ledezma I. : « l'impact de la réglementation sur l'innovation : une analyse des performances selon la proximité à la frontière technologique, La Documentation française « Economie & prévision », 2011, pages 1 à 19 .In : <https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2011-1-page-1.htm>.
- ❖ Baxerres C. : « Pourquoi un marché informel du médicament dans les pays francophones d'Afrique ? », éditions Karthala, politique africaine, 2011, pages 117 à 136 .In : <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2011-3-page-117.htm>.
- ❖ Belhacene O. et Ferfera M. Y. :« Les effets contrastés de l'intervention des laboratoires pharmaceutiques étrangers dans le secteur Algérien de l'industrie pharmaceutique », Colloque International- Algérie : Cinquante ans d'expériences de développement, 2014.
- ❖ Centre de recherches pour l'Expansion de l'Economie et le Développement des Entreprises : « Les enjeux de l'industrie du médicament pour l'économie française », communiqué de presse, Paris, 11 Mai 2004.

- ❖ Chachoua L. : « Le système national de santé 1962 à nos jours », colloque international sur les politiques de santé, Alger, les 18 et 19 Janvier 2014.
- ❖ Chauveau Belin S. : « genèse de la « sécurité sanitaire »: les produits pharmaceutiques en France aux XIXE et XXE siècles », revue d'histoire moderne & contemporaine, 2004, pages 88 à 117. In: <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-etcontemporaine-2004-2-page-88.htm>.
- ❖ Gateaux V. et Heitz J.M. : « L'accès aux médicaments : un défi pour l'industrie pharmaceutique », 2008/1 n°286, pages 13 à 28. In : <https://www.cairn.info/revue-humanisme-et-entreprise-2008-1-page-13.htm>.
- ❖ Hamadi A. : « Système de droits de propriété intellectuelle pharmaceutique en Algérie : barrière à l'entrée au développement industriel et à l'accès aux médicaments », colloque « L'innovation pour la compétitivité et le développement : Quelles perspectives pour un décollage réussi en Algérie ? », ISGP (Bordj El kiffan) ,16-19 avril 2012.
- ❖ Hamadi A. et Ferdj Y. : « Vers une politique publique de l'accès aux médicaments en Algérie : approche instrumentale », les Cahiers du Cread, vol. 33 - n° 119/120, 2017.
- ❖ Le marché Algérie du médicament : un investissement à rentabiliser et un potentiel à promouvoir, 23 juin 2012. In : <http://www.fce.dz>.
- ❖ Maghreb Pharma Expo : Approvisionnement, distribution et accès des médicaments en Afrique, Alger, Septembre 2018. In : <https://www.easyfairs.com>.
- ❖ Montalban M. : « L'industrie pharmaceutique », cycle : ces industries qui gouvernent le monde, Novembre 2010.
- ❖ Navarro M. : « L'industrie pharmaceutique », La Découverte, 2009, pages 210 à 214 .In : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2009-1-page-210.htm>
- ❖ Pauriche P. et Rupprecht F. : « Le secteur pharmaceutique, un secteur aux multiples enjeux », économie et statistique, Mars 1998. pages 7-20. In : https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1998_num_312_1_2615.

- ❖ Ruffat M. : « La recherche historique sur l'industrie pharmaceutique en France et à l'étranger ». In: Revue d'histoire de la pharmacie, 83^e année, n°305, 1995. pp. 187-195. In : <http://www.persee.fr/doc/pharm>.
- ❖ Université Abderrahmane Mira. : « d'économie de la santé : gestion et réformes hospitalières dans les pays en développement ou à revenus intermédiaires », 1^{er} colloque international, p58.
- ❖ Vincent A. : « L'industrie pharmaceutique en Belgique », CRIPS, 1973, page 1 à 48. In : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1973-12-page-1.htm>.
- ❖ Von der Weid G. : « Peut-on défendre l'industrie pharmaceutique ? », SFSP, santé publique, 2018/1 vol.30, pages 101 à 103. In : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2018-1-page-101.htm>.
- ❖ Yacoub N. et Laperche B. : « Stratégies des grandes firmes pharmaceutiques face aux médicaments génériques : Accumulation vs valorisation du capital-savoir », 2010, pages 81 à 107. In : <https://www.cairn.info/revue-innovations-2010-2-page-81.htm>.
- ❖ Ziani F. et Brahamia B. : « La consommation de médicaments en Algérie entre croissance, financement et maîtrise », Décembre 2016.

3) Thèses et mémoires

- ❖ Benamar S. : « Commerce extérieur et revenus en Algérie : Synthèse statistique et économique », mémoire de magister en sciences économiques, option : économie internationale, université d'Oran, 2011/2012.
- ❖ Boukli-hacene N. : « Le positionnement stratégique du médicament générique : Etude de cas : Analyse du positionnement du générique auprès du consommateur algérien », mémoire de magister, option : marketing international, université Abou-bekr Belkaid, 2011.
- ❖ Chaimi Y. : « L'étude des déterminants de demande d'importation en Algérie », mémoire de magister en économie, option : économie internationale, université d'Oran, 2011/2012.
- ❖ Chalane S. : « Essai d'analyse du système de régulation dans le secteur pharmaceutique algérien : Du contrôle centralisé aux procédures incitatives décentralisées », mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en

- Sciences Économiques, option : Économie de la Santé et Développement Durable, université A.M de Bejaia, 2010.
- ❖ Dahmane L. « Le marketing pharmaceutique : Cas de complexe SAIDAL », Thèse de doctorat en sciences de gestion. Université Dely Ibrahim –Alger, 2009-2010.
 - ❖ Hamadi A. : « Vers une approche systémique de la gouvernance : le cas de l'accès aux médicaments en Algérie », Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lille 1, 2013.
 - ❖ Mkimer-Bengeloune L. : « Modélisation des barrières non tarifaires et leur impact sur les échanges internationaux : une application aux pays méditerranéens », Thèse de doctorat en sciences économiques, université de Toulon, 2013.
 - ❖ Zeggani Z. Sorensen A .et Augsburger D. : « L'industrie pharmaceutique», 02/03. In : http://www.hec.unil.ch/jlambelet/groupe9_pres.pdf.
 - ❖ ZIANI F. : « Analyse de la consommation des médicaments en Algérie : Cas de la wilaya de Sétif », mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Magister en Sciences Économiques, option : Économie de la Santé et Développement Durable, université A.M de Bejaia, 2010.
- 4) Rapports et documents**
- ❖ Ansm : « Analyse des ventes de médicaments en France en 2012 », Juillet 2013. In : <https://ansm.sante.fr>.
 - ❖ Association for Accessible Medicines: « Global generic and biosimilars trends and insights », February 13, 2018.
 - ❖ Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS) : « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : Janvier 2018 », Ministère des finances, Direction Générale des Douanes.
 - ❖ Conseil National de l'Ordre des pharmaciens (CNOP) : « Enjeux et perspectives de l'environnement pharmaceutique en Algérie », Paris, Novembre 2008.
 - ❖ Direction des études et de la prospective : « Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, période : deux premiers mois 2019 », Ministère des Finances, Direction Générale des Douanes.
 - ❖ Gras H. : « Histoire de l'industrie pharmaceutique », 17 Octobre 2009.

- ❖ Les entreprises du médicament (leem) : Bilan économique, 2017. In : <https://www.leem.org/publication/bilan-economique-des-entreprises-du-medicament-edition-2017>.
- ❖ Les entreprises du médicament en France : Bilan économique, édition 2018. In : <https://www.leem.org/presse/publication-du-bilan-economique-du-leem-edition-2018>.
- ❖ Les jeunes, la chimie et les sciences de la vie : L'industrie pharmaceutique et les biotechnologies. In : www.sciencesadventure.be.
- ❖ Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement : « L'industrie pharmaceutique : état des lieux, enjeux et tendances lourdes dans le monde et en Algérie », rapport sectoriel n°1, Janvier 2011.
- ❖ Ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement : Document n°36/DGVSEES/2011, Octobre 2011.
- ❖ Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière : Chaine d'approvisionnement des produits de santé amélioration des soins au patient, circuit du médicament, Alger, Juillet 2016.
- ❖ Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière : « Les réformes en santé, évolution et perspectives », Alger, Décembre 2015.
- ❖ Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière : Procédure de délivrance d'une autorisation d'exploitation d'un établissement de production de produits pharmaceutiques.
- ❖ Organisation mondiale du commerce (OMC). : « commerce et développement : tendances récentes et rôle de OMC », rapport sur le commerce mondial 2014.
- ❖ Office National des Statistiques (ONS) : Collections statistiques n° 182/2014, série E : statistiques économiques n°75 « Evolution des échanges extérieurs de marchandises de 2001 à 2012 », direction technique chargée de la comptabilité nationale, Alger, Mars 2014.
- ❖ Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel : Stimuler la production pharmaceutique. In : <https://www.unido.org>.

- ❖ Organisation Mondiale de la Santé et Action Internationale pour la Santé : comprendre la promotion pharmaceutique y répondre, un manuel pratique, édition originale 2009.
- ❖ Pharmaciens sans frontières : « L’approvisionnement en produits pharmaceutiques », guide pharmaceutique PSF-CI, Juillet 2004.
- ❖ Union Nationale des Opérateurs de la Pharmacie (UNOP) : Etude sur la consommation des médicaments en Algérie, Février-Mars, 2018. In : <http://www.unop-dz.org>.
- ❖ Union Nationale des Opérateurs de la Pharmacie (UNOP) : La politique tarifaire en Algérie, rapport final, Mars 2018.
- ❖ World Bank Group. : « doing business 2019 : Moyen-Orient et Afrique du Nord ». In : https://français.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/FactSheets/DB19/FactSheet_DoingBusiness2019_MENA_Fr.pdf

5) Textes réglementaires

- ❖ Loi n° 90-10 du 14/04/1990, sur la monnaie et le crédit (JO n°16 du 18/04/1990).
- ❖ Loi n° 90-16 du 07/08/1992, (JO n°34 du 11/08/1990).
- ❖ Loi n° 08-13 du 20/07/2008, modifiant et complétant la loi n° 85-05 du 16/02/1985, relative à la protection et à la promotion de la santé (JO n°44 du 03/08/2008).
- ❖ Loi n° 18-11 du 02/07/2018, relative à la santé (JO n°46 du 29/07/2018).
- ❖ Ordonnance n° 03-04 du 19/07/2003, relative aux règles générales applicables aux opérations d’importation et d’exportation de marchandises (JO n°43 du 20/07/2003).
- ❖ Décret législatif n° 93-12 du 05/10/1993, relatif à la promotion de l’investissement (JO n°64 du 10/10/1993).
- ❖ Décret exécutif n° 92-284 du 06/07/1992, relatif à l’enregistrement des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine (JO n°53 du 12/07/1992).

- ❖ Décret exécutif n° 09-396 du 24/11/2009, fixant la convention type conclue entre les organismes de sécurité sociale et les officines pharmaceutiques (JO n°70 du 29/11/2009).
- ❖ Arrêté du 30/10/2008, fixant le cahier des conditions techniques à l'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine (JO n°70 du 14/12/2008).
- ❖ Arrêté du 30/11/2008, relatif à l'interdiction d'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine fabriqués en Algérie (JO n°70 du 14/12/2008).
- ❖ Arrêté du 30/12/2008, modifiant et complétant l'arrêté du 30/11/2008 (JO n°13 du 25/02/2009).
- ❖ Arrêté du 08/05/2011, relatif à l'interdiction d'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine fabriqués en Algérie (JO n°35 du 22/06/2011).
- ❖ Arrêté du 09/07/2015, relatif à l'interdiction d'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine fabriqués en Algérie (JO n°62 du 25/11/2015).

6) Sites web

- <https://www.algerie-eco.com>
- <http://www.andi.dz>
- <https://www.andlil.com>
- <http://bekerlaboratoires.com>
- <https://www.biopharmdz.com>
- <http://www.ciopf.org>
- <https://www.commerce.gov.dz>
- <https://www.djazairess.com>
- <http://www.douane.gov.dz>
- <http://www.elmoudjahid.com>
- <https://www.interpharma.ch>
- <https://www.iracm.com>
- <https://www.leem.org>
- <https://merinal.com>
- <https://www.monpharmacien.ca>
- <https://www.msmanuals.com>
- <https://www.novartis.com>
- <http://www.novonordisk.dz>
- <https://www.ons.dz>

- <https://www.pasteur.dz>
- <https://www.pharmaceutical-technology.com>
- <http://www.pch.dz>
- <https://www.pharmaphorum.com>
- <https://www.proclinical.com>
- <http://www.radioalgerie.dz>
- <https://www.researchgate.net>
- <http://www.saidalgroup.dz>
- <https://www.sanofi.com>
- <https://www.sante.gov.dz>
- <https://www.sciencehistory.org>
- <https://www.socothyd.com>
- <https://fr.statista.com>
- [https:// www.unop-dz.org](https://www.unop-dz.org)
- <https:// www.who.int>

Annexes

Annexe I : Guide d'entretien

UNIVERSITÉ ABDERRAHMANE MIRA DE BÉJAÏA
FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION

Département des Sciences commerciales
Option : Finance et Commerce International

THEME

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN ALGERIE :
Le rôle du protectionnisme réglementaire dans la promotion de la production locale
et d'interdiction à l'importation

Guide d'entretien

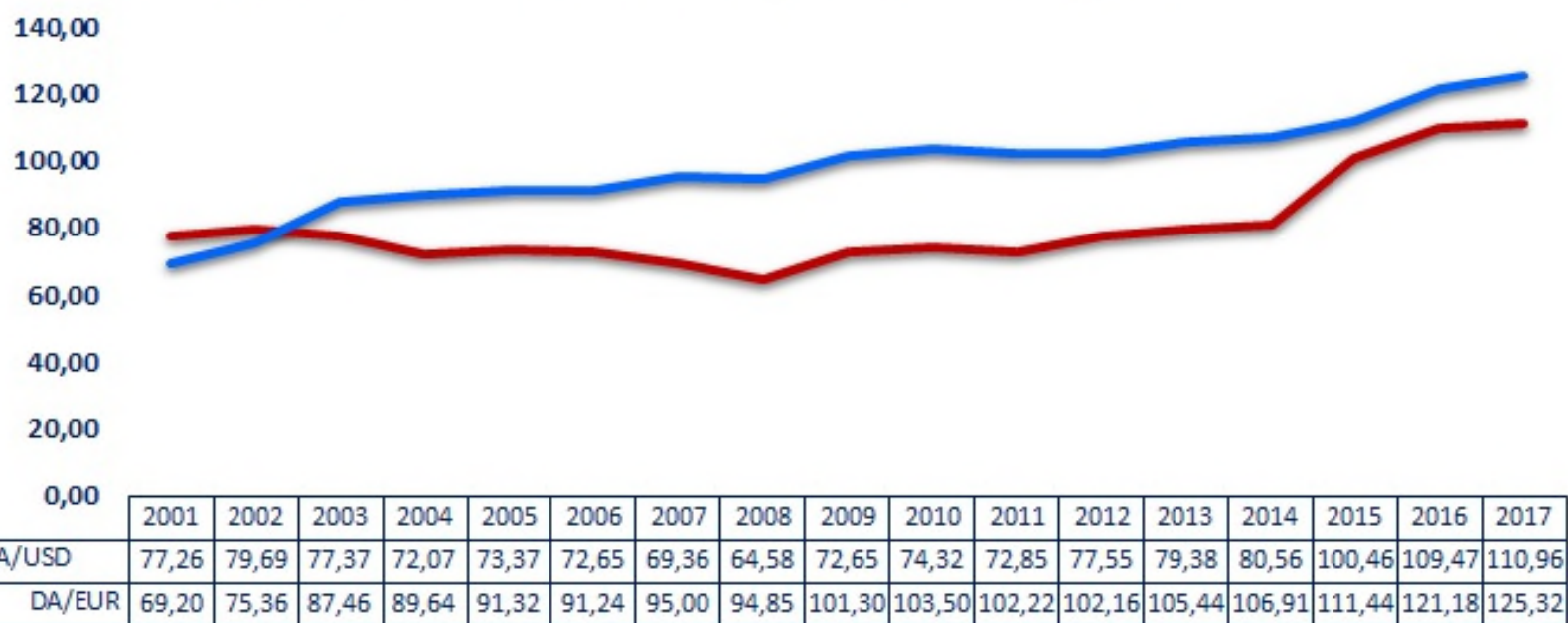
Pour enrichir notre recherche nous avons réalisé deux entretiens semi-directifs avec deux responsables à savoir le responsable de la direction de la pharmacie et la pharmacienne responsable de la sous-direction d'enregistrement des produits pharmaceutiques auprès du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière et nous avons posé les questions suivantes :

- Existe-elle une politique d'importation des produits pharmaceutiques ?
- Comment l'importation des produits pharmaceutiques est organisée et quel est le rôle du MSPRH dans l'opération d'importation ?
- Est-ce que l'importation des produits pharmaceutiques est similaire à l'importation d'un autre produit de large consommation ?
- Est-ce que les dates de dépôts des programmes d'importation sont fixées pendant l'année ? existe-il des programmes d'importation supplémentaires ?
- Qui est le responsable de l'enregistrement des produits pharmaceutiques ?

- Comment se fait-il l'enregistrement des médicaments et c'est quoi la décision d'enregistrement d'un médicament ?
- Comment sont fixés les prix des médicaments ?

ANNEXE II

Evolution du Taux de Change du Dinar Algérien



Source: Banque d'Algérie

Source : <http://www.andi.dz/>, site consulté le 11/06/2019 à 09:09

3005101200	Pansements adhesifs et autres articles ayant une couche adhesive.Gazes	0	0	0	0	0	0	0	0
3005101900	Pansements adhesifs et autres articles ayant une couche adhesive.Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
3005102100	Pansements adhesifs et autres articles ayant une couche adhesive.Ouates	0	0	0	0	0	0	0	0
3005102200	Pansements adhesifs et autres articles ayant une couche adhesive.Gazes	0	0	0	0	0	0	0	0
3005102900	Pansements adhesifs et autres articles ayant une couche adhesive.Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
30059000	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de subst	4 920 627	641 978	4 077 666	555 852	3 392 093	535 645	5 095 549	393 445
3005901100	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de substPansements non a	0	0	0	0	0	0	0	0
3005901300	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de substGazes non adhesi	0	0	0	0	0	0	0	0
3005901900	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de substAutres	0	0	0	0	0	0	0	0
3005902100	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de substOuates	0	0	0	0	0	0	0	0
3005902200	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de substGazes	0	0	0	0	0	0	0	0
3005902300	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de substBandes platrees	0	0	0	0	0	0	0	0
3005902900	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de substAutres	0	0	0	0	0	0	0	0
30061000	Catguts steriles,ligatures steriles similaires pour sutures chirurgicales	14 937 889	49 111	13 606 032	60 090	16 842 964	44 962	13 436 457	33 853
3006101000	Catguts steriles,ligatures steriles similaires pour sutures chirurgicalesCatguts steriles,	0	0	0	0	0	0	0	0
3006102000	Catguts steriles,ligatures steriles similaires pour sutures chirurgicalesLaminaires steril	0	0	0	0	0	0	0	0
3006103000	Catguts steriles,ligatures steriles similaires pour sutures chirurgicalesHemostatiques res	0	0	0	0	0	0	0	0
3006104000	Catguts steriles,ligatures steriles similaires pour sutures chirurgicalesBarrieres antiadh	0	0	0	0	0	0	0	0
30062000	Reactifs destines a la determination des groupes ou des facteurs sanguins	2 950 901	23 136	3 157 956	8 934	2 016 823	170 925	2 893 153	143 160
3006201000	Reactifs destines a la determination des groupes ou des facteurs sanguinsD'origine animal	0	0	0	0	0	0	0	0
3006209000	Reactifs destines a la determination des groupes ou des facteurs sanguinsAutres	0	0	0	0	0	0	0	0
30063000	Preparations opacifiantes pour examens radiographiques, reactifs de diagno	1 367 370	15 787	3 125 151	26 790	3 638 264	26 709	3 123 416	20 462
3006301000	Preparations opacifiantes pour examens radiographiques, reactifs de diagnoPreparations opa	0	0	0	0	0	0	0	0
3006302100	Preparations opacifiantes pour examens radiographiques, reactifs de diagnos'origine microb	0	0	0	0	0	0	0	0
3006302900	Preparations opacifiantes pour examens radiographiques, reactifs de diagnoAutres	0	0	0	0	0	0	0	0
30064000	Ciments et autres produits d'obturation dentaire ,ciments pour la refectio	2 049 282	24 653	1 307 762	17 783	3 007 834	24 320	4 408 756	43 473
3006401000	Ciments et autres produits d'obturation dentaire ,ciments pour la refectioCiments et autre	0	0	0	0	0	0	0	0
3006402000	Ciments et autres produits d'obturation dentaire ,ciments pour la refectioCiments pour la	0	0	0	0	0	0	0	0
30065000	Trousses et boites de pharmacie garnies ,pour soins de premiere urgence.	208 221	22 509	258 580	40 477	52 774	6 132	79 989	12 498
3006500000	Trousses et boites de pharmacie garnies ,pour soins de premiere urgence.Trousses et bo	0	0	0	0	0	0	0	0
30066000	Preparations chimiques contraceptives a base d'hormones ou de spermicides.	12 102 274	72 949	5 367 962	33 039	10 324 089	86 109	22 246 784	155 669
3006601100	Preparations chimiques contraceptives a base d'hormones ou de spermicides.Conditionnees po	0	0	0	0	0	0	0	0
3006601200	Preparations chimiques contraceptives a base d'hormones ou de spermicides.Non conditionnee	0	0	0	0	0	0	0	0
3006602100	Preparations chimiques contraceptives a base d'hormones ou de spermicides.Conditionnees po	0	0	0	0	0	0	0	0
30067000	Pr,parations pr,sent,es sous forme de gel conçues pour etre utilis,es en	523 789	44 810	544 616	39 098	575 453	68 606	272 813	67 627
3006701000	Pr,parations pr,sent,es sous forme de gel conçues pour etre utilis,es enA utiliser en mede	0	0	0	0	0	0	0	0
3006702100	Pr,parations pr,sent,es sous forme de gel conçues pour etre utilis,es enLubrifiant pour ce	0	0	0	0	0	0	0	0
3006702200	Pr,parations pr,sent,es sous forme de gel conçues pour etre utilis,es enAgent de couplage	0	0	0	0	0	0	0	0
30069100	Appareillages identifiabiles	1 058 000	21 495	208 251	5 881	1 125 464	40 714	1 275 201	31 288
3006910000	Appareillages identifiabilesAutres	0	0	0	0	0	0	0	0
30069200	d,chets pharmaceutiques	5 659	1	0	0	0	0	0	0
3006921000	d,chets pharmaceutiquesProduits pharmaceutiques impropres a leur usage initial	0	0	0	0	0	0	0	0
3006929000	d,chets pharmaceutiquesAutres dechets pharmaceutiquesy	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	1 864 514 006	60 391 731	1 745 490 947	27 270 814	1 672 476 065	23 835 203	1 963 583 277	24 468 545

Année 2012		Année 2013		Année 2014		Année 2015		Année 2016		Année 2017		Année 2018	
Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg
116 735	3 584	227	1	0	0	133	20	127 499	10	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	260	3	7 346	20
9 068	9	12 788	2	64 173	15	56 170	4	1 062 853	1 471	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 817 202	12 631	2 377 985	14 108
663 755	33	24 413	2	1 753	43	1 433 592	4 540	411 966	50	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	132	1	151	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 465	9	12 839	17
229 884 806	617 006	233 860 915	2 615 344	324 412 090	373 426	252 228 131	327 684	290 158 318	327 297	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 839	90	96	5
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 942 946	20 275	11 327 063	17 859
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	467	11	313	3
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	353 609	191	192 517	100
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 217 148	42 373	20 997 302	44 301
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	278 733 971	119 290	342 614 042	238 962
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	236 341	1 073
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 376	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 229 865	107 608	18 583 165	145 064
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	1	2 091	31
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 372	53	3 097	53
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42	1	231	3
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 549 567	5 289	17 487 757	6 211
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 147	349	160 562	1 300
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 324 037	37 221	29 997 444	95 286
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	355 868	1 794	6 488 414	15 503
33 961 512	127 422	33 272 384	183 774	30 233 802	119 640	29 807 354	138 008	69 318 418	154 705	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	197	1	189	2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	83 231 104	247 244	79 323 526	332 745
8 807 731	113 822	10 845 688	105 569	16 606 064	136 670	13 674 640	152 408	13 532 779	150 698	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 464 607	45 807	4 384 507	45 553
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 349 534	33 510	3 981 717	35 706
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 757 774	76 573	10 816 097	53 106
0	0	0	0	319	1	2 216	14	346	1	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	286	7	29 560	2
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	663	20
13 870 634	131 404	16 079 523	123 660	16 633 728	142 634	12 969 868	127 955	18 586 878	167 733	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 515	7	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 205	117	177 912	499
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 505 333	245	1 691 532	200
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 917	300
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 522 253	119 272	10 317 909	117 753
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 434	82	22 684	329
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 179	1 392	254 214	4 569
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 374 799	50 957	7 179 991	50 103
285 211	9 882	220 929	7 612	199 952	4 998	418 830	15 201	3 542 186	42 739	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 162	23 250	225	21
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 187 420	57 361	11 247 016	74 379

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	437 958	718
5 103 535	78 274	1 419 205	13 054	8 962 469	58 042	7 556 728	40 834	8 780 099	57 860	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	437 977	14 300	417 672	12 001
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 925	16 120
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 339	5	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 653 982	12 622	452 569	2 700
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 848 842	21 834	8 800 440	34 567
124	2	0	0	294	9	0	0	713	6	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11	3	396	25
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	107	1	85 700	194
2 362 658	7 552	3 138 671	95 881	5 361 494	9 386	3 895 036	5 398	719 966	2 857	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 478 026	3 291	739 078	1 241
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 638 891	26 500	3 829 769	51 084
1 183	32	771 830	27 300	409 699	11 690	1 679 398	46 147	2 889 464	35 675	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 095	191	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	783 352	6 962	3 410 791	29 129
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 001	30
116 703 813	1 115 735	116 405 403	997 412	98 631 907	836 809	97 763 155	1 332 471	126 582 479	1 169 821	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 332	296	155 798	6 990
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 880 488	381 450	3 751 324	218 552
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	580 995	106 282	704 958	100 098
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 806	400	27 651	1 300
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	144 145 295	1 257 622	129 569 653	1 156 171
41 633 801	763 931	39 766 892	1 049 989	25 377 213	498 196	6 548 321	211 131	6 410 756	221 006	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 645 679	148 242	4 766 774	240 672
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 905 175	65 654	1 578 110	29 082
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	381 922	1 997	780 112	4 931
180 798 018	3 496 158	216 238 393	4 054 459	213 938 708	3 601 087	165 759 192	3 031 299	186 475 466	3 591 018	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 533 038	1 169 422	26 067 006	1 288 088
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 356 693	50 188	2 084 262	71 319
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 803 534	8 653	3 849 266	12 229
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 564 736	1 280 588	97 153 312	1 975 346
163 098 269	566 198	197 852 090	657 989	234 483 813	762 267	229 665 189	1 035 134	242 967 178	1 055 754	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	228 926 506	983 530	305 968 507	1 329 490
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	305 829	1 410	886 494	4 659
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 285 055	15 062	1 088 357	9 929
53 703 066	503 581	59 245 702	460 493	104 842 733	716 003	78 181 611	674 169	58 255 298	629 086	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	582 025	29 538	745 109	36 738
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	706 604	13 585	790 263	11 374
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 948 789	50 760	5 256 567	82 016
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	735	1	1 073	18
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	498 818	8 787	49 413	569
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 913 930	191 980	38 751 322	449 623
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 094 108	68 653	9 418 990	54 078

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	612	1	283 350	3 929
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 445 738	33 347	1 348 213	24 298
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 031 918	291 689	38 640 911	302 262
36 448 026	434 749	65 900 700	455 252	75 927 337	463 975	81 001 822	449 756	90 953 049	488 511	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 723 998	10 029	3 033 145	10 308
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68 272 293	94 194	92 543 783	146 515
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 620 973	154 875	41 853 280	200 772
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 421 578	2 079	1 973 460	2 815
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	485 507	2 820	838 970	1 319
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 216 323	1 270	4 683 663	7 591
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 426	38	3 809	5
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 020 837	31 992	3 192 346	18 537
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 407 759	391 967	17 401 796	378 527
5 430 949	165 368	10 360 537	213 788	6 143 323	209 911	5 533 008	216 740	11 211 763	160 982	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	353 275	3 904	194 557	1 628
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	166 970	11 382	162 270	8 270
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 491	17	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 161 719	15 365	8 823 830	48 367
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160	1	490	34
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 663	127	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 817	1 870	102 569	1 851
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	696 057	2 772	755 072	3 201
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 397	1 877	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 563 154	14 756	7 807 911	13 431
53 871 082	884 971	66 987 719	1 038 657	71 319 874	1 359 770	62 367 388	1 160 471	50 755 119	899 284	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 377 395	96 085	7 843 084	94 328
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 321 082	22 238	1 465 959	10 331
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 366	443	56 115	105
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	86 128	722	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 136 826	305 414	13 310 402	191 401
3 070 213	316 060	3 030 412	375 951	2 772 152	290 279	2 883 838	400 658	3 012 132	342 544	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 311 146	244 770	2 375 118	205 763
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 024	186	48 144	414
1 217 247 076	24 848 922	1 148 571 675	19 666 785	1 214 232 823	20 783 408	852 718 231	15 872 231	754 424 077	12 244 017	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 090 262	1 005 398	19 307 195	1 349 876
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 172 031	90 852	108 878 785	123 368
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 466 586	142 059	852 212	135 532
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 479 110	201 532	17 540 616	297 127
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 896 059	15 505	17 444 404	29 073
0	0	0	0	0	0	0	0	1 834 390	27	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 613	11	462 222	1 202
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 951 777	157 263	6 838 829	41 329
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 259 966	397 350	74 511 240	433 660
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 387 573	3 105 046	5 643 059	1 817 820
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 371	9 874	110 324	13 424
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 604 964	601 559	18 053 511	518 777
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361 817 618	6 738 517	322 149 366	5 432 285
5 489 960	381 176	4 764 150	331 524	4 024 755	417 625	5 668 971	433 356	6 092 835	519 768	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 082 078	119 056	1 609 197	123 651

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245 742	22 566	181 844	9 300
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 992 488	100 956	1 518 991	135 907
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 283	10 300	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 937	2 558
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 505 987	218 582	3 356 277	210 854
5 047 524	573 423	5 074 305	391 830	4 861 127	361 899	6 183 982	617 195	5 812 073	581 297	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	576 193	35 330	559 242	11 267
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	542 378	9 111	212 227	3 872
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	368 223	49 245	319 868	24 200
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 324	415	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 474	6 456	126	3
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	729 298	225 037	297 636	60 302
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 898 135	160 943	2 505 091	99 799
20 684 013	69 382	15 113 702	60 582	7 393 406	19 821	12 623 999	60 886	13 055 306	51 769	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 710 068	16 049	10 972 585	46 980
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 204	616	2 019	26
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	421 826	730	464 862	678
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 357	94	23 676	134
898 463	9 129	1 199 075	5 043	1 437 748	8 473	718 872	5 160	1 203 298	13 660	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 444	778	117 334	240
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 604 463	11 839	1 278 767	13 007
4 324 253	34 866	4 703 178	30 824	5 823 121	33 594	7 112 912	54 251	7 445 151	59 263	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 887 369	115 609	14 707 835	269 555
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 458	1 706	95 873	4 174
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	425 078	1 821	780 440	7 436
4 471 901	57 376	4 458 598	53 584	4 096 391	39 192	5 173 788	41 523	5 186 128	44 527	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 305 681	42 998	5 356 712	61 426
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 612	691	150 667	1 441
61 355	8 403	48 646	8 538	79 764	9 388	62 445	8 314	57 217	23 695	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 909	1 114	97 368	5 363
30 192 814	223 511	24 373 929	181 586	40 077 637	285 816	29 520 911	261 366	37 915 855	330 630	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 493 986	302 012	43 022 761	404 099
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	862 412	6 687	1 433 956	11 531
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	458 051	6 703	104 771	7 470
554 847	123 621	455 430	108 407	688 659	163 000	409 943	142 664	390 542	154 849	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 419	4 012	175	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 018 722	63 622	1 316 224	91 495
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 215	32 548	137 343	17 038
2 635 533	139 567	3 458 173	74 731	4 045 625	68 124	1 194 967	48 779	4 228 758	90 064	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 128 471	65 026	4 012 595	88 139
0	0	0	0	135	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 806	428	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	229	3	129	2
2 241 431 927	35 805 149	2 287 655 281	33 389 623	2 523 084 088	31 785 192	1 974 814 643	26 915 767	2 023 400 359	23 612 674	1 895 841 419	22 757 103	2 166 849 066	22 107 693	

Annexe IV Statistiques des importations annuelles des Produits Pharmaceutique Période : Années 2008 à 2018

Codes & Libelles Produits	Année 2008		Année 2009		Année 2010
	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd
30021000 Serums spécifiques d'animaux ou de personnes immunisées et autres constitua	33 876	14 926	0	0	3
3002121000 Serums spécifiques d'animaux ou de personnes immunisées et autres constituaSérum spécifique	0	0	0	0	0
3002123120 Serums spécifiques d'animaux ou de personnes immunisées et autres constituaSérum et antiser	0	0	0	0	0
3002159000 Autres	0	0	0	0	0
30022000 Vaccins pour la médecine humaine.	0	0	0	0	0
3002209000 Vaccins pour la médecine humaine.Autres	0	0	0	0	0
3002309000 Vaccins pour la médecine vétérinaire .Autres	0	0	0	0	0
30029090 Vaccins pour médecine vétérinaire autres que ceux repr.sous 30029010909	0	0	0	0	0
3002909100 Vaccins pour médecine vétérinaire autres que ceux repr.sous 30029010909Sang humain	0	0	0	0	0
3002909500 Vaccins pour médecine vétérinaire autres que ceux repr.sous 30029010909Cultures de micr	0	0	0	0	0
3002909600 Vaccins pour médecine vétérinaire autres que ceux repr.sous 30029010909Virus humains, a	0	0	0	0	0
30031000 Médicaments (sauf produits des n° 3002, 3005 ou 3006),contenant des penici	43 295	172	0	0	0
3003102100 Médicaments (sauf produits des n° 3002, 3005 ou 3006),contenant des peniciContenant des pe	0	0	0	0	0
30032000 Médicaments (sauf produits des 3002 ,3005 ou 3006)contenant d'autres antib	0	0	0	0	0
3003202900 Médicaments (sauf produits des 3002 ,3005 ou 3006)contenant d'autres antibContenantd'autre	0	0	0	0	0
3003319900 Médicaments sauf produits des n° 3002,3005 ou 3006 contenant de l'insulineAutres	0	0	0	0	0
30033900 Médicaments contenant des hormones ou d'autres produits du n° 29.37 mais n	0	0	0	0	0
30034000 Médicaments (sauf produits des n°3002,3005,3006) contenant des alcaloïdes	0	0	0	0	0
30039000 Médicaments (a l'exclusion des produits des n° 3002, 3005,3006) constitués	0	0	146 905	22 575	319
3003909100 Médicaments (a l'exclusion des produits des n° 3002, 3005,3006) constituésPour la médecine	0	0	0	0	0
3003909290 Médicaments (a l'exclusion des produits des n° 3002, 3005,3006) constituésAutres	0	0	0	0	0
30041000 Médicaments (sauf produits des n°3002,3005,3006) contenant des penicilline	23 276	2 353	64 236	1 439	0
3004101000 Médicaments (sauf produits des n°3002,3005,3006) contenant des penicillinePour la médecine	0	0	0	0	0
3004102100 Médicaments (sauf produits des n°3002,3005,3006) contenant des penicillineContenant des pe	0	0	0	0	0
3004102200 Médicaments (sauf produits des n°3002,3005,3006) contenant des penicillineContenant des st	0	0	0	0	0
30042000 Médicaments, contenant d'autres antibiotique	116 991	6 032	143 293	11 538	14 258
3004201000 Médicaments (sauf produits des n° 3002 ,3005 ou 3006) contenant d'autres aPour la médecine	0	0	0	0	0
3004202900 Médicaments (sauf produits des n° 3002 ,3005 ou 3006) contenant d'autres aContenantd'autre	0	0	0	0	0
30043100 Médicaments (sauf produits des 3002 ,3005 ou 3006) contenant de l'insuline	0	0	0	0	0
3004311000 Médicaments (sauf produits des 3002 ,3005 ou 3006) contenant de l'insulineInsuline humaine	0	0	0	0	0
3004319200 Médicaments (sauf produits des 3002 ,3005 ou 3006) contenant de l'insulinePrésentes en aer	0	0	0	0	0
3004319900 Médicaments (sauf produits des 3002 ,3005 ou 3006) contenant de l'insulineAutres	0	0	0	0	0
30043200 Médicaments ,(sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des hormones	0	0	0	0	0
3004322300 Médicaments ,(sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des hormonesContenant de la p	0	0	0	0	0
3004322600 Médicaments ,(sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des hormonesContenant de la c	0	0	0	0	0

3004322700	Medicaments ,(sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des hormonesContenant de Beta	0	0	0	0	0
3004322930	Medicaments ,(sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des hormonesPresentes sous fo	0	0	0	0	0
3004322990	Medicaments ,(sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des hormonesAutres	0	0	0	0	0
30043900	Medicaments ,(sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des hormones	80 213	8 029	264 264	19 869	15 410
3004392100	Medicaments ,(sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des hormonesContenant des hor	0	0	0	0	0
3004399990	Medicaments ,(sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des hormonesAutres	0	0	0	0	0
30044000	Medicaments (sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des alcaloides	0	0	8 768	398	0
3004492120	Medicaments (sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des alcaloidesContenant de la	0	0	0	0	0
3004492190	Medicaments (sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des alcaloidesAutres	0	0	0	0	0
3004492900	Medicaments (sauf produits des 3002,3005 ou 3006) contenant des alcaloidesAutres	0	0	0	0	0
30045010	Medicaments ,des types utilises en pharmacie humaine (1)(2)	32 524	935	85 152	15 694	14 112
3004501100	Medicaments ,des types utilises en pharmacie humaine (1)(2)Contenant une seule vitamine, n	0	0	0	0	0
3004501200	Medicaments ,des types utilises en pharmacie humaine (1)(2)Contenant une seule vitamine, m	0	0	0	0	0
3004501900	Medicaments ,des types utilises en pharmacie humaine (1)(2)Autres	0	0	0	0	0
30045090	Medicaments,des types utilises en pharmacie veterinaire (1)(2)	0	0	0	0	0
3004509000	Medicaments,des types utilises en pharmacie veterinaire (1)(2)Des types utilises en pharma	0	0	0	0	0
30049000	Medicaments (a l'exclusion des produits des nø3002,3005,3006) constitues p	1 363 322	100 978	1 902 767	126 391	1 266 211
3004901000	Medicaments (a l'exclusion des produits des nø3002,3005,3006) constitues pPour la medecine	0	0	0	0	0
3004902100	Medicaments (a l'exclusion des produits des nø3002,3005,3006) constitues pAntimitotiques y	0	0	0	0	0
3004902930	Medicaments (a l'exclusion des produits des nø3002,3005,3006) constitues pPresentes sous f	0	0	0	0	0
3004902940	Medicaments (a l'exclusion des produits des nø3002,3005,3006) constitues pConcentre de dia	0	0	0	0	0
3004902960	Medicaments (a l'exclusion des produits des nø3002,3005,3006) constitues pProduit destine	0	0	0	0	0
3004902990	Medicaments (a l'exclusion des produits des nø3002,3005,3006) constitues pAutresÿ	0	0	0	0	0
30051000	Pansements adhesifs et autres articles ayant une couche adhesive.	0	0	0	0	0
3005101100	Pansements adhesifs et autres articles ayant une couche adhesive.Sparadraps medicamenteux	0	0	0	0	0
3005102900	Pansements adhesifs et autres articles ayant une couche adhesive.Autres	0	0	0	0	0
30059000	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de subst	60 972	2 400	0	0	0
3005901900	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de substAutres	0	0	0	0	0
3005902300	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de substBandes platrees	0	0	0	0	0
3005902900	Ouates,gazes,bandes et articles analogues impregnes ou recouverts de substAutres	0	0	0	0	0
30061000	Catguts steriles,ligatures steriles similaires pour sutures chirurgicales	0	0	0	0	0
3006101000	Catguts steriles,ligatures steriles similaires pour sutures chirurgicalesCatguts steriles,	0	0	0	0	0
3006209000	Reactifs destines a la determination des groupes ou des facteurs sanguinsAutres	0	0	0	0	0
30065000	Trousses et boites de pharmacie garnies ,pour soins de premiere urgence.	96	1	0	0	21 731
3006500000	Trousses et boites de pharmacie garnies ,pour soins de premiere urgence.Trousses et boËtes	0	0	0	0	0
30066000	Preparations chimiques contraceptives a base d'hormones ou de spermicides.	0	0	0	0	0
30067000	Préparations présentées sous forme de gel conçues pour etre utilisées en	0	0	15 617	10 761	0
30069100	Appareillages identifiabiles	0	0	0	0	0
30069200	déchets pharmaceutiques	0	0	0	0	0
Total		1 754 566	135 826	2 631 001	208 665	1 332 045

Année 2011		Année 2012		Année 2013		Année 2014		Année 2015		Année 2016		Année 2017		Année 2018		
Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg	Valeurs Usd	Poids Kg
2	0	0	0	0	1 151 444	5 410	68 054	8 249	64 374	9 425	315 755	87 016	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	118 480	12 275	84 038	12 098
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	267 767	224 986	662 652	636 673
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 839	4 323	0	0
0	48	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	865 584	606	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66	2	0	0
0	0	0	0	0	2 506	477	282	3	84	4	172	8	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 902	318	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	903	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	2	20	10
0	0	0	0	0	0	0	178	11	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	396	5
0	0	0	0	0	0	0	2 007	150	0	0	377 347	18 000	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	241	8
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	239	52	0	0
0	0	0	188 895	11 100	0	0	3 079	454	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	435	42	0	0	46	4	0	0	0	0	0	0
3	60 278	2 982	4 011	425	114 267	15 316	1 635	177	92	99	56	12	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500	204
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 002	278	4 106	3 695
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 584	854	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	567	44
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 767	657	29 577	846
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 989	226	10 677	200
158	22 662	373	16 600	186	15 268	527	137	5	1 379	56	11 626	247	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 858	21 388	45 271	4 405
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 069 458	2 046	51 969	591
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	404	87	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	96	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138	4	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 770	337
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	133 841	3 477	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 085	84	0	0

0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 249	402
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	241	1 055
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 293	240	5 416	102
609	0	0	0	0	0	0	5	1	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	81 939	5	203 965	1
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	429	23
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 558	39	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 828	95	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 424	42
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	582	48
324	0	0	15 686	5 723	535	12	1 207	82	2 259	83	1 019	72	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 651	96
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 976	210	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159	1
0	0	0	0	0	89 431	3 500	123 160	4 227	59 102	2 976	32 215	1 500	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 858	3 410	52 385	3 140
135 691	821 528	38 082	1 524 421	98 303	2 021 101	243 246	1 586 127	47 959	2 233 876	777 522	5 345 777	1 209 712	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	813 381	76 096	1 078 970	80 406
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 762	758	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	270 209	336
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 759	216 065	87 953	44 433
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 181	239	184 150	2 836
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 454 844	652 910	1 794 180	400 831
0	0	0	0	0	39	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68	16	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120	237	0	0
0	4 206	1 193	18 491	3 204	13 726	1 067	69	17	322	87	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 482	143
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130	31
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	277	12	968	85
0	0	0	0	0	13 887	54	57 869	225	40 727	194	27 507	3 300	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	78 014	2 081	98 361	451
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 269	112
4 388	23 934	4 631	19 756	4 998	47 201	7 601	27 745	7 286	79 292	5 821	13 228	630	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 189	4 303	94 624	9 153
0	0	0	0	0	0	0	0	0	39	12	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	3 002	216	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	853 576	13 993	0	0	0	0
0	0	0	222	72	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
141 175	932 657	47 266	1 788 080	124 011	3 469 842	277 266	1 874 554	69 062	2 481 592	796 283	7 151 665	1 338 947	5 205 684	1 223 924	4 812 613	1 202 846

ANNEXE V

Tableau 7 : Evolution du marché des produits pharmaceutiques de 2010 à 2017

NATURE	ANNEE 2010	ANNEE 2011	ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	ANNEE 2017
	Montant en Euro	Montant en Euro	Montant en Euro	Montant en Euro	Montant en Euro	Montant en Euro	Montant en Euro	Montant en Euro
Médicaments produits finis (Opérateurs Privés)	936 598 304,00	987 326 161,54	1 190 778 206,66	1 137 294 680,80	1 180 689 497,62	1 119 559 460,01	1 087 916 431,32	871 062 111,96
Conditionnement	140 477 785,10	90 088 370,71	101 844 497,34	70 212 013,30	32 972 576,85	12 866 595,59	17 467 915,72	21 516 501,99
Total Importation Opérateurs privés	1 077 076 089,10	1 077 414 532,25	1 292 622 704,00	1 207 506 694,10	1 213 662 074,47	1 132 426 055,60	1 105 384 347,04	892 578 613,95
PCH	131 598 586,04	146 876 360,11	385 448 781,73	320 592 662,95	371 820 174,41	371 781 053,22	437 611 974,48	440 146 173,00
IPA	34 212 369,32	17 212 917,00	22 858 170,00	27 439 185,00	22 294 830,00	23 980 830,00	101 638 971,84	74 065 100,80
Total général médicaments	1 242 887 044,46	1 241 503 809,36	1 700 929 655,73	1 555 538 542,05	1 607 777 078,88	1 528 187 938,82	1 644 635 293,36	1 406 789 887,75
Consommable (dispositifs médicaux)	36 491 006,76	38 178 846,09	16 312 332,62	85 496 519,40	130 516 486,29	80 412 318,02	31 188 953,28	33 934 535,54
Réactifs	53 999 305,01	52 317 544,78	34 372 058,71	75 733 343,07	152 783 836,80	142 611 734,03	87270649,69	145 290 053,42
Produits dentaires	7 623 526,61	8 977 846,39	2 389 654,84	20 572 291,44	10 245 342,32	9 288 593,77	10077489,98	9 069 740,98
Total général importation produits pharmaceutiques	1 341 000 882,84	1 340 978 046,62	1 754 003 701,90	1 737 340 695,96	1 901 322 744,29	1 760 500 584,64	1 773 172 386,31	1 595 084 217,69
Fabrication Locale	418 418 084,38	701 249 369,85	897 716 296,13	1 072 748 103,68	1 138 097 251,99	1 255 994 092,22	1 719 300 077,33	1 775 714 061,22
Facture globale des produits pharmaceutiques	1 759 418 967,22	2 042 227 416,47	2 651 719 998,03	2 810 088 799,64	3 039 419 996,28	3 016 494 676,86	3 492 472 463,64	3 370 798 278,91

Source : Données du ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ,2019

ANNEXE VI

Tableau 12 : Evolution des importations des produits pharmaceutiques de 2008 à 2018

Année	Médicaments		Pansements		Réactifs		Produits dentaires		Autre produits		Valeur totale USD	Poids total Kg
	Valeurs USD	Poids kg	Valeurs USD	Poids kg	Valeurs USD	Poids kg	Valeurs USD	Poids kg	Valeurs USD	Poids kg		
2008	1 821 130 909	59 203 289	23 117 600	963 102	4 318 271	38 923	2 049 282	24 653	13 897 943	161 764	1 864 514 005	60 391 731
2009	1 710 321 375	26 152 913	21 199 296	945 899	6 283 107	35 724	1 307 762	17 783	6 379 409	118 495	1 745 490 949	27 270 814
2010	1 627 856 753	22 484 730	23 878 610	926 958	5 655 087	197 634	3 007 834	24 320	12 077 780	201 561	1 672 476 064	23 835 203
2011	1 904 987 703	23 118 966	24 295 461	875 402	6 016 569	163 622	4 408 756	43 473	23 874 787	267 082	1 963 583 276	24 468 545
2012	2 167 071 265	34 184 695	31 221 497	1 023 981	5 222 716	43 995	4 471 901	57 376	33 444 549	495 102	2 241 431 928	35 805 149
2013	2 224 006 096	32 142 974	24 952 157	783 936	5 902 253	35 867	4 458 598	53 584	28 336 178	373 262	2 287 655 282	33 389 623
2014	2 450 555 720	30 378 259	16 279 288	799 345	7 260 869	42 067	4 096 391	39 192	44 891 820	526 329	2 523 084 088	31 785 192
2015	1 906 143 851	25 242 273	24 476 952	1 111 437	7 831 784	59 411	5 173 788	41 523	31 188 266	461 123	1 974 814 641	26 915 767
2016	1 942 013 192	21 743 152	24 960 214	1 152 834	8 648 449	72 923	5 186 128	44 527	42 592 372	599 238	2 023 400 355	23 612 674
2017	1 824 054 035	21 124 020	16 289 058	975 486	12 047 812	131 753	5 396 293	43 689	38 054 220	482 155	1 895 841 418	22 757 103
2018	2 072 173 533	20 395 745	22 062 578	729 531	16 980 249	294 412	5 507 379	62 867	50 125 322	625 138	2 166 849 061	22 107 693

Source : Réalisé par nos soins à partir des données de la direction de l'étude et la prospective, direction générale des douanes algériennes 2019, voir annexe III.

**MINISTERE DE LA SANTE,
DE LA POPULATION
ET DE LA REFORME HOSPITALIERE**

**Arrêté du 5 Joumada Ethania 1432 correspondant au
8 mai 2011 relatif à l'interdiction d'importation
des produits pharmaceutiques et dispositifs
médicaux destinés à la médecine humaine
fabriqués en Algérie.**

Le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière,

Vu l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code du commerce ;

Vu la loi n° 85-05 du 16 février 1985, modifiée et complétée, relative à la protection et à la promotion de la santé ;

Vu la loi n° 89-02 du 7 février 1989 relative aux règles générales de protection du consommateur ;

Vu l'ordonnance n° 03-04 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative aux règles générales applicables aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises ;

Vu la loi n° 04-18 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites des stupéfiants et des substances psychotropes ;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 92-284 du 6 juillet 1992 relatif à l'enregistrement des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine ;

Vu le décret exécutif n° 92-285 du 6 juillet 1992, modifié et complété, relatif à l'autorisation d'exploitation d'un établissement de production et/ou de distribution de produits pharmaceutiques ;

Vu le décret exécutif n° 96-66 du 7 Ramadhan 1416 correspondant au 27 janvier 1996 fixant les attributions du ministre de la santé et de la population ;

Vu l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 30 novembre 2008, modifié et complété, relatif à l'interdiction d'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine fabriqués en Algérie ;

Arrête :

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet d'interdire l'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine fabriqués en Algérie.

Art. 2. — La liste des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux cités à l'article 1er est fixée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Art. 3. — Sont abrogées les dispositions de l'arrêté du 2 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 30 novembre 2008 relatif à l'interdiction d'importation des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux destinés à la médecine humaine fabriqués en Algérie.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Joumada Ethania 1432 correspondant au 8 mai 2011.

Djamel OULD ABBES.

ANNEXE

**LISTE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
ET DISPOSITIFS MEDICAUX INTERDITS A L'IMPORTATION**

N°	CODE	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
1	06 F 067	ACEBUTOLOL	COMP. PELL.	200MG
2	20 D 083	ACETYLCYSTEINE OU N-ACETYLCYSTEINE	GRLES. SOL. BUV. SACH-DOSE	200MG
3	07 E 033	ACICLOVIR	CREME DERM.	5%
4	03 A 001	ACIDE ACETYLSALICYLIQUE	COMP.	500 MG
5	12 A 131	ACIDE ACETYLSALICYLIQUE	COMP.	100MG
6	14 H 086	ACIDE ASCORBIQUE	COMP.	500 MG

ANNEXE (suite)

N°	CODE	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
7	12 E 020	ACIDE FOLIQUE	COMP.	5MG
8	07 C 016	ACIDE FUSIDIQUE	PDE.	2%
9	07 C 017	ACIDE FUSIDIQUE	CREME DERM.	2%
10	21 A 001	ACIDE NIFLUMIQUE	PDE.	3%
11	15 A 003	ACIDE VALPROIQUE (SOUS FORME DE VALPROATE DE SODIUM)	SOL.BUV.	200MG/ML
12	26 B 038	ALCOOL ETHYLIQUE	SOL.	
13	25 B 057	ALFUZOSINE	COMP. LP	10 MG
14	14 H 110	ALPHA TOCOPHEROL	COMP. A SUCER	100 MG
15	04 C 027	ALPHA-AMYLASE	SIROP ENF. ET AD.	20 000 U CEIP
16	16 A 003	AMITRIPTYLINE (CHLORHYDRATE)	SOL. BUV. GTTES.	4%
17	06 B 123	AMLODIPINE	GLES.	5MG
18	06 B 243	AMLODIPINE (BESYLATE)	GLES.	10MG
19	13 G 042	AMOXICILLINE	PDRE. SOL. INJ. IV	500 MG
20	13 G 043	AMOXICILLINE	PDRE. SOL. INJ. IV	1G
21	13 G 045	AMOXICILLINE	GLES.	500MG
22	13 G 046	AMOXICILLINE	PDRE. SUSP. BUV.	125MG/5ML
23	13 G 047	AMOXICILLINE	PDRE. SUSP. BUV.	250MG/5ML
24	13 G 220	AMOXICILLINE	PDRE. SUSP. BUV.	500MG/5ML
25	13 G 230	AMOXICILLINE	COMP. DISPERS.	1G
26	13 G 053	AMPICILLINE	PDRE. ET SOLVT. SOL. INJ. IM/IV	500MG
27	13 G 054	AMPICILLINE	PDRE. ET SOLVT. SOL. INJ. IM/IV	1G
28	13 G 058	AMPICILLINE	GLES.	500MG
29	26 A 001	ASPARTAM	COMP.	20MG
30	06 F 069	ATENOLOL	COMP.	100MG
31	06 M 198	ATORVASTATINE	COMP.	10MG
32	06 M 225	ATORVASTATINE	COMP.	20MG
33	13 E 176	AZITHROMYCINE	GLES.	250MG
34	13 E 299	AZITHROMYCINE	COMP. PELL. SEC.	500MG

ANNEXE (suite)

N°	CODE	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
35	13 E 177	AZITHROMYCINE (DIHYDRATE)	PDRE. SUSP. BUV.	200MG/5ML
36		ANTITUSSIFS	SIROP	TOUS LES DOSAGES
37	13 G 061	BENZATHINE BENZYL PENICILLINE	PRDE. SOL. INJ.	1 200 000UI
38	13 G 060	BENZATHINE BENZYL PENICILLINE	PRDE. SOL. INJ.	600 000UI
39	07 R 080	BENZOATE DE BENZYLE	SOL. DERM.	10%
40	13 G 062	BENZYL PENICILLINE	PDRE.SOL.INJ.	500 000 UI
41	13 G 063	BENZYL PENICILLINE	PDRE.SOL.INJ.	1 000 000 UI
42	07 H 039	BETAMETHASONE	PDE . DERM.	0,05%
43	09 H 020	BETAMETHASONE (DIPROPIONATE)	SOL. BUV. GTTES.	0.5MG/ML
44	07 H 041	BETAMETHASONE / ACIDE SALICYLIQUE	POMMADE DERMIQUE	0.05/30G
45	07 H 169	BETAMETHASONE /AC FUSIDIQUE	CREME	0.1 % / 2%
46	07 H 165	BETAMETHASONE (SOUS FORME DE VALERATE)	PDE. DERM.	0,1%
47	10 L 185	BISACODYL	SUPPO.	5MG
48	10 L 153	BISACODYL	SUPPO.	10MG
49	06 F 162	BISOPROLOL (SOUS FORME DE BISOPROLOL FUMARATE)	COMP. ENRO. SEC.	10 MG
50	16 B 098	BROMAZEPAM	COMP. SEC.	6MG
51	14 G 135	CALCIUM PIDOLATE	SIROP	10% OU (12.5 G/125 ML)
52	20 C 061	CAMPBRE / EUCALYPTOL / GAIACOL	SUPPO. NOURR.	0.02G/0.03G/ 0.03G
53	20 C 062	CAMPBRE / EUCALYPTOL / GAIACOL / GAIACOL GLYCOLATE D'ETHYL	SUPPO. ENF.	0.04G/0.05G/ 0.02G /0.08G
54	06 E 052	CAPTOPRIL	COMP.	25MG
55	06 E 053	CAPTOPRIL	COMP.	50 MG
56	06 E 137	CAPTOPRIL / HYDROCHLORTHIAZIDE	COMP.	50MG/25MG
57	14 G 175	CARBONATE DE CALCIUM/ COLECALCIFEROL	COMP.	500 MG /400 UI
58	06 F 208	CARVEDILOL	COMP. SEC.	6.25MG
59	06 F 209	CARVEDILOL	COMP. SEC.	25MG
60	10 B 172	CHARBON ACTIVE	COMP.	300 MG

ANNEXE (suite)

N°	CODE	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
61	07 P 103	CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE	Sol Bain de bouche	0,20%
62	07 C 015	CHLORTETRACYCLINE	PDE . DERM.	3%
63	17 D 017	CHLORTETRACYCLINE	PDE. OPHT.	1%
64	21 A 002	CHYMOTRYPSINE	PDE . DERM.	5400 UAE
65	13 K 253	CIPROFLOXACINE	COMP	500MG
66	15 B 045	CITICOLINE (SOUS FORME MONOSODIQUE)	GTTES. BUV.	100 MG/ML (10 G/100ML)
67	15A009	CLONAZEPAM	SOL. BUV. GTTES.	2.5MG/ML
68	06 J 159	CLOPIDOGREL (SOUS FORME DE BISULFATE)	COMP. ENRO.	75MG
69	14 H 097	COMPLEXE VITAMINIQUE	SIROP	
70	13 M 092	COTRIMOXAZOLE (SULFAMETHOXAZOLE / TRIMETHOPRIME)	COMP.	400MG/80MG
71	13 M 090	COTRIMOXAZOLE (SULFAMETHOXAZOLE / TRIMETHOPRIME)	SUSP . BUV.	200MG/40MG/ 5ML
72	17 B 003	CROMOGLYCATE DE SODIUM	COLLY.	2%
73	22 C 006	CROMOGLYCATE DE SODIUM	SOL. NASALE	2%
74	07 G 036	CROTAMITON	CREME DERM.	10%
75	12 E 021	CYANOCOBALAMINE	SOL. INJ.	1000µG/ML
76	14 F 024	CYPROHEPTADINE	SIROP	2MG/5ML
77	14 F 025	CYPROHEPTADINE	COMP. SEC.	4MG
78	09 H 021	DEXAMETHASONE	SOL. INJ.	5 MG/ ML
79	01 A 007	DEXCHLORPHENIRAMINE	SIROP	0.5 MG/5ML
80	01 A 005	DEXCHLORPHENIRAMINE (MALEATE)	COMP.	2 MG
81	16 B 028	DIAZEPAM	COMP.	10MG
82	04 B 004	DICLOFENAC	SOL. INJ.	75MG/3ML
83	04 B 008	DICLOFENAC	SUPP0.	25MG
84	04 B 009	DICLOFENAC	SUPP0.	100MG
85	04 B 037	DICLOFENAC	GLES.GAST. RESIST. LP.	75MG
86	21 A 004	DICLOFENAC	GEL.	1%
87	21 A 004	DICLOFENAC	GEL EMULSION	1%
88	17 J 118	DICLOFENAC	COLLY.	0. 1%

ANNEXE (suite)

N°	CODE	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
89	04B063	DICLOFENAC POTASSIUM	COMP.	50 MG
90	04 B 062	DICLOFENAC SODIUM	Gélules à double libération	75 MG
91	10 F 047	DOMPERIDONE	SUSP. BUV.	1 MG/ML
92	13 C 020	DOXYCYCLINE	GLES / COMP.	100 MG
93	01 A 008	DOXYLAMINE (SOUS FORME DE SUCCINATE)	SIROP	6.25MG/5ML
94	07 D 025	ECONAZOLE	CREME DERM.	1%
95	11 A 001	ECONAZOLE	OVULE	150MG
96	11 A 071	ECONAZOLE NITRATE	OVULE LP	150MG
97	14 H 340	ERGOCALCIFEROL (OU VIT D2) / GLUCONATE DE CALCIUM / PHOSPHATE BICALCIQUE	SOL. BUV.	1500UI/125.5 MG / 20.45 MG/ 5ML
98		EXPECTORANTS	SIROP	TOUS LES DOSAGES
99	06 M 120	FENOFIBRATE	GLES.	200MG
100	12 E 106	FER FERRIQUE (SOUS FORME D'HYDROXYDE FERRIQUE POLYMALTOSE)	SOL. BUV. AMP.	100MG/5ML (OU 20MG/ML) DE FER FERRIQUE
101	12 E 109	FER FERRIQUE (SOUS FORME DE COMPLEXE D'HYDROXYDE FERRIQUE POLYMALTOSE)	SIROP	10MG/ML(OU 50MG/5ML)
102	12 E 025	FEREDATE DE SODIUM	SIROP	4.75 G/100ML
103	01 A 039	FEXOFENADINE	COMP. PELL.	120MG
104	01 A 040	FEXOFENADINE	COMP. PELL.	180MG
105	13 R 155	FLUCONAZOLE	GLES.	50MG
106	13 R 258	FLUCONAZOLE	GLES.	150MG
107	12 E 026	FUMARATE FERREUX	COMP.	200 MG
108	06 H 090	FUROSEMIDE	COMP. SEC.	40 MG
109	17 D 020	GENTAMICINE	COLLY.	3MG/ML
110	14 A 003	GLIBENCLAMIDE	COMP. SEC.	5 MG
111	14 A 004	GLICLAZIDE	COMP.	80 MG
112	14 A 187	GLIMEPIRIDE	COMP.	1MG
113	14 A 188	GLIMEPIRIDE	COMP.	2MG
114	14 A 189	GLIMEPIRIDE	COMP.	3MG

ANNEXE (suite)

N°	CODE	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
115	14 A 190	GLIMEPIRIDE	COMP.	4MG
116	14 G 061	GLUCONATE DE POTASSIUM	SIROP	7.46%
117	14 G 046	GLUCOSE 10%		500 ML
118	14 G 044	GLUCOSE 5%		500 ML
119	13 R 110	GRISEOFULVINE	COMP.	250 MG
120	16 D 085	HALOPERIDOL	SOL. BUV. GTTES.	2MG/ML
121	07 A 006	HUILE DE FOIE DE MORUE / OXYDE DE ZINC	PDE.	20G/27G/100G
122	10 B 010	HYDROXYDE D'ALUMINIUM ET DE MAGNESIUM	SUSP. BUV.	225MG/200MG/5ML
123	04 B 010	IBUPROFENE	COMP. PELL.	400MG
124	04 B 040	IBUPROFENE	COMP. PELL.	200MG
125	04 B 042	IBUPROFENE	SUSP. BUV.	100MG/5ML
126	04 B 013	INDOMETACINE	GLES.	25 MG
127	06 E 156	IRBESARTAN	COMP.	150MG
128	06 E 157	IRBESARTAN	COMP.	300MG
129	06 E 219	IRBESARTAN / HYDROCHLOROTHIAZIDE	COMP. ENRO.	150MG/12.5MG
130	06 E 220	IRBESARTAN / HYDROCHLOROTHIAZIDE	COMP. ENRO.	300MG/12.5MG
131	07 D 028	KETOCONAZOLE	CREME DERM.	2%
132	04 B 017	KETOPROFENE	SUPPO.	100MG
133	21 A 032	KETOPROFENE	Gel	0.25%
134	20 A 012	KETOTIFENE	COMP / GLES.	1MG
135	20 A 013	KETOTIFENE	SOL. BUV.	1 MG/5ML
136	10 L 062	LACTULOSE	SIROP	61%
137	10 L 062	LACTULOSE	SOL. BUV.	66.7 %
138	15 A 051	LAMOTRIGINE	COMP. DISPERS.	5MG
139	15 A 052	LAMOTRIGINE	COMP. DISPERS.	25MG
140	15 A 053	LAMOTRIGINE	COMP. DISPERS.	100MG
141	15 A 064	LAMOTRIGINE	COMP. DISPERS.	50MG
142	10 A 167	LANSOPRAZOLE	GELULE A MICRO GRAN. GASTRO. RESIST.	30MG

ANNEXE (suite)

N°	CODE	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
143	10 B 004	LAURYL SULFATE DE MYRTECAINE / AMINOACETATE D'ALUMINIUM / SULFATE DE GALACTONE	COMP. A CROQUER	2.50MG/250MG/200MG
144	10 H 056	LOPERAMIDE	COMP./ GLES.	2MG
145	01 A 033	LORATADINE	COMP.	10MG
146	01 A 034	LORATADINE	SIROP	0.1% ou (5MG/5ML)
147	16 B 042	LORAZEPAM	COMP.	1 MG
148	16 B 043	LORAZEPAM	COMP. SEC.	2.5MG
149	14 G 054	MAGNESIUM PIDOLATE	AMP. BUV.	1.5 G/5ML
150	14 G 162	MAGNESIUM PIDOLATE	SIROP	15%
151	10 E 035	MEBEVERINE	COMP.	100MG
152	14 A 007	METFORMINE (CHLORHYDRATE)	COMP. PELL.	850MG
153	10 F 043	METOCLOPRAMIDE	COMP. SEC.	10 MG
154	10 F 044	METOCLOPRAMIDE	SOL. BUV.	0.1G%
155	11 A 002	METRONIDAZOLE	OVULE	500MG
156	13 F 039	METRONIDAZOLE	COMP. SEC.	250MG
157	13 F 040	METRONIDAZOLE	SIROP	125 MG/5ML
158	13 F 199	METRONIDAZOLE	COMP.	500MG
159	07 B 091	MINOXIDIL	GEL APPLI. LOCALE	5%
160	07 B 146	MINOXIDIL	GEL APPLI. LOCALE	2%
161	06 C 022	MOLSIDOMINE	COMP. SEC.	2MG
162	06 C 023	MOLSIDOMINE	COMP. SEC.	4MG
163	04 B 030	MORNIFLUMATE	SUPP0.	700MG
164	04 B 031	MORNIFLUMATE	SUPP0.	400MG
165	05 B 091	MYCOPHENOLATE MOFETIL	COMP.	500MG
166	17 D 022	NEOMYCINE SULFATE	COLLY.	0.35 %
167	10 C 017	NIFUROXAZIDE	GLES.	200MG
168	10 C 018	NIFUROXAZIDE	SUSP . BUV.	4%
169	07 D 032	NYSTATINE	PDE . DERM.	100 000 UI/G

ANNEXE (suite)

N°	CODE	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
170	07 C 020	NYSTATINE / TRIAMCINOLONE / NEOMYCINE	PDE . DERM.	10 MUI / 0.1G / 0.25G / 100G
171	16 D 100	OLANZAPINE	COMP.	10 MG
172	16 D 101	OLANZAPINE	COMP. ORODISPERS.	10 MG
173	10 A 001	OMEPRAZOLE	GLES. MICROG. GAST-RESIST.	20 MG
174	10 F 093	ONDANSETRON	COMP.	4 MG
175	10 F 094	ONDANSETRON	COMP.	8 MG
176	13 G 068	OXACILLINE	PDRE. SOL. INJ.	500 MG
177	13 G 069	OXACILLINE	PDRE. SOL. INJ.	1G
178	13 G 160	OXACILLINE	GLES.	500 MG
179	10 B 013	OXYDE D'ALUMINIUM HYDRATE	SUSP. BUV. SACHETS	1.212G/sachet
180	13 C 023	OXYTETRACYCLINE	GLES.	250 MG
181	03 B 005	PARACETAMOL	COMP.	500 MG
182	03 B 006	PARACETAMOL	SUSP. BUV.	125MG/5ML
183	03 B 007	PARACETAMOL	SUPPO.	100 MG
184	03 B 041	PARACETAMOL	SUPPO.	150 MG
185	03 B 042	PARACETAMOL	SUPPO.	200 MG
186	03 B 043	PARACETAMOL	SUPPO.	300 MG
187	03 B 061	PARACETAMOL	SOL. BUV.	3 %
188	03 B 081	PARACETAMOL	COMP.	1000 MG
189	03 B 087	PARACETAMOL	COMP. ORODIS PERS. SEC.	80 MG
190	03 B 091	PARACETAMOL	COMP. ORODISPERS.	160 MG
191	03 B 096	PARACETAMOL	SUPPO.	170 MG
192	03 B 057	PARACETAMOL / PSEUDOEPHEDREINE	COMP.	500 MG / 30 MG
193	16 A 095	PAROXETINE	COMP.PELLI.SEC.	20 MG
194	15 A 014	PHENOBARBITAL	COMP. SEC.	100 MG
195	13 G 071	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	PDRE.SUSP.OR.	250 000UI/5 ML
196	13 G 072	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	COMP.	1 000 000 UI

ANNEXE (suite)

N°	CODE	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
197	13 G 306	PHENOXYMETHYLPENICILLINE	COMP. SEC.	1 500 000UI
198	10 E 039	PHLOROGLUCINOL	SUPP0.	150MG
199	04 B 022	PIROXICAM	COMP. DISPERS. SEC.	20 MG
200	04 B 023	PIROXICAM	SUPP0.	20MG
201	21 A 005	PIROXICAM	GEL	0.5%
202	07 P 077	POLYVIDONE IODEE	SOL. DERM.	10%
203	09 H 038	PREDNISONE	COMP.	5MG
204		PARACETAMOL, ACIDE SALICYLIQUE ET ACIDE ASCORBIQUE	COMP. ET SACHET EFFER	TOUS LES DOSAGES
205	06 E 127	RAMIPRIL	COMP.	2.5MG
206	06 E 127	RAMIPRIL	GLES.	2.5MG
207	06 E 128	RAMIPRIL	COMP.	5MG
208	06 E 128	RAMIPRIL	GLES.	5MG
209	06 E 201	RAMIPRIL	COMP. SEC.	10MG
210	10 A 003	RANITIDINE	COMP.	150MG
211	16 D 089	RISPERIDONE	COMP. ENRO.	1MG
212	16 D 090	RISPERIDONE	COMP. ENRO. SEC.	2MG
213	16 D 091	RISPERIDONE	COMP. ENRO. SEC.	4MG
214	20 A 016	SALBUTAMOL	SIROP	2MG/5ML
215	21 A 006	SALYCYLATE DIETHYLAMINE /MYRTECAINE	PDE	10G/1G
216	14 G 065	SELS DE REHYDRATATION	PDRE. OR.	27.9 G
217	25 N 045	SILDENAFIL	COMP. PELL.	50 MG
218	06 M 136	SIMVASTATINE	COMP.	20 MG
219	06 M 203	SIMVASTATINE	COMP. ENRO.	40 MG
220	14 G 077	SODIUM CHLORURE	SOL. INJ.	0.9% 250 ML
221	14 G 078	SODIUM CHLORURE	SOL. INJ.	0.9% 500 ML
222	13 E 031	SPIRAMYCINE	COMP.	1 500 000 UI
223	13 E 032	SPIRAMYCINE	COMP.	3 000 000 UI
224	13 E 154	SPIRAMYCINE	SUSP. BUV.	0.375 MU I/5 ML

ANNEXE (suite)

N°	CODE	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
225	07 P 079	SULFADIAZINE ARGENTIQUE	CREME	1%
226	16 D 066	SULPIRIDE	GLES.	50 MG
227	16 D 067	SULPIRIDE	SOL. BUV.	25 MG/5ML OU 500 MG/100ML
228	25 N 052	TADALAFIL	COMP. SEC.	20 MG
229	20 C 119	TENOATE DE SODIUM/HUILE ESSENTIELLE D'EUCALYPTUS/PARACETAMOL	SUPPO. ENF.	0.130G / 0.075G / 300MG
230	07 D 094	TERBINAFINE	CREME DERM.	1 %
231	13 R 172	TERBINAFINE	COMP. SEC.	250 MG
232	21 E 030	TETRAZEPAM	COMP. PELL. SEC.	50 MG
233	14 H 112	THIAMINE (NITRATE) / PYRIDOXINE (CHLORHYDRATE)	COMP. SEC.	250 MG/250 MG
234	10 D 031	TIEMONIUM METHYLSULFATE	SUPPO.	20 MG
235	10 D 032	TIEMONIUM METHYLSULFATE	SIROP	10 MG/5ML
236	17 C 012	TIMOLOL (SOUS FORME DE MALEATE)	COLLY.	0.25 % (ou 2.5 MG/ML)
237	17 C 013	TIMOLOL (SOUS FORME DE MALEATE)	COLLY.	0.5 %
238	03 F 047	TRAMADOL (CHLORHYDRATE)	GLES.	50 MG
239	03 F 049	TRAMADOL (CHLORHYDRATE)	SUPPO.	100 MG
240	03 F 108	TRAMADOL (CHLORHYDRATE)	COMP. LP.	150 MG
241	10 F 051	TRIMEBUTINE	COMP.	100 MG
242	10 F 150	TRIMEBUTINE	GRLES. SUSP. BUV.	74.4MG/ SACHET
243	10 P 084	TRIMEBUTINE / RUSCOGENINES	SUPPO.	120MG/10MG
244	10 P 083	TRIMEBUTINE/RUSCOGENINES	CREME RECT.	5.8% / 0.5%
245	06 J 107	TRIMETAZIDINE	COMP. PELL.	20MG
246	22 A 002	TRIPROLIDINE CHLORHYDRATE / PSEUDOEPHEDRINE CHLORHYDRATE / PARACETAMOL	SOL. BUV.	1.25MG/25MG/ 125MG/5ML
247	22 A 001	TRIPROLIDINE/PSEUDOEPHEDRINE/ PARACETAMOL	COMP.	2.5 MG/50 MG/ 300 MG
248	06 E 147	VALSARTAN	COMP.	80 MG
249	06 E 166	VALSARTAN	COMP.	160 MG
250	06 E 158	VALSARTAN / HYDROCHLOROTHIAZIDE	COMP. PELLI.	80 MG/12.5 MG
251	06 E 237	VALSARTAN / HYDROCHLOROTHIAZIDE	COMP. PELLI.	160 MG/12.5 MG

DISPOSITIFS MEDICAUX INTERDITS A L'IMPORTATION

PRODUIT	FORME	DOSAGE
BICARBONATE DE SODIUM POUR DIALYSE	CARTOUCHE	650/700/720/750/900 G
BICARBONATE DE SODIUM POUR DIALYSE	CARTOUCHE	650/700/720/750/950 G
DIALYSEUR CAPILLAIRE		
LIGNES DE DIALYSE		
SERINGUE 5CC		
SET PERFUSION		
SET TRANSFUSION		
DISPOSITIFS MEDICAUX EN TISSU NON TISSE, STERILES ET NON STERILES (HABILLAGE, DRAPAGE, CHAMPS OPERATOIRES, ACCESSOIRES DE PROTECTION, TROUSSES CHIRURGICALES).		
COMPRESSE DE GAZE HYDROPHILE PURIFIEE		
COMPRESSE DE GAZE HYDROPHILE STERILE		
BANDE A GAZE HYDROPHILE		
PIECE DE GAZE HYDROPHILE		

**MINISTERE DU TOURISME
ET DE L'ARTISANAT**

Arrêté du 27 Safar 1432 correspondant au 1er février 2011 portant désignation des membres de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages.

Par arrêté du 27 Safar 1432 correspondant au 1er février 2011, sont désignés à la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages, conformément aux dispositions de l'article 4 du décret exécutif n° 2000-47 du 25 Dhou El Kaâda 1420 correspondant au 1er mars 2000 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages, les membres dont les noms suivent, Mme et MM. :

— Saïd Rebach, directeur chargé du plan qualité tourisme et de la régulation au ministère du tourisme et de l'artisanat, président ;

— Abdelhak Namani, directeur chargé de la réglementation et des affaires juridiques de la documentation au ministère du tourisme et de l'artisanat ;

— Nacer-Eddine Boukechoura, représentant du ministre chargé des transports ;

— Ahcène Zentar, représentant du ministre chargé du commerce ;

— Nadir Achour, représentant du ministre chargé des collectivités locales (direction générale de la sûreté nationale) ;

— Naïma Hedjam, représentante du directeur général de l'office national du tourisme ;

— Hassen Kaddache, représentant de la fédération nationale des agences de tourisme ;

— Bachir Djeribi, représentant du syndicat national des agences de voyages.

-----★-----

Arrêté du 26 Joumada Ethania 1432 correspondant au 29 mai 2011 portant institution de la journée nationale du tourisme.

Le ministre du tourisme et de l'artisanat,

Vu la loi n° 03-01 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme ;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Joumada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Annexe VIII

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE
DIRECTION GENERALE DE LA PHARMACIE ET DES EQUIPEMENTS DE SANTE
DIRECTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES
Sous Direction de la Promotion des Produits Pharmaceutiques

LISTING DES DCI FABRIQUEES EN 2013 AVEC LEURS REALISATIONS

N°	DCI	FORME	DOSAGE	cdt	QUANTITE
1	ACICLOVIR	Tube de 5g	Crème	5g/100g	1 075 112
2	ACIDE ACETYLSALICYLIQUE	BT/20	Comprimé	100mg	583 556 UV
3	ACIDE ACETYLSALICYLIQUE	BT/20	Comprimé	500mg	260 071 UV
4	Acide acétylsalicylique/ VIT C	Boite de 20 comprimés	Comprimé effervescent	330mg/200mg	577 046
5	Acide alendronique	B/04	Comprimé	70 mg	27811
6	acide ascorbique	comp	500 mg		511 877
7	acide ascorbique	comp eff	1g		786 774
8	acide ascorbique	Comprimés à Croquer	500mg		163 740
9	acide ascorbique	Gélule	500mg		335 114
10	ACIDE FOLIQUE	BT/60	Comprimé	5 mg	741 989 UV
11	ACIDE FUSIDIQUE	Pommade	2% T/15G		2 356 083
12	Acide Fusidique / bétaméthasone	T/15G	Crème	2% 0,1%	426996
13	Acide méfénamique		1 Gélules	150mg	44 817
14	Acide méfénamique		1 Suspension 50mg	50	88 936
15	Acide méfénamique	Boite/06	Suppositoire	125 mg	16 417
16	Acide méfénamique	Boite/06	Suppositoire	500 mg	16 464

17	Acide niflumique	B/30	Gélule	250 mg	929 042
18	Acide niflumique	Tube de 40 g	GEL 2.5%	2.5%	239 441
19	Acide niflumique	Tube de 40 g	Pommade	3%	842 584
20	Acide niflumique	Tube de 60 g	Gel pour application locale	2,50%	344668
21	ACIDE SALICYLIQUE	FL/4ml	Sol. dermique	10%	63 590
22	ALCOOL ETHYLIQUE	FI/1L	SOLUTION	70°	147 648 UV
23	Alfuzosine	B/30	Comprimé LP	10 mg	294099
24	Allopurinol	30 CP		100 mg	155 583
25	Alpha Amylase	Flacon de 100 ml	Sirop	20 000 U CEIP/100ml	2 249 780 UV
26	Alpha Amylase	Sirop 200 U CEIP/ml	FL/125ml		273 168
27	ALPHA TOCOPHEROL	B/20	Comp. à sucer et à croquer	100mg	346 570
28	Alphachymotrypsine	pommade	pommade 5400 UAE		52 222
29	AMBROXOL	SOL BUV	0,3g/100ml		1 605 200
30					
31	AMIOCARDONE	B/30	Coprimé Sécable	200mg	44 126
32	Amisulpride	B/28	Comprimé	200mg	202154
33	AMITRYPTILINE	Boite 60 cps	Comprimé	25 mg	357 511
34	AMITRYPTILINE	F/30ML	SOL. BUV. EN GTTES	4% (40MG/M L)	149 135
35	Amlodipine	B/28	Comprimés	250mg	60 261
36	Amlodipine	B/28	Gélules	5mg	444 353
37	Amlodipine	B/30	COMP PEL.		49927
38	Amlodipine	B/30	Comp. 10 mg	10	57 134
39	Amlodipine / Valsartan	B/30	Comprimé	10mg/160 mg	106 409
40	Amlodipine / Valsartan	B/30	Comprimé	5mg/160 mg	1 331 685
41	AMOXICILLINE	Flacon 60ml	Susp.Buvable	500 mg/5ml	1 305 078
42	AMOXICILLINE	14cps	Cps disp	1 g	11204785

43	AMOXICILLINE	60 ml	pdre pour susp	125 mg/5m	879470
44	AMOXICILLINE	60ML	pdre pour susp	250MG/5M	4088732
45	AMOXICILLINE	60ML	pdre pour susp	500 mg/5m	3627500
46	AMOXICILLINE	B/12	gélule	500g	1520709
47	AMOXICILLINE	FL/60ml	susp. buv.	250mg/5m	674 156
48	AMOXICILLINE	FL/60ml	Suspension	100mg	15 000
49	AMOXICILLINE	Flacon 60ml	Susp.Buvable	125 mg/5ml	484 266
50	AMOXICILLINE		Susp.Buvable 125 mg/5ml Flacon 60ml	125	104 306
51	AMOXICILLINE		Susp.Buvable 250 mg/5ml Flacon 60ml	250	238 381
52	Amoxicilline / Acide Clavulanique	B/14	Sachets 1000/125mg	Sachets 1000/125 mg	118 544
53	Amoxicilline / Acide Clavulanique	B/14	Sachets 500/62,5mg	Sachets 500/62,5 mg	37 136
54	Amoxicilline / Acide Clavulanique	FL/30ml	Poudre pour suspension buvable	100/12,5 mg/ml	2 637 510
55	Amoxicilline sodique stérile	Boite de 50 flacons	Poudre p/préparation injectable	1 g	194 295 UV
56	Amoxicilline sodique stérile	Boite de 50 flacons	Poudre p/préparation injectable	500 mg	2 450 979 UV
57	Ampicilline trihydrate	Boite avec un blister de 06 gélules	Gélules	500 mg	370 227 UV
58	ASCORBATE DE SODIUM AS	B/20	Amp Buv I	1g/5ml 100	142 948
59	ASCORBATE DE SODIUM AS	B/20	Amp Buv I	TONIC 1000	46 447
60	ASCORBATE DE SODIUM AS	B/20	Amp,Bu I	TONI+C	305 558
61	Aspartam	Compirmés, 50 mg	Distributeur de 100		60954
62	Aspartam	Compirmés, 50 mg	Distributeur de 300		70581
63	ASPARTATE D'ARGININE	B/20	AMP BUV	1g/5ml	453 075
64	ASPARTATE D'ARGININE	B/20	Amp Buv	0,5g/5ml	114 404

65	ASPARTATE D'ARGININE- ACIDE ASCORBIQUE	B/20	AMP BUV	1,5g- 0,5g/5ml	378 661
66	Atenolol	Comprimé	100mg	30 cp	2 460 710
67	Atorvastatine	B/28	10 mg	10 mg	1 603 504
68	Atorvastatine	B/28	20 mg	20 mg	741 215
69	Atorvastatine	B/28	comprimé pelliculé	40 mg	149697
70	Atorvastatine	B/30	comprimé pelliculé	80 mg	8945
71	Azithromycine	B/1	Pdre Susp Buv	200mg / 5ml	88 112
72	Azithromycine	B/1	Pdre Susp Buv	300mg / 7,5ml	119 127
73	Azithromycine	B/3	comprimé pelliculé sécable	500mg	585057
74	bain de bouche	Flacon de 225 ml	Solution (Bain de bouche et application cutanée)		292 449
75	Benzathine benzylpénicilline	Poudre p/suspension injectable	0,6 MUI		936 494
76	Benzathine benzylpénicilline	Poudre p/suspension injectable	1,2 MUI		925 080
77	Benzoate de sodium /Teinture de grindélia/Sirop de polygala				192 539
78	Benzylpénicilline sodique stérile	Poudre p/préparation injectable	1 000 000 UI		3 794 725
79	Benzylpénicilline sodique stérile	Poudre p/préparation injectable	500 000 UI		1 177 638
80	Bétaméthasone	gttes	0,05%		4 583 412
81	Betamethasone + Acide salicylique	Pommade Dermique	0,05%/3%		1 302 000
82	Bétaméthasone Dipropionate	Pommade Dermique	0,05%		2 582 497
83	Bétaméthasone Dipropionate	Pommade Dermique	0,10%		1 300 200
84	Bisacodyle	Suppositoire	10 mg		149 000
85	Bisacodyle	Suppositoire	5 mg		99 000
86	Bisoprolol	COMP	10mg		2 006 707
87	Bisoprolol	COMP	5MG		174 158
88	Bisoprolol / Hydrochlorothiazide	Comprimé	5 mg / 6,25 mg		3 790
89	Bromazépam	Comprimé quadrisécable	6 mg		884 600
90	BROMHEXINE	FI/ 60 ml	Sol Buv		510 400
91	BROMO GALACTOGLUCONATE DE CALCIUM	Comp. eff	2g		244 200
92	Buprenorphine chlorhydrate	Solutions injectables	0,3mg/ml B/5 amp		74 000

93	BUZEPIDE / CLOCINIZINE / PHOLCODINE	Sirop	0,004 g/ 0,015 g/ 0,04 g/ 100 ml	168 160
94	BUZEPIDE / CLOCINIZINE / PHOLCODINE	Sirop	0,006 g/ 0,0225 g/0,09 g/ 100 ml	527 100
95	Camphosulfonate de codéine	Sirop	0,1722g/100 ml	299 100
96	Camphosulfonate de codéine/Benzoate de sodium	Sirop	(0,1098/1,2200)g/100 ml	118 760
97	CAMPHRE	Crème	4% T.40gr	190 834
98	Candesartan	Comprimés pelliculés sécables	16mg	193 000
99	Candesartan	Comprimés pelliculés sécables	8mg	460 000
100	Candésartan ciléxetil / Hydrochlorothiazide	comprimé sécable	16/12,5mg	202 000
101	Candésartan ciléxetil / Hydrochlorothiazide	Comprimés	8mg/12,5mg	180 000
102	Captopril	Comprimé quadrisécable	25mg	512 000
103	Captopril	Comprimé sécable	50mg	131 000
104	CAPTOPRIL/HYDROCHLOROTHIAZIDE	Comprimé	50mg/25mg BT/30	845 000
105	Carbamazépine	Comp.	200mg	143 000
106	Carbamazépine	Comprimés LP	400 mg	5 590
107	Carbidopa/Levodopa	comprimés	25mg/250mg	5 750
108	Carbimazole	COMP	5 mg	233 044
109	Carbocisteine adulte	SIROP	5%	2 605 000
110	Carbocisteine enf	SIROP	2%	3 580 560
111	Carbonate de calcium	Poudre orale	500mg /sachet dose	98 900
112	Carvédilol	Comprimé	12,5 mg	21 774
113	Carvédilol	Comprimé	25 mg	71 645
114	Carvédilol	Comprimé	3,125 mg	28 793
115	Carvédilol	Comprimé	6,25 mg	202 246
116	celecoxib	Gélule	100mg	551 000
117	celecoxib	gélules	200mg	996 000
118	Chlorhexidine digluconate	Solu, à usage externe 0,5 %	Solu, à usage externe 0,5 %	-
119	Chlorhexidine digluconate	Solu, bain de bouche 0,2 %	Solu, bain de bouche 0,2 %	142 000
120	Chlorphéneramine + Phénylpropanolamine	Gélule	4mg/ 50mg	1 938 501
121	CHLORPROMAZINE	SOL. OR. EN GTTES	4%	
122	Chlortétracycline chlorhydrate	Pommade Dermique	0,03	407 525
123	Chlortétracycline chlorhydrate	Pommade Ophtalmique	1%	3 200 000
124	CHLORURE FERREUX TETRAHYDRATE	Amp Bu	178mg/5ml Eq 50mg Fe ⁺⁺ /5ml	61 400

125	Ciprofloxacine	Comprimé	750 mg		227 500
126	Ciprofloxacine	comprimé pelliculé sécable	500mg		1 113 000
127	Ciprofloxacine	Gélule	250mg		150 000
128	Ciprofloxacine	collyre	0,30%		20 000
129	Citicoline	Gouttes buvables	100mg/ml F/30ML		323 000
130	CITRATE DE BETAÏNE	Amp Buv	2g/5ml		167 100
131	CITROFLAVONOÏDES CITRATE MAGNESIUM ACIDE ASCORBIQUE	Amp Buv	300mg/5ml 133mg/5ml 150mg/5ml		88 000
132	Clomipramine	Comp	10MG		98 000
133	Clomipramine	comp	25 mg		172 000
134	CLONAZEPAM	SOL BUV GTTE	2,5ml		19 380
135	Clopidogrel	Comprimé	75 mg		482 000
136	clopidogrel	Comprimés pelliculés LP	80mg		15 618
137	clotrimazole	creme	1%		69 200
138	CODEÏNE	Sirop	5cg		217 553
139	Codéine / Extrait fluide d'Erysimum	SIROP	11,85mg/443 mg solution buvable		
140	COMPLEXE VITAMINIQUE	FL./125ML	SIROP		
141	COTRIMOXAZOLE	Comprimé	800mg/160mg		260 400
142	COTRIMOXAZOLE	comprimé	400/80mg		880 600
143	Cotrimoxazole	Susp-buv	0,8g+4g/100ml		-
144	COTRIMOXAZOLE	Suspension	200/40mg/5ml		521 000
145	Cromoglycate de sodium	collyre 2%	Flacon de 10ml		21 000
146	Cromoglycate de sodium	Gouttes nasales	2%		146 500
147	Crotamiton	Creme	TUBE 10%		270 400
148	Cyanocobalamine (vitamine B12)	Sol inj	1000 µg/ml		472 000
149	CYPROHEPTADINE	comp	4mg		800 000
150	CYPROHEPTADINE	SIROP	2MG/5ML		6 640 000
151	Desloratadine	Comprimé	5 mg		99 800
152	Desloratadine	Sirop	0,5 mg/ml		82 529
153	Dexaméthasone sodium phosphate	Boite de 05 ampoules de 2 ml	Sol, inj 4 mg/ml		194 000
154	DEXCHLORPHENIRAMINE	Comprimé	2mg		146 381
155	DEXCHLORPHENIRAMINE	SIROP	0,5MG/5ML (OU 0,01%)		1 300 000
156	Dextromethorphan Hbr, Maléate de Mépyramine, Guaifénésine	SIROP	0,1/0,1/0,4 MG / 100 ML		585 000

157	Dextrométhorphane Hbr, Maléate de Mépyramine, Guaifénésine	SIROP	0,2/0,2 MG / 100 ML		583 000
158	DIAZEPAM	COMP	10 MG		65 715
159	Diazepam	Gouttes buvable, 1%	Gouttes buvable, 1%		48 441
160	DICLOFENAC	collyre	Flacon de 5ml		26 742
161	DICLOFENAC	comp	100 mg		124 453
162	DICLOFENAC	Comp	25 mg		493 485
163	DICLOFENAC	Comp	50mg		1 709 000
164	DICLOFENAC	Gélule LP	100 mg		96 896
165	DICLOFENAC	Gélule LP	75 mg		164 099
166	DICLOFENAC	Gélule LP	75 mg		2 600 000
167	DICLOFENAC	Pdre Susp Buv I	200mg / 5ml		238 901
168	DICLOFENAC	sol inj	75mg/ 3ml		280 000
169	DICLOFENAC	sol inj	75mg/ 3ml		3 470 632
170	DICLOFENAC	suppo	100 mg		7 000 000
171	DICLOFENAC	Suppo	25 mg		464 000
172	DICLOFENAC	Suppositoire 100 MG	B/30		37 902
173	Diclofénac Diéthylamine	Gel	1%		2 320 000
174	Diclofénac potassium	Comprimé	50mg		1 351 000
175	Dihydroégotamine	Gtt,Buv	2mg/ml		560 000
176	Diosmine	Comprimés, 300 mg	Boite de 30		57 240
177	Diosmine	Comprimés, 600 mg	Boite de 30		109 113
178	Diphenhydramine HCl / Dextrométhorphan HBr / Pseudoéphedrine HCl / Chlorure d'Ammonium / Citrate de Sodium / LevoMenthol	Sirop	12,5 mg / 15,0 mg / 30,0 mg / 125,0 mg / 39,45 mg / 1,0 mg /5ml	F/125ML	993 023
179	Docusate de Sodium	Gel Rectal	0.12g	B/6	116 000
180	domperidone	FL 100 ml	susp	1mg/ml	1 313 000
181	domperidone	10 mg	comp		1 858 000
182	Donépezil Hydrochloride	Comprimé pelliculé 10mg Boite de28	Comprimé pelliculé 10mg Boite de28	10mg	45
183	Donépezil Hydrochloride	Comprimé pelliculé 5mg Boite de28	Comprimé pelliculé 5mg Boite de28	5mg	45

184	Doxazosine	COMP	2mg	B/30	2 023 000
185	Doxazosine	Comprimé	1 mg	B/20	10 435
186	Doxazosine	Comprimé	4 mg	B/20	5 157
187	Doxycycline Hyclate	Boite avec un blister de 06 gélules	Gélules	100 mg	320 113
188	DOXYLAMINE	FL 100 ML	Sirop	6,25MG/5ML	382 372
189	Econazole	Crème Dermique	1 %	Tube/ 30 g	1 140 000
190	Econazole	ovules	150 mg		1 500 200
191	Erdosteine	B/10	Gélules 300 mg	300 mg	45 130
192	Erdosteine	B/20	Gélules 150 mg	150 mg	82 100
193	ERGOCALCIFEROL / GLUCONATE DE CALCIUM / LACTATE DE CALCIUM	Ampoule Buvable	1000UI/129MG/36,8 MG/5 ML	BT/20	243 180
194	Escitalopram	COMP	10MG	85000	
195	Esomeprazole	Comprimé	20 mg	B/20	47 711
196	EUCALLYURTOL / GAIACOL GLYCOLATE D'ETHYL	Suppositoire	0,03 mg	BT/08	1 500 000
197	FACTEUR DE CROISSANCE EPIDERMIQUE ET SULFADIAZINE ARGENTIQUE	Crème	1mg/100g 1g/100g	Tube de 15g	22 701
198	FACTEUR DE CROISSANCE EPIDERMIQUE ET SULFADIAZINE ARGENTIQUE	Crème		Pot de 200g	8 000
199	FACTEUR DE CROISSANCE EPIDERMIQUE ET SULFADIAZINE ARGENTIQUE	Crème		Tube de 15g	19 760
200	FACTEUR DE CROISSANCE EPIDERMIQUE ET SULFADIAZINE ARGENTIQUE	Pot de 200g	Crème	1mg/100g 1g/100g	4 045
201	FACTEUR DE CROISSANCE EPIDERMIQUE ET SULFADIAZINE ARGENTIQUE	Tube de 15g	Crème	1mg/100g 1g/100g	156 000
202	FENOFIBRATE	boite de 30	Gélules	200mg	2 408
203	FENOFIBRATE	comp	160 mg		16 000
204	FENOFIBRATE	GLES	200MG		54 000
205	FER FERREUX/ ACIDE ASCORBIQUE/ ACIDE FOLIQUE	Gélule	150mg/0,5mg	BT/60	180 100
206	Fer Polymaltose	FL de 100ml	Sirop	50mg / 5ml	178 500
207	Feredetate de sodium	flacon de 125ml		Solution buvable, 4.75%	257 164
208	Fexofénadine	B/20	Comprimé pelliculé	120mg	1 732 000
209	Fexofénadine	B/20	Comprimé pelliculé	180mg	1 535 000
210	Fluconazole	Boite avec un blister de 12 gélules	Gélules 50 mg	50mg	907 500
211	Fluconazole	B/1	Gélules 150mg	150	673 231
212	Fluconazole	Gélule	gles 100MG	7 gél	-
213	Fluconazole	Gélule	gles 200mg	7 gél	-
214	fluoxetine	GLES	gélules	20mg	233 251
215	Fluvastatine	B/30	Comprimés pelliculés LP	80mg	217 500

216	FRAMYCETINE	FI/15ml	Sol. Nasale	1,25%	745 240
217	FRAMYCETINE A L'HYDROCORTISONE	FI/15ml	Sol. Nasale	1,25% 0,1g%	204 240
218	Fumarate ferreux	BT/80	Comprimé	200 mg	374 366
219	Furosemide	B/ 50 amp	Solutions injectables	20 mg/2ml	950 000
220	furosemide	boite de 20	comp sécable	40mg	1 986 000
221	Gelée Royale	Ampoule Buvable	1000mg	Boite de 10	565 000
222	Gentamicine	Sol inj	80 mg / 2ml	B/01 amp	1 074 000
223	Gentamicine sulfate	Collyre	0,30%	Flacon de 10ml	53 777
224	Glibenclamide	B/100	Comprimés	5mg	621 500
225	Gliclazide	BT/ 60	comprimé	80 mg	601 300
226	GLIMEPIRIDE	Boite de 30	Comprimé	1mg	357 527
227	GLIMEPIRIDE	Boite de 30	Comprimé	2mg	852 000
228	GLIMEPIRIDE	Boite de 30	Comprimé	4mg	970 300
229	GLIMEPIRIDE	Boite de 30	Comprimé	3mg	1 216 100
230	Glimepiride	Comp. 6 mg	Boite de 30 cps	6MG	-
231	GLUCONATE DE POTASSIUM	Sirop	0,15	FL/120ML	177 478
232	GLUCOSE	P/ 500 ml	Solution	0,05	1 753 021
233	Griséofulvine	Comprimé	250 mg	BT/30	33 078
234	HALOPERIDOL	FL/15ML	SOL.BUV.GTTES	2MG/ML	3 250 000
235	hexamidine	Sol,Buv	0,10%	50ml	780 000
236	Hexétidine	125ML	Bain de bouche	0,10%	267 000
237	Huile de foie de morue oxyde de zinc	Pommade	20% 27%	Tube de 40 g	340 000
238	Huile de Paraffine	Sol,Buv	88,70%	150ml	319 000
239	Huile essentielle d'eucalyptus/ténoate de sodium	B/08	SUPPO	0,075g/0,190g	60 417
240	Huile essentielle d'eucalyptus/ténoate de sodium/paracétamol	B/08	SUPPO	0,075g/0,130g/0,3g	42 511
241	Hydrochlorothiazide	Comprimé	25 mg	Boite/30	52 678
242	Hydrochlorothiazide/ Amilorid	Boite 30 gelules	Gelules	200 mg	38 178
243	HYDROXYDE D'ALUMINIUM HYDROXYDE DE MAGNESIUM	susp, buv,	3,49g%	FI/125ml	1 844 000
244	HYDROXYDE FERRIQUE POLYMALTOSE	Amp Buv	100mg/5ml de Fe3+	B/20	128 400
245	HYDROXYDE FERRIQUE POLYMALTOSE	Amp Buv		B/20	117 476
246	HYDROXYDE FERRIQUE POLYMALTOSE	B/20	Amp Buv	100mg/5ml de Fe3+	600 000
247	HYDROXYDE FERRIQUE POLYMALTOSE	B/30	100 MG		500 000

248	HYDROXYDE FERRIQUE POLYMALTOSE	FL 150 ML	100 MG		475 338
249	HYDROXYDE FERRIQUE POLYMALTOSE	FL 150 ML	50 MG		66 898
250	HYDROXYDE FERRIQUE POLYMALTOSE	FL de 100ml	Sirop	100mg / 5ml	94 000
251	HYDROXYDE FERRIQUE POLYMALTOSE	SIROP	0,5mg	FL/125ML	482 000
252	Hydroxysine HCL	Flacon de 200ml		Sirop, 10mg/5ml	457 000
253	IBUPROFEN		1 Comprimés	2mg	88 084
254	IBUPROFEN	FL./125ML	SUSP BUV	100MG/5ML	6 400 000
255	IBUPROFEN	B/20	Comprime	200mg	3 845 838
256	IBUPROFEN	Boite de 20	comprimés, 400mg	400mg	2 659 694
257	IBUPROFEN	comprimés, 600mg	Boite de 30	600MG	216 024
258	Ibuprofène/ Pseudoephedrine	B/ 20	Comprimé pelliculé	200mg/30mg	743 000
259	Imidapril HCl	B/28	Comprimés	5 mg	67 323
260	Imidapril HCl	B/28	Comprimés	10mg	136 000
261	Indapamide	B/30	comprimés pelliculés LP	1,5mg	66 220
262	Indapamide	B/30	Poudre Susp	250mg/5ml	174 445
263	Indométacine	B/10	Suppositoire	50mg	246 872
264	Indométacine	BT/30	Gélule	25 mg	352 000
265	Insuline Humaine Isophane	Suspension Injectable	100 UI/ml	Flacon/ 10 ml	37 038
266	Iode	Solu, moussante pour application cutanée 1%	Solu, moussante pour application cutanée 1%	<small>Solu, moussante pour application cutanée 1%</small>	86 000
267	IODE BISUBLIME/ ALCOOLETHYLIQUE	FI/1L	SOLUTION	0,01	8 600
268	Irbesartan	Comprimé	150 mg		705 000
269	Irbesartan	Comprimé	300 mg		755 000
270	Irbesartan / Hydrochlorothiazide	Comprimé	150 mg / 12,5 mg	150 mg / 12,5 mg	640 300
271	Irbesartan / Hydrochlorothiazide	Comprimé	300 mg / 12,5 mg	300 mg / 12,5 mg	884 880
272	Irbesartan / Hydrochlorothiazide	Comprimé	300 mg / 25 mg	300 mg / 25 mg	733 000
273	Kétokonazole	Crème	2%	T/15G	2 331 000
274	Ketoprofène	Comp LP 200 mg	Boite de 14 cps		412 000
275	Ketoprofène	Comp. 100 mg	Boite de 30 eps		327 781
276	Ketoprofène	Gel	2,5%	Tube/ 50g	1 717 000
277	Ketoprofène	Sirop			47 698
278	Ketoprofène	suppo, 100MG	Boite de 12		830 000
279	Kétotifène		1 Sirop	1mg/5ml	2 737 200

280	Kétotifène	B/30	Comprimés	1mg	2 700 000
281	LACTULOSE	FL de 200 ml	Sirop à 60,6%	Sirop à 60,6%	1 020 000
282	Lamotrigine	Comprimé	100 mg		148 000
283	Lamotrigine	Comprimé	25 mg		138 483
284	Lamotrigine	Comprimé	5 mg		84 733
285	Lamotrigine	Comprimés	10mg		27 208
286	Lamotrigine	Comprimés	50 mg		33 140
287	Lansoprazole	Gélule	30 mg	14 gél	1 771 760
288	L-Carnitine	Sol. Buv	1mg/10ml	100 ml	58 541
289	Lévétiracétam	Sirop	100 mg/ml	Fl/300 ml	19 032
290	LEVOFLOXACINE	Bt de 05	Cp 500mg	Cp 500mg	17 000
291	LEVOMEPRMAZINE	FL 30 ML	SOL BUV GTTES	4%	1 982
292	Loperamide		20 gélules	2mg	897 000
293	Loratadine		1 Sirop	5mg	932 000
294	Loratadine		Comprimés	10mg	61 250 000
295	Lorazepam	Boite 30 cps	2,5 mg		782 550
296	Losartan	28 CP		50 MG	72 000
297	Losartan	28 CP		100 MG	20 000
298	Losartan, hydrochlorothiazide	B/28	comprimé pelliculé	100/25 mg	15 650
299	Losartan, hydrochlorothiazide	B/28	comprimé pelliculé	50/12,5 mg	86 000
300	mebeverine	Comprimés	100 mg	B/30	899401
301	mebeverine	gélules	200mg	30	175207
302	Mésalazine	Suppositoires	500 mg	B/30	29 701
303	metformine	comprimé	1000 mg	B/90	21386
304	metformine	comprimé	850 mg	B/90	2579936
305	Méthildopa	Comprimés	250mg	B/30	226141
306	METOCLOPRAMIDE	comprimé	10 mg	BT/40	376 215 UV
307	METOCLOPRAMIDE	Sirop	100 mg /100ml	Flacon de 125 ml	229 509 UV
308	METOCLOPRAMIDE	Sirop	0,1g%	Fl/125ml	432 893
309	METOCLOPRAMIDE	Solution buvable	Solution buvable, 5mg/5ml	flacon 200 ml	58 839

310	METOCLOPRAMIDE	Solution buvable en gouttes	2,6mg/ml	Flacon de 60ml	144 928
311	METOCLOPRAMIDE	Solutions injectables	10 mg /2 ml	<small>Boite de 50 ampoules de 2 ml</small>	1 616 550
312	Metronidazole	Comprimé	250 mg	BT/20	456 334 UV
313	Metronidazole	Comprimé	500 mg	BT/20	2 145 890
314	Metronidazole	Ovules	500 mg	Boite de 10	114 071,00
315	Metronidazole	SIROP	125/MG/5ML	FL./100ML	895 806
316	Metronidazole	Suspension	200mg	1	311 111
317	MINOXIDIL	Sol, p, app,locale	2%	B/1 FI/50ml	120 635
318	MINOXIDIL	Sol, p, app,locale	5%	FI/50ml	124 079
319	Molsidomine	Comprimés	2 MG	B/30	721 898
320	MOLSIDOMINE	Comprimés	4mg	B/30	194 073
321	Mornifumate	Suppositoires	200 mg	B/30	541353
322	Mornifumate	Suppositoires	400 mg	B/30	2 010 518
323	Mornifumate	Suppositoires	700 mg	Boite de 10	794818
324	Multivitaminés	Solution Buvable		Flacon/50 ml	282 600
325	Mupirocine	Pommade	2%	T/15 g	102888
326	NACL	P/ 500 ml	Solution	0,009	2 150 000
327	<small>Nacl/ Kcl/ Citrate Trisodique/ Glucose anhydre</small>	BT/100	Poudre Orale	<small>2,6g/1,5g/2,9g/13,5g</small>	18 500
328	Naproxène sodium	B/10	Comprimés	550mg	970 000
329	Naproxène sodium	B/10	Poudre Susp	125mg/5ml	361 511
330	Naproxène sodium	B/20	Comprimés	275mg	1 119 000
331	Nicardipine	Boite de 60	50mg		115 000
332	Nifedipine	Gélule	20MG	30 gél	273 454
333	Nifuroxazide	B/30	Gélule	200mg	1 351 000
334	NIFUROXAZIDE	FL 100 ML	SUSP BUV	220mg/5ml	780 000
335	<small>NYSTATINE/ TRIMACINOLONE/ NEOMYCINE</small>	Pommade	1,5MUI/ 15 mg/ 37,5 mg	T.15gr	3 000 000
336	olanzapine	B/28	comprimé pelliculé	10 mg	880 000
337	Olanzapine	Comprimé pelliculé	5 mg	B/30	4 263

338	OMEPRAZOLE		14 Gélule	20mg	13 000 000
339	Ondansétron	B/28	comprimé pelliculé	4 mg	5 320
340	Ondansétron	B/7	comprimé pelliculé	8 mg	30 000
341	Ondansétron	comprimé pelliculé	4 mg	B/28	5 320
342	Oxacilline	Boite de 12	Gélule	500mg	2 994 782
343	Oxacilline sodique stérile	Boite de 50 flacons	Poudre p/préparation injectable	1 g	2 800 000
344	Oxacilline sodique stérile	Boite d'un flacon + 01 ampoule de solvant de 5 ml	Poudre p/préparation injectable	500 mg	700 000
345	Oxéladine	Flacon/ 180 ml	Sirop	10 mg/ mesurette	304 000
346	OXOMEMAZINE	Sirop 0,33 mg/ml	1FL 150ML		3 000 000
347	Oxyde d'aluminium hydraté (Boehmite)	Suspension buvable 1,2 g sachet-dose	Suspension buvable 1,2 g sachet-dose	Suspension buvable 1,2 g sachet-dose	300 000
348	Oxymétazoline	0.05% Solution nasale	Flacon de 15 ML		137 000
349	Oxytétracycline Chlorhydrate	Boite de 16 gélules	Gélules	250 mg	342 500
350	PANTOPRAZOLE	B14	GLLES	40MG	XXXX
351	PARACETAMOL	B/20	Comp. eff	1000mg	22 684 423
352	PARACETAMOL	Boite de 10	Suppositoires	150 mg	3 400 092
353	PARACETAMOL	COMP	B/20	500Mg	31 256 005
354	PARACETAMOL	flacon 125 ml	Sol. Buv	Solution bu	3 500 000
355	PARACETAMOL	Suppositoire	Boite de 10	300 mg	3 673 971
356	PARACETAMOL	Suppositoires	Boite de 10	100 mg	2 562 945
357	PARACETAMOL	Suppositoires	Boite de 10	170 mg	24 123
358	PARACETAMOL	Suppositoires	Boite de 10	200 mg	3 170 925
359	PARACETAMOL	Suspension 250mg		1	264 784
360	PARACETAMOL + VIT C	B/20	Comp. eff	330mg + 20	156 398
361	Paracétamol/Pseudoéphédrine	Comp.. 500MG/30MG	Boite de 16	Comp.. 500	577 863
362	Paracétamol/Pseudoéphédrine	BT/20	Comprimé	300 mg/50	1 325 225
363	Paracétamol/Pseudoéphédrine	Sirop	Sirop 1,25/25/125mg	Sirop 1,25/25/125mg	160 500
364	Paracétamol/Pseudoéphédrine	sol buv	2,5g/ 0,5g/ 0,025g	2,5g/ 0,5g/	27 730
365	PARAFFINE LIQUIDE	FL/200ML	HUILE BUVABLE	99,7 % OU 84 %	111 500
366	Paroxétine	Comprimé	10 mg	B/30	76 335
367	Paroxétine	Comprimé	20 mg	B/30	453 455
368	Périndopril	B/30	comprimé sécable	8mg	14 100
369	Périndopril	comprimé sécable	4mg	4MG	4 120

370	Permanganate de potassium	Comprimés, 250 MG	Tube de 20		319 000
371	Peroxiam	Gélule	20 mg/ ml	10 gél	132 929
372	PEROXYDE D'HYDROGENE	FI/1L	SOLUTION	10 V	77 500
373	PHENOBARBITAL	B/20	Comp.	100mg	108 000
374	Phénobarbital	Boite de 20	Comprimé, 100 mg	Comprimé, 100 mg	980 000
375	Phénoxyméthylpénicilline	Boite avec un blister de 12 Comprimés	Comprimés	1 000 000 UI	854 000
376	Phénoxyméthylpénicilline	Boite avec un blister de 12 Comprimés sécables	Comprimés	1 500 000 UI	636 000
377	Phénoxyméthylpénicilline	Flacon de 60 ml	Poudre p/suspension buvable	0,25 MUI/5 ml	202 500
378	Phénoxyméthylpénicilline	Comprimés	1 000 000 UI	Boite avec un blister de 12 Comprimés	1 150 000
379	Phénoxyméthylpénicilline	Poudre p/suspension buvable	0,25 MUI/5 ml	Flacon de 60 ml	972 500
380	PHLOROGLUCINOL	boite de 10	Comprimé orodispersible	80mg	455 396
381	Phloroglucinol	Boite/10	Suppositoire	150 mg	1 281 000
382	PHLOROGLUCINOL	Comprimé orodispersible 80mg boite de 10	Comprimé orodispersible 80mg boite de 10	80mg	328 440
383	PHLOROGLUCINOL HUP	Boite de 10	Comprimé	80mg	1 805 000
384	Phosphate d'aluminium gel	Suspension buvable 2,4 g sachet-dose	Suspension buvable 2,4 g sachet-dose	Suspension buvable 2,4 g sachet-dose	613 500
385	PHOSPHATE TRICALCIQUE/FLUORURE DE SODIUM/VITAMINE D3/ASCORBATE DE SODIUM	Flacon de 125 ml	Susp.buv	16,25mg/5ml 0,5mg/5ml 8mg/5ml 22,5 mg/5ml	406 000
386	Picosulfate de Na	FL 30 ml	Solution orale	0,75/100 ml	-
387	PIDOLATE DE CA	SIROP	0,1	FL/125ML	229 000
388	PIDOLATE DE MAGNESIUM	Amp Buv	1,5g/5ml	B/30	645 200
389	PIDOLATE DE MAGNESIUM	Ampoule Buvable	1,5g/ 10ml	BT/20	199 000
390	PIDOLATE DE MAGNESIUM	B/10	AMP BUV	1,5g/10ml	200 500
391	PIDOLATE DE MAGNESIUM	FI/125ml	Sirop	15%	111 000
392	Pidolate de magnesium	Flacon de 200ml		Sirop, 15%	78 256
393	PIDOLATE DE MG	SIROP	0,15	FL/125ML	21 148
394	Pinaverium	B/28	comprimé	100mg	44 600
395	Piroxicam	Boite de 05 ampoules de 2 ml	Solutions injectables	20 mg/ml	3 803 000
396	PIROXICAM	20 mg gélule boite de 10	20 mg gélule boite de 10	20 mg	21 061
397	PIROXICAM	B/10	gélules	20mg	9 500
398	Piroxicam	Boite/10	Suppositoire	20 mg	27 995
399	Piroxicam	Bt de 12	comp	20mg	59 634
400	Piroxicam	BT/10	Comprimé Dispercible	20 mg	22 693
401	Piroxicam	Gel	0,50%	T/25G	954 000

402	PIROXICAM	GLES	20MG		19 933
403	Piroxicam-Beta-Cyclodextrine	Boite de 14	Comprimés sécables	20mg/cp	115 000
404	Pizotifen	Comprimé	0,5mg	50cp	499 870
405	POLYVIDONE IODEE	FI/60ml	Sol dermique	10%	1 100 000
406	Pravastatine sodique	Comprimé	20 mg	B/30	37 584
407	Pravastatine sodique	Comprimé	40 mg	B/30	28 132
408	Prazépam	Boite de 40	Compirmés, 10 mg	Compirmés, 10 mg	112 000
409	PREDNISOLONE	20 mg	pillulié de 20 cps		282 097
410	PREDNISOLONE	5 mg	Pillulié de 30 cps		107 329
411	PREDNISOLONE	B/20	Comp. eff	20mg	145 200
412	PREDNISOLONE	Comprimé orodispersible	20 mg		3 340 000
413	Prednisolone	Comprimé orodispersible	5 MG		788 906
414	Prédnisolone	Boite de 20	cp séc	20 mg	492 348
415	Prednisolone sodium phosphate	0,50%	FI/ 10ml		15 000
416	Prédnisone	comp 5 mg BT/30	Comprimé	5 mg	1 375 000
417	Prégabaline	B/60	gélule	150mg	27 800
418	Prégabaline	B/60	gélule	300mg	13 500
419	Prégabaline	B/60	gélule	50mg	70 000
420	Prifinium bromure	B/20	Comprimés 30mg		192 500
421	Prifinium bromure / Paracétamol	B/20	Comprimés	30mg/325mg	91 500
422	RAMIPRIL	Comprimé	2,5 mg	BT/40	472 000
423	RAMIPRIL	Comprimé	5 mg	BT/40	756 000
424	Ramipril		Comp. 1,25 mg	Boite de 28 cps	71 475
425	Ramipril		Comp. 10 mg	Boite de 28 cps	542 622
426	Ramipril +HYDRO	COMP	10/12,5 mg c		58 509
427	RANITIDINE	COMP	150 MG		2 430 000
428	Ranitidine	Comprimé	300mg	10cp	319 293
429	Respiridone	Comprimé	1 MG	60 cp	177 700
430	Respiridone	Comprimé	2MG	60 cp	416 000
431	Respiridone	Comprimé	4MG	30 cp	435 440
432	Riséronate de sodium	B/4	Comprimés 35mg		16 276
433	Riséronate de sodium	B/4	Suspension	200/40mg/5ml	6 254

434	Risperidone	Gouttes buvables	1 mg/ml	Fl/120 ml	88 500
435	Rivastigmine	FL 125ml	Sol-buv	2mg/ml	-
436	Ropinirol	Comprimé	0,25 mg	B/20	122 636
437	Ropinirol	Comprimé	1 mg	B/20	82 872
438	Roxithromicine	Comprimé	150mg	b/10	1 946 000
439	SALBUTAMOL	F./125ML	SIROP	2MG/5ML	55 000
440	Salbutamol Sulfate	Sol,Buv	2mg/5ml	150ml	3 000 000
441	SARGENOR ENFANT	B/20	AMP BUV	0,5g/5ml	29 635
442	SARGENOR VIT C	B/20	AMP BUV	1,5g-0,5g/5ml	117 219
443	Sertraline	B/15	Comprimés	50mg	27 617
444	Sertraline	B/15	comprimé		12 945
445	Sertraline	B/15	Comprimés 100mg		14 357
446	SILDENAFIL	B/02	COMP PEL.		2 500 000
447	Siméticone	B/24	80 mg		50 000
448	Simvastatine	B/30	Comprimé pelliculé	20mg	971 000
449	Simvastatine	B/30	Comprimé pelliculé	40mg	291 000
450	Sodium Fluorure	Flacon de 125 ml	Solution (Bain de Bouche)	/	500 000
451	SORBITOL	Amp Buv	3g/5ml	B/20	87 000
452	Spiramycine	BT/ 15	Comprimé Pelliculé	3 MUI	1 430 000
453	Spiramycine	BT/ 16	Comprimé Pelliculé	1,5 MUI	635 000
454	Spiramycine	Flacon/ 150 ml	Sirop	0,375 MUI/5ml	413 000
455	Spiramycine/ Métronidazole	B/10	Comprimé	1,5 MUI/250mg	188 610
456	Spironolactone	Boite de 30	Comprimés, 75 mg	Comprimés, 75 mg	170 000
457	Sulfadiazine argentique	Creme		1% Tube de 40 g	222 000
458	SULFADIAZINE ARGENTIQUE	Crème	1g/100g	Pot 200g	253 500
459	SULFADIAZINE ARGENTIQUE	Crème	1g/100g	Tube de 15g	243 000
460	SULFOGAIACOLATE DE POTASSIUM/CODEINE	FL/125ML	Sirop	2,5%/0,05	577 000
461	SULPIRIDE	FL./125ML	SOL. BUV L	25MG/5ML OU 0,5%	2 400 000
462	SULPIRIDE	B/20	GLLES	40MG	1 269 200
463	Sulpiride	Gélule	50 mg	30 gél	1 512 500
464	SULPIRIDE	GLES	40MG	B/20	
465	tadalafil	B/2	comprimé pelliculé sécable	20 mg	177 800

466	TAMSULOSINE		30	Gélule	4,0mg	149 000
467	Tenoate de sodium/ huile d'eucalyptus /Paracétamol	Boite/8		Suppositoire	75mg/130mg	87 000
468	Tenoate de sodium/ huile d'eucalyptus/ Paracétamol	Boite/8		Suppositoire	65mg/150mg	181 600
469	Tenoate de sodium/huile d'eucalyptus	Boite/8		Suppositoire	190 mg	142 700
470	Tenoate de sodium/huile d'eucalyptus	Boite/8		Suppositoire	95 mg	366 000
471	TERBINAFINE	BT/20		Comprimé	250mg	343 400
472	TERBINAFINE	Crème		1%	T,15 gr	784 000
473	Terbutaline Sulfate	Sol,Buv		0,30mg/ml	150ml	280 000
474	Terbutaline sulfate	Solutions injectables		83 150 UV	Boite de 50 ampoules de 1 ml	256 000
475	Terpine ,Eucalyptol,Guaifeneisine,Benzoate de sodium	flacon 200 ml			Solution buvable 37,5/1,5/30/300 mg/15ml	78 794
476	Terpine/ Eucalyptol/ Benzoate	Flacon/ 180 ml				77 000
477	Tétrazépam	B/20		COMP	50 MG	1 000 000
478	Thenoate de sodium H.e Eucalyptus Paracétamol	Boite de 10		Suppositoires	130 mg 75 mg 300 mg	60 000
479	Thenoate de sodium H.e Eucalyptus	Boite de 10		Suppositoires	190 mg 75 mg	54 000
480	ThiophèneCarboxylate de Sodium	Flacon de 15 ml		Gouttes nasales	2%	133 000
481	Tiemonium	Boite de 10		Suppositoires	20 mg	208 500
482	Tiemonium	Flacon de 125 ml		Sirop	10 mg/5 ml	1 004 000
483	Timolol Maléate		0,50%	Flacon de 5ml		121 000
484	Topiramate	Comprimé		100MG	30 cp	-
485	Topiramate	Comprimé		25MG	30 cp	-
486	Topiramate	Comprimé		50MG	30 cp	-
487	Tramadol	B/30		Gélule	50mg	500 000
488	TRAMADOL/PARACETAMOL		20	Gélules	10mg	22 688
489	TRAMADOL/PARACETAMOL	10mg		Gélules		108 794
490	Tremetazidine	Comprimé		20mg	60 cp	564 162
491	Triamcenolone acetonide Nystatine Néomycine sulfate	Pommade		100 mg 10 MUI 250 mg %	Tube de 15 g	936 000
492	Trihexylphénidyle chlorhydrate	Boite de 20		Comprimés sécables, 2 MG	Comprimés sécables, 2 MG	85 000
493	Trihexylphénidyle chlorhydrate	Boite de 20		Comprimés sécables, 5 MG	Comprimés sécables, 5 MG	86 000
494	Trihexylphénidyle chlorhydrate	Comprimés sécables, 2 MG		Boite de 20		121 600
495	Trihexylphénidyle chlorhydrate	Comprimés sécables, 5 MG		Boite de 20		670 000
496	Trimbutine - Ruscogénines	Boite de 10		Suppositoires	120 mg 10 mg	1 200 000
497	Trimbutine - Ruscogénines	Creme		5,8% 0,5%	Tube de 15 g	95 460

498	TRIMEBUTINE	Boite de 30	Comprimé	100mg	277 180
499	Trimebutine	Boite/10	Suppositoire	100 mg	14 064
500	TRIMEBUTINE	BT/20	GRANULE POUR SUSPENSION BUvable	12 mg	23 000
501	TRIMEBUTINE	BT/30	GRANULE POUR SUSPENSION BUvable à 74,4 mg	74,4 mg	13 700
502	TRIMEBUTINE	Flde 250ml	Grls pour suspension buvable		250 000
503	TRIMEBUTINE	GRANULE POUR SUSPENSION BUvable	24 mg	BT/20	44 600
504	Trimetazidine	Comprimés, 20 mg	Boite de 60		109 300
505	Trimetazidine	Flacon de 250ml	GRANULE POUR SUSPENSION BUvable		XXXXX
506	Valproate de sodium	SOL,BUV	200mg/ml	FL/60ML	392 000
507	VALSARTAN	COMP	160 MG		257 000
508	VALSARTAN	COMP	80MG	B/30	218 600
509	VALSARTAN + HCT	B/28	160/25 mg	B/28	265 000
510	VALSARTAN + HCT	COMP	160/12,5 mg		443 000
511	VALSARTAN + HCT	COMP	80/12,5 mg		343 300
512	VALSARTAN/AMLODIPINE	COMP			8 015
513	venlafaxine	Gélule	37,5mg	30 gél	79 245
514	venlafaxine	Gélule	75mg	30 gél	42 253
515	Vitamines B1/ Vitamine B6	COMP	B/20		2 160 840

Liste des tableaux

N° de tableau	Intitulé du tableau	Page
1	Evolution du chiffre d'affaires du marché pharmaceutique mondial de 2001 à 2017 (en Mds USD)	19
2	Principaux marchés pharmaceutiques dans le monde en 2007 et 2017 (en % du marché mondial)	21
3	Classement des entreprises pharmaceutiques mondiales en 2017 par chiffre d'affaires (en Mds USD)	22
4	Classement des produits les plus vendus dans le monde en 2017	25
5	Evolution de la valeur des ventes mondiales sur ordonnance des médicaments génériques de 2010 à 2017 (en Mds USD)	26
6	Evolution de la consommation et de l'importation de médicaments de 1972 à 1980 (en millions de dinars)	30
7	Evolution du marché des produits pharmaceutique de 2010 à 2017	voir annexe V
8	Evolution de la valeur du marché pharmaceutique algérien de 2010 à 2017	49
9	Part des décès en Algérie et OCDE en 2010	51
10	Les principales aires thérapeutiques représentent 63% du marché pharmaceutique algérien en 2017	52
11	Evolution des importations des produits pharmaceutiques de 2010 à 2017 en Algérie	55
12	Evolution des importations des produits pharmaceutiques de 2008 à 2018	voir annexe VI
13	Part des médicaments dans le total des importations des produits pharmaceutiques en Algérie de 2010 à 2017	57
14	Evolution de la fabrication locale des produits pharmaceutiques en Algérie de 2010 à 2017	58
15	Evolution des exportations des produits pharmaceutiques en Algérie de 2008 à 2018	61
16	Evolution du solde de la balance commerciale des produits pharmaceutiques en Algérie de 2008 à 2018 en USD	62

Liste des figures

N° de figure	Intitulé de la figure	Page
1	Genèse d'un médicament (de l'idée au produit)	16
2	Evolution du chiffre d'affaires du marché pharmaceutique mondial de 2001 à 2017 (en Mds USD)	20
3	Marché pharmaceutique mondial par zone géographique en 2017	21
4	Evolution du marché pharmaceutique Algérien de 2010 à 2017 (en dinars algériens)	49
5	Evolution de l'espérance de vie à la naissance en Algérie de 1960 à 2017	51
6	La part des produits pharmaceutiques dans le marché algérien en 2017	53
7	Evolution des importations des produits pharmaceutiques de 2010 à 2017 (en dinars algériens)	55
8	Evolution des quantités et des valeurs des importations des produits pharmaceutiques en Algérie de 2008 à 2018	56
9	Part des médicaments dans le total des importations des produits pharmaceutiques en valeur en 2017	57
10	Evolution de la fabrication locale des produits pharmaceutiques de 2010 à 2017 en Algérie	59
11	Les meilleures entreprises pharmaceutiques en Algérie selon les ventes en millions USD en 2017	59
12	Evolution des exportations en valeurs et en quantités de 2008 à 2018 en Algérie	61
13	Evolution de la balance commerciale des produits pharmaceutiques de 2008 à 2018 en USD	63

Table des matières

Dédicaces	I
Remerciements	III
Liste des abréviations	IV
Sommaire	VI
Introduction générale	01
CHAPITRE I : L'industrie pharmaceutique, notions générales et marché mondial	08
Introduction.....	08
I. L'industrie pharmaceutique, description et développement.....	08
1. Définitions de l'industrie pharmaceutique.....	09
2. Historique et évolution de l'industrie pharmaceutique (de l'aspirine aux biotechnologies)	10
2.1 Genèse de l'industrie pharmaceutique	10
2.2 Essor et développement de l'industrie pharmaceutique.....	11
2.3 Développement de la réglementation et de la surveillance de la sécurité des médicaments	12
2.4 Les nouvelles découvertes et l'essor des biotechnologies	12
3. Les produits pharmaceutiques	13
3.1 Définition du médicament	13
3.2 Etapes du développement d'un nouveau médicament	14
3.2.1 Les études précliniques	14
3.2.2 Les essais cliniques : un médicament sur dix obtient AMM	15
4. La protection réglementaire de l'innovation.....	16
4.1 Le brevet	17
4.2 Le certificat complémentaire de protection	17
5. Les formes juridiques des médicaments	17
II. Le marché pharmaceutique mondial.....	18

1.	Evaluation et croissance.....	18
2.	Les principaux marchés pharmaceutiques dans le monde en 2007 et 2017	20
3.	Les dix premiers produits pharmaceutiques les plus vendus dans le monde monde en 2017.....	24
4.	Evolution des ventes mondiales des médicaments génériques de 2010 à 2017 ...	25
	Conclusion	26
	CHAPITRE II : L'industrie pharmaceutiques en Algérie	28
	Introduction.....	28
I.	Développement historique et cadre juridique du secteur pharmaceutique algérien .	28
1.	Historique du secteur pharmaceutique algérien.....	28
1.1	La période du monopole de l'Etat (1962 à 1990)	28
1.2	La période de libéralisation du secteur (1990 à nos jours)	30
II.	Cadre réglementaire du secteur pharmaceutique national	32
1.	Les produits pharmaceutiques.....	32
2.	L'établissement pharmaceutique	34
3.	L'agence nationale des produits pharmaceutiques	35
3.1	Enregistrement, homologation des produits pharmaceutiques	35
3.2	La tarification des médicaments	35
4.	L'importation des produits pharmaceutiques.....	36
4.1	Procédures d'importation des produits pharmaceutiques	37
4.2	La liste des pièces et documents constitutifs du dossier requis à l'importation ...	37
III.	Les intervenants dans le secteur pharmaceutique algérien	38
1.	Les entreprises économiques	38
1.1	Les entreprises du secteur public	38
1.1.1	Le groupe SAIDAL	39
1.1.2	L'institut Pasteur d'Algérie (IPA)	39
1.1.3	SOCOTHYD.....	40

1.1.4 Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH).....	40
1.2 Les entreprises du secteur privé	41
1.2.1 BIOPHARM	41
1.2.2 MERINAL laboratoires	41
1.2.3 BEKER laboratoires	42
1.2.4 Sanofi Algérie	42
1.2.5 GSK Algérie	43
1.2.6 Novo Nordisk Algérie.....	43
2. Les importateurs privés.....	43
3. Les grossistes répartiteurs	43
4. Les officines privées	43
5. Les institutions de régulation du marché pharmaceutique.....	44
Conclusion	45
CHAPITRE III : La politique pharmaceutique en Algérie.....	47
Introduction.....	47
I. Le marché national des produits pharmaceutiques.....	47
1. Analyse de la demande des produits pharmaceutiques en Algérie.....	48
1.1 Evaluation et croissance de la demande	48
1.2 Les facteurs explicatifs de l'évolution de la valeur du marché des produits pharmaceutiques en Algérie.....	50
1.2.1 Le facteur démographique	50
1.2.2 La transition épidémiologique	51
1.2.3 La couverture sociale	52
2. Analyse de l'offre des produits pharmaceutiques en Algérie	53
2.1 Analyse de l'évolution de l'évolution des importations des produits pharmaceutiques	54
2.1.1 La place des importations du médicament en Algérie.....	56
2.2 Analyse de l'évolution de la fabrication locale des produits pharmaceutiques.....	57

2.2.1 Les meilleures entreprises pharmaceutiques en Algérie en 2017	59
2.3 Analyse de l'évolution des exportations des produits pharmaceutiques	60
3. Analyse de la balance commerciale des produits pharmaceutiques	62
II. Les priorités de la politique pharmaceutique en Algérie.....	63
1. Restrictions aux importations des produits pharmaceutiques.....	63
2. Encouragement de l'industrie pharmaceutique locale	65
2.1 Soutien à la création des laboratoires pharmaceutiques locaux.....	66
2.2 Promotion de l'industrie des médicaments génériques.....	67
2.3 Renforcement des accords de coopération et de partenariat.....	68
3. Les obstacles qui entravent le développement de l'industrie pharmaceutique locale	69
Conclusion	70
Conclusion générale.....	72
Bibliographie.....	76

Annexes

Liste des tableaux et figures

Table des matières

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE EN ALGERIE :

Le rôle du protectionnisme réglementaire dans la promotion de la production locale et d'interdiction à l'importation

Résumé

Le secteur pharmaceutique a reçu une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Les résultats obtenus mettent bien en évidence que l'interdiction d'importation de certains médicaments n'a pas suffi pour augmenter le taux de couverture des besoins par la production nationale.

Le secteur pharmaceutique fait face à d'autres difficultés spécifiques telles que le délai d'enregistrement avant la mise sur le marché et l'insuffisance du capital humain principalement.

Ce secteur stratégique devrait continuer à retenir l'attention des pouvoirs publics. Ils doivent utiliser les dispositions des industries naissantes pour continuer à soutenir ce secteur.

Le délai d'enregistrement, qui retarde lourdement la mise sur le marché des nouveaux médicaments doit être réduit et une révision des prix bas des produits pharmaceutiques affectent la capacité d'exportation des industriels locaux.

Mots clés : industrie pharmaceutique, importation, production locale, dépendance des importations.

Abstract

The pharmaceutical sector has received special attention from the public authorities .The results show that the ban on imports of certain drugs has not been enough to increase the rate of coverage of needs by national production.

The pharmaceutical sector is facing other specific difficulties such as the time to registration before placing on the market and the shortage of human resources mainly.

This strategic sector should continue to attract the attention of public authorities. They must use nascent industry provisions to continue to support this sector.

The registration deadline, which heavily delays the placing on the market of news drugs, must be reduced and a review of the low prices of pharmaceutical products affects the export capacity of local manufacturers.

Key words: pharmaceutical industry, import, local production, imports dependency.

ملخص

تلقي قطاع الصيدلاني اهتماما خاصا من السلطات العمومية. أظهرت النتائج أن منع استيراد بعض الأدوية لم يكن كافيا لزيادة معدل تغطية الاحتياجات من الإنتاج الوطني.

يواجه قطاع المنتجات الصيدلانية صعوبات خاصة أخرى مثل أجال تسجيل الأدوية قبل طرحها في السوق و نقص رأس المال البشري بشكل أساسي.

يجب أن يستمر هذا القطاع الاستراتيجي في لفت انتباه السلطات العمومية التي يجب عليها استخدام أحكام الصناعات الناشئة لمواصلة دعم هذا القطاع .

يجب تخفيض الأجل النهائي لتسجيل الأدوية الذي يؤخر بشدة طرح أدوية جديدة في السوق و مراجعة الأسعار المنخفضة للمنتجات الصيدلانية التي تؤثر على قدرة شركات التصنيع المحلية على التصدير.

الكلمات المفتاحية: الصناعة الصيدلانية، الاستيراد، الإنتاج المحلي، الاعتماد على الاستيراد.